

QUEBECOR

RAPPORT DE GESTION

TABLE DES MATIÈRES

PROFIL DE L'ENTREPRISE	2
FAITS SAILLANTS DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE 2008	2
MESURES NON NORMALISÉES EN VERTU DES PCGR DU CANADA	4
PARTICIPATION DANS LES FILIALES	7
COMPARAISON DES EXERCICES 2009 ET 2008.....	8
ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ	11
COMPARAISON DES QUATRIÈMES TRIMESTRES 2009 ET 2008	20
COMPARAISON DES EXERCICES 2008 ET 2007.....	25
FLUX DE TRÉSORERIE ET SITUATION FINANCIÈRE	33
INFORMATIONS ADDITIONNELLES	38
SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES.....	72
SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES	73

PROFIL DE L'ENTREPRISE

Quebecor inc. (« Quebecor » ou la « Compagnie ») est une société de gestion détenant une participation de 54,7 % dans Quebecor Media inc. (« Quebecor Media »), l'un des plus importants conglomerats de médias du Canada. Les filiales de Quebecor Media exercent leurs activités dans les secteurs suivants : Télécommunications (auparavant « Câblodistribution »), Médias d'information (auparavant « Journaux »), Télédiffusion, Loisir et divertissement, et Technologies et communications interactives.

Par l'entremise de sa filiale Quebecor Media, Quebecor est un chef de file parmi les compagnies médiatiques du Canada ayant des activités dans les secteurs de la câblodistribution, des télécommunications résidentielles et d'affaires, de l'édition de journaux, de la production et de la distribution de produits imprimés, de la télédiffusion, de la vente au détail, de la publication et la distribution de livres, de magazines et de vidéos, de l'enregistrement, de la production et de la distribution de musique, ainsi que des services de nouveaux médias. Grâce à l'exploitation de ses filiales, Quebecor Media est un chef de file en création, en promotion et en distribution d'information, de divertissement et de services Internet conçus pour atteindre les auditoires de toutes les catégories démographiques. Quebecor Media poursuit une stratégie de convergence afin de saisir les occasions de synergies qui se présentent dans son portefeuille de propriétés médias.

Depuis le deuxième trimestre 2009, Quebecor Media a adopté de nouveaux noms pour désigner deux de ses secteurs d'activité. Afin de mieux refléter son offre globale de produits de télédistribution, d'accès Internet, de téléphonie ainsi que le déploiement futur de son réseau de services sans fil évolués (« SSFE »), le secteur Câblodistribution est désormais appelé Télécommunications. Par ailleurs, compte tenu de l'intégration du contenu de Canoë inc. (« Canoë ») aux activités de Corporation Sun Media, le secteur Journaux a été renommé Médias d'information. Cette nouvelle dénomination traduit davantage la création d'un secteur d'information et de produits connexes intégré qui offre du contenu original et diversifié de haute qualité destiné à toutes les plateformes de Quebecor Media.

FAITS SAILLANTS DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE 2008

- Le 14 janvier 2010, Quebecor Media a prépayé des sommes tirées sur son prêt à terme « B » pour un montant total de 170,0 M\$US et a réglé une partie correspondante de ses contrats de couverture pour un montant de 30,9 M\$, soit une contrepartie en espèces totale de 206,7 M\$. Le 14 janvier 2010, Quebecor Media a également prorogé la date d'échéance de sa facilité de crédit renouvelable de 100,0 M\$ de janvier 2011 à janvier 2013 et a obtenu certains autres amendements favorables aux clauses restrictives contenues dans ses facilités de crédit.
- Le 13 janvier 2010, Vidéotron ltée (« Vidéotron ») a clôturé un placement de billets de premier rang pour un montant en capital global de 300,0 M\$ pour un produit net de 293,9 M\$ (déduction faite des frais de financement) comportant un coupon de 7,125 % et échéant en 2020. Cette transaction sur les marchés canadiens des titres obligataires à haut rendement est une première pour Vidéotron qui bénéficie d'une forte présence sur les marchés américains correspondants.
- Les mesures de restructuration et de réduction de coûts du secteur Médias d'information ont généré des économies totales d'environ 66,0 M\$ au cours de l'exercice 2009. Ces mesures comprennent des réductions d'effectifs, la consolidation des activités de prépresse et des salles d'expédition et de presse, la centralisation des processus administratifs, la consolidation des réseaux de distribution et d'autres mesures visant les activités du secteur dans toutes les régions du Canada.
- Au cours de l'exercice 2009, Vidéotron a franchi plusieurs étapes clés dans la mise en place de ses infrastructures pour son réseau SSFE. Au 31 décembre 2009, tous les services et plateformes de commutation ont été installés et sont fonctionnels. Les interconnexions avec le réseau existant de fibre optique ont été établies et sont rattachées au service de guichet unique de la société. Vidéotron a conclu des accords relatifs aux sites ou aux demandes de partage de tours équivalant à près de 60 % des lieux d'antennes dont l'obtention est nécessaire au lancement du service.

- Le 2 décembre 2009, Vidéotron a franchi le cap du million de clients à son service de téléphonie par câble, moins de cinq années après son lancement. Au 31 décembre 2009, Vidéotron a enregistré une croissance de sa clientèle à l'ensemble de ses services de télédistribution au cours des 18 derniers trimestres, soit depuis la fin du deuxième trimestre 2005.
- Le 20 novembre 2009, Quebecor a conclu des modifications visant sa facilité de crédit à court terme renouvelable annuellement aux termes desquelles les engagements en vertu de cette facilité de crédit sont passés de 191,3 M\$ à 150,0 M\$ et l'échéance prorogée jusqu'en novembre 2010. Dans le cas où elle ne serait pas renouvelée en 2010, les sommes empruntées seraient converties en crédit à terme d'un an.
- Le 16 novembre 2009, Quebecor Media a consolidé quatre équipes de ventes nationales, soit celles des journaux de Corporation Sun Media, du portail *canoe.ca*, du Réseau TVA et de ses publications. Cette nouvelle approche intégrée en matière de solutions publicitaires sur le plan national permettra de répondre aux besoins de la clientèle en offrant des solutions maximisant la valeur des investissements publicitaires.
- Le 13 novembre 2009, Vidéotron a conclu une entente de crédit à terme à l'exportation d'un montant total de 100,0 M\$US comprenant un crédit de 75,0 M\$ échéant en 2018, et une autre entente de crédit échéant en 2016 équivalent au montant de 100,0 M\$US moins l'équivalent en dollars américains des montants tirés sur le crédit de 75,0 M\$. Les produits de la facilité de crédit pourront être utilisés pour payer ou rembourser des achats d'équipement et de services à l'étranger.
- Le 26 août 2009, Vidéotron a franchi le cap du million de clients à ses services de télédistribution numérique illico. Elle continue de se positionner comme un chef de file au Québec dans le domaine de la télédistribution numérique.
- Le 26 août 2009, Groupe Archambault inc. (« Groupe Archambault ») a lancé *Jelis.ca*, un site de téléchargement de livres numériques francophones et la première plateforme de ce genre en Amérique du Nord. Groupe Archambault réalise ce projet en collaboration avec Sony du Canada ltée, qui a mis sur le marché les lecteurs de livres numériques Sony Reader®.
- Le 22 juillet 2009, Vidéotron a conclu une entente d'itinérance avec le fournisseur de services sans fil Rogers Communications Inc. (« Rogers »). En outre, elle a conclu une entente d'itinérance similaire aux États-Unis avec le fournisseur de services sans fil T-Mobile USA, Inc. (« T-Mobile »). Ces ententes permettront à Vidéotron d'offrir des services sans fil évolués partout au Canada et aux États-Unis.
- Le 18 juin 2009, Quebecor Media a créé une nouvelle division, Réseau Quebecor Media, spécialisée dans les services d'impression et de distribution de circulaires. La nouvelle entité a été créée en combinant les expertises d'Alex Media Services Inc., de Messageries Dynamiques, du réseau de distribution des journaux régionaux, ainsi que des imprimeries de Mirabel (Québec) et d'Islington (Ontario). Grâce à cette consolidation, Quebecor Media affirmera son leadership dans le domaine des services d'impression et de distribution de circulaires.
- Le 30 mars 2009, Vidéotron a conclu une entente visant le renouvellement des conventions collectives de l'ensemble de ses 2 822 employés syndiqués, y compris ceux de Montréal, de Sherbrooke et de Québec jusqu'au 31 décembre 2013, du Saguenay-Lac-St-Jean jusqu'au 31 janvier 2014 et de Gatineau jusqu'au 31 août 2015. L'entente vise tous les employés syndiqués de Vidéotron et contribuera à la croissance de la filiale et à la réalisation de son plan d'affaires au cours des prochaines années.
- Le 5 mars 2009, Vidéotron a émis des billets de premier rang d'un capital global de 260,0 M\$US pour un produit net de 332,4 M\$ (y compris les intérêts courus et déduction faite des frais de financement). Ces billets portent intérêt au taux de 9,125 % (taux effectif de 9,35 %) et viennent à échéance le 15 avril 2018. Vidéotron a affecté le produit tiré de ce placement au remboursement de toutes les sommes tirées sur sa facilité de crédit renouvelable, le solde étant affecté à des fins corporatives générales.

MESURES NON NORMALISÉES EN VERTU DES PCGR DU CANADA

Pour évaluer son rendement financier, la Compagnie utilise certaines mesures qui ne sont pas calculées selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. Elle utilise ces mesures financières hors PCGR, telles que le bénéfice d'exploitation, le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, les flux de trésorerie des secteurs, les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies et le revenu mensuel moyen par abonné (« RMPA »), car elle estime qu'elles donnent une bonne représentation de son rendement. La méthode de calcul des mesures financières hors PCGR de la Compagnie peut différer de celles utilisées par d'autres entreprises et, par conséquent, celles qu'elle présente dans ce rapport de gestion peuvent ne pas être comparables à d'autres mesures ayant des noms semblables divulguées par d'autres sociétés.

Au deuxième trimestre 2009, la Compagnie a apporté des changements à ses définitions des mesures hors PCGR qu'elle utilise. Les acquisitions d'actifs incorporels (exclusion faite du montant initial déboursé pour l'acquisition des licences du réseau SSFE) sont maintenant déduites dans les calculs des flux de trésorerie d'exploitation des secteurs et des flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies.

Bénéfice d'exploitation

Dans son analyse des résultats d'exploitation, la Compagnie définit le bénéfice d'exploitation, tel que concilié avec le bénéfice net (la perte nette), conformément aux PCGR du Canada, comme le bénéfice net (la perte nette) avant l'amortissement, les frais financiers, le gain sur évaluation et conversion des instruments financiers, la charge pour restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux, la dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels, les impôts sur le bénéfice, la part des actionnaires sans contrôle et les résultats liés aux activités abandonnées. Le bénéfice d'exploitation, tel que décrit ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux PCGR du Canada. Ce n'est pas non plus une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou de l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidité. Cette mesure ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement calculées selon les PCGR du Canada. La direction de la Compagnie estime que le bénéfice d'exploitation est un instrument utile d'évaluation du rendement. La Compagnie se sert du bénéfice d'exploitation pour évaluer le rendement de ses investissements dans Quebecor Media. La direction et le conseil d'administration de la Compagnie utilisent cette mesure pour évaluer tant les résultats consolidés de la Compagnie que les résultats des secteurs d'exploitation qui en font partie. Cette mesure élimine le niveau substantiel de dépréciation et d'amortissement des actifs corporels et incorporels et n'est pas affectée par la structure du capital ou les activités d'investissement de la Compagnie et de ses différents secteurs d'activité. En outre, le bénéfice d'exploitation est utile, car il constitue un élément important des régimes de rémunération incitative de la Compagnie. Toutefois, cette mesure est limitée puisqu'elle ne tient pas compte du coût périodique des actifs corporels et incorporels nécessaires pour générer les revenus des secteurs de la Compagnie. D'autres mesures qui tiennent compte de ces coûts, telles que les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs et les flux de trésorerie libres liés à l'exploitation, sont également utilisées par la Compagnie. De plus, des mesures comme le bénéfice d'exploitation sont fréquemment utilisées par les membres de la communauté financière pour analyser et comparer le rendement d'entreprises dans les secteurs où la Compagnie est active. La définition du bénéfice d'exploitation de la Compagnie peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

Le tableau 1 présente la conciliation du bénéfice d'exploitation avec le bénéfice net (la perte nette) divulgué(e) aux états financiers consolidés de la Compagnie.

Tableau 1

Conciliation du bénéfice d'exploitation présenté dans ce rapport avec le bénéfice net (la perte nette) divulgué(e) aux états financiers consolidés
(en millions de dollars canadiens)

	Exercices terminés les 31 décembre			Trois mois terminés les 31 décembre	
	2009	2008	2007	2009	2008
Bénéfice d'exploitation :					
Télécommunications	972,9 \$	797,9 \$	642,3 \$	280,9 \$	218,1 \$
Médias d'information	199,5	227,1	232,8	69,3	54,8
Télédiffusion	80,0	66,0	59,4	32,2	22,5
Loisir et divertissement	25,9	20,2	26,9	8,4	11,0
Technologies et communications interactives	4,1	5,1	2,8	1,4	3,0
Siège social	(5,7)	4,8	(15,4)	(4,6)	0,7
	1 276,7	1 121,1	948,8	387,6	310,1
Amortissement	(344,7)	(318,2)	(288,3)	(87,5)	(83,8)
Frais financiers	(259,0)	(299,1)	(253,3)	(70,2)	(72,1)
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers	59,7	17,8	137,0	2,4	(25,8)
Restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux	(29,6)	(54,6)	(12,2)	(21,5)	(50,3)
Dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels	(13,6)	(671,2)	(5,4)	–	(671,2)
Impôts sur le bénéfice	(153,2)	(140,4)	(92,4)	(59,1)	(30,9)
Part des actionnaires sans contrôle	(260,2)	149,3	(160,9)	(77,9)	280,4
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées	1,6	383,3	(1 241,8)	–	–
Bénéfice net (perte nette)	277,7 \$	188,0 \$	(968,5) \$	73,8 \$	(343,6) \$

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies

La Compagnie définit le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, tel que concilié avec le bénéfice net (la perte nette), conformément aux PCGR du Canada, comme le bénéfice net (la perte nette), avant le gain (la perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers, la charge pour restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux, la dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels et les résultats liés aux activités abandonnées, déduction faite des impôts sur le bénéfice et de la part des actionnaires sans contrôle. Le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, tel que décrit ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux PCGR du Canada. Cette mesure ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement calculées selon les PCGR du Canada. La direction estime que le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies est une mesure utile pour fournir une indication de la rentabilité à long terme des activités d'exploitation de la Compagnie en éliminant l'effet des éléments inhabituels ou non récurrents. La définition du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

Le tableau 2 présente la conciliation du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies avec le bénéfice net (la perte nette) divulgué(e) aux états financiers consolidés de Québec.

Tableau 2

**Conciliation du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies présenté dans ce rapport avec le bénéfice net (la perte nette) divulgué(e) aux états financiers consolidés
(en millions de dollars canadiens)**

	Exercices terminés les 31 décembre			Trois mois terminés les 31 décembre	
	2009	2008	2007	2009	2008
Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies	236,3 \$	179,4 \$	134,4 \$	84,0 \$	60,8 \$
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers	59,7	17,8	137,0	2,5	(25,8)
Charge pour restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux	(29,6)	(54,6)	(12,2)	(21,5)	(50,3)
Dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels	(13,6)	(671,2)	(5,4)	–	(671,2)
Impôts sur le bénéfice afférents aux ajustements ¹	38,9	3,8	14,2	3,6	7,3
Part des actionnaires sans contrôle afférente aux ajustements	(15,6)	329,5	5,3	5,2	335,6
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées	1,6	383,3	(1 241,8)	–	–
Bénéfice net (perte nette)	277,7 \$	188,0 \$	(968,5) \$	73,8 \$	(343,6) \$

¹ Y compris l'impact de la fluctuation du taux d'imposition applicable sur les éléments ajustés pour des raisons statutaires ou dans le cadre d'une planification fiscale.

Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs

Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs représentent le bénéfice d'exploitation, moins les acquisitions d'immobilisations et les acquisitions d'actifs incorporels (exclusion faite du montant initial déboursé pour l'acquisition des licences du réseau SSFE), plus les produits de l'aliénation d'éléments d'actif. La Compagnie utilise les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs comme indicateur des liquidités générées par ses secteurs. Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs représentent les fonds disponibles pour les paiements d'intérêts et d'impôts, les déboursés relatifs aux programmes de restructuration, les acquisitions d'entreprises, le paiement de dividendes et le remboursement de la dette à long terme. Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs ne sont pas une mesure de la liquidité établie conformément aux PCGR du Canada. Il ne s'agit pas d'une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidité. Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs sont considérés comme un indicateur important de liquidité et sont utilisés par la direction et le conseil d'administration pour évaluer les fonds générés par l'exploitation de ses secteurs. Lorsque la Compagnie utilise les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs, elle fournit une conciliation avec le bénéfice d'exploitation dans la même section du rapport.

Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Quebecor Media

Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies représentent les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs (cf. « Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs »), moins la portion monétaire des frais d'intérêts et de la charge pour restructuration des activités d'exploitation et autres éléments spéciaux, plus ou moins les impôts exigibles, les autres encaissements (déboursés) et la variation nette des actifs et passifs d'exploitation. La Compagnie utilise les flux de trésorerie libres liés à l'exploitation comme indicateur de liquidité générés par la filiale Quebecor Media. Les flux de trésorerie libres liés à l'exploitation représentent les fonds disponibles dans Quebecor Media pour les acquisitions d'entreprises, le paiement de dividendes et le remboursement de la dette à long terme. Les flux de trésorerie libres liés à l'exploitation ne sont pas une mesure de liquidité établie conformément aux PCGR du Canada. Il ne s'agit pas d'une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidité. Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies sont considérés comme un indicateur important de liquidité et sont utilisés par la direction et le conseil d'administration pour évaluer les fonds

générés par l'exploitation de Quebecor Media. La définition des flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la Compagnie peut différer de celle adoptée par d'autres entreprises.

Le tableau 3 présente la conciliation des flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Quebecor Media avec les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies de cette filiale.

Tableau 3

**Conciliation des flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Quebecor Media avec les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies de cette filiale
(en millions de dollars canadiens)**

	2009	2008	2007
Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies (tableau 5)	350,5 \$	243,2 \$	289,0 \$
Acquisitions d'immobilisations	491,1	465,6	430,1
Acquisitions d'actifs incorporels ¹	111,5	83,0	38,6
Produits de l'aliénation d'éléments d'actif	(3,6)	(5,7)	(6,1)
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies	949,5 \$	786,1 \$	751,6 \$

¹ Exclusion faite du montant initial déboursé en 2008 pour l'acquisition des licences du réseau SSFE.

Revenu mensuel moyen par abonné

Le RMPA est un indicateur utilisé dans l'industrie pour mesurer les revenus mensuels moyens générés pour le câble, l'accès Internet et la téléphonie par câble et sans fil pour chaque abonné. Le RMPA n'est pas une mesure établie conformément aux PCGR du Canada et la définition et la méthode de calcul utilisée par la Compagnie peuvent différer de celles utilisées par d'autres entreprises. La Compagnie calcule le RMPA en divisant ses revenus combinés de télévision par câble, d'accès Internet et de téléphonie par câble et sans fil par le nombre moyen d'abonnés de base durant la période considérée, et divise ensuite ce résultat par le nombre de mois de cette même période.

PARTICIPATION DANS LES FILIALES

Quebecor détient une participation de 54,7 % dans Quebecor Media. Le tableau 4 présente les participations détenues par Quebecor Media dans les actions de participation de ses propres filiales au 31 décembre 2009.

Tableau 4

**Participations (directes ou indirectes) de Quebecor Media dans ses principales filiales
Au 31 décembre 2009**

	Pourcentage économique	Pourcentage des droits de vote
Vidéotron	100,0 %	100,0 %
Corporation Sun Media	100,0	100,0
Osprey Media	100,0	100,0
Canoë	100,0	100,0
Groupe TVA	51,4	99,9
Groupe Archambault	100,0	100,0
Groupe Sogides	100,0	100,0
Éditions CEC	100,0	100,0
Nurun	100,0	100,0

Les participations détenues par Quebecor Media n'ont pas varié de façon significative au cours des trois dernières années, à l'exception de l'acquisition, en 2007, de toutes les parts en circulation d'Osprey Media Publishing Inc. (« Osprey Media ») pour une contrepartie totale en espèces de 414,4 M\$ (exclusion faite des passifs assumés), de l'acquisition, au premier trimestre 2008, des actions ordinaires de Nurun inc. (« Nurun ») qui n'étaient pas déjà détenues pour une contrepartie totale en espèces de 75,2 M\$, et du rachat par Groupe TVA inc. (« Groupe TVA »), au deuxième trimestre 2008, de 3 000 642 actions classe B pour une contrepartie totale en espèces de 51,4 M\$. Au cours des trois

dernières années, la participation de Quebecor Media dans Groupe TVA, sur une base de pourcentage économique, est passée de 45,2 % au 1^{er} janvier 2007 à 51,4 % au 31 décembre 2009. Durant cette même période, la participation de Quebecor Media dans Canoë est passée de 92,4 % à 100,0 %.

COMPARAISON DES EXERCICES 2009 ET 2008

Analyse des résultats consolidés de Quebecor

Revenus de 3,78 G\$, en hausse de 50,9 M\$ (1,4 %).

- Augmentation dans les secteurs Télécommunications (197,0 M\$ ou 10,9 % des revenus du secteur) due principalement à la hausse de la clientèle à l'ensemble des services, Loisir et divertissement (5,9 M\$ ou 2,0 %), Télédiffusion (2,3 M\$ ou 0,5 %) et Technologies et communications interactives (1,4 M\$ ou 1,6 %).
- Diminution dans le secteur Médias d'information (151,9 M\$ ou -12,9 %), attribuable à la baisse des revenus publicitaires.

Bénéfice d'exploitation de 1,28 G\$, en hausse de 155,6 M\$ (13,9 %).

- Progression dans les secteurs Télécommunications (175,0 M\$ ou 21,9 % du bénéfice d'exploitation du secteur), Télédiffusion (14,0 M\$ ou 21,2 %) et Loisir et divertissement (5,7 M\$ ou 28,2 %).
- Diminution dans le secteur Médias d'information (27,6 M\$ ou -12,2 %) et Technologies et communications interactives (1,0 M\$ ou -19,6 %).
- La hausse du bénéfice d'exploitation comprend un écart favorable de 61,5 M\$ (dont 47,9 M\$ dans le secteur Télécommunications et 13,6 M\$ dans le secteur Télédiffusion) lié aux ajustements relatifs à la provision pour droits de licences de la partie II du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») (pour plus de détails, cf. « Droits de licences de la partie II » dans l'analyse des résultats des secteurs Télécommunications et Télédiffusion).
- Les variations de la juste valeur de Quebecor Media ont entraîné un écart défavorable de 18,4 M\$ relativement à la charge d'options d'achat d'actions consolidée en 2009 par rapport à la même période de 2008. La juste valeur de Quebecor Media, établie en fonction de comparables sur le marché, a connu une hausse au cours de l'exercice 2009, contre une baisse en 2008.
- La charge d'options d'achat d'actions au niveau corporatif de Quebecor a été défavorable de 19,9 M\$.
- Si l'on exclut l'impact lié à la charge d'options consolidée et le bénéfice d'exploitation d'Osprey Media, acquise en 2007, et si l'on redresse les chiffres de toutes les périodes antérieures pour donner un effet rétroactif aux ajustements des droits de licences de la partie II du CRTC, la hausse du bénéfice d'exploitation s'est établie à 12,3 % en 2009, contre 11,5 % en 2008.

Bénéfice net de 277,7 M\$ (4,32 \$ par action de base) en 2009, contre 188,0 M\$ (2,92 \$ par action de base) en 2008.

- Cet écart favorable de 89,7 M\$ (1,40 \$ par action de base) s'explique surtout par :
 - l'inscription, au quatrième trimestre 2008, d'une charge hors caisse pour dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels au montant de 671,2 M\$, dont 631,0 M\$ sans incidence fiscale, principalement dans le secteur Médias d'information (361,1 M\$ déduction faite des économies d'impôts et de la part des actionnaires sans contrôle), contre 13,6 M\$ en 2009 ;
 - la hausse de 155,6 M\$ du bénéfice d'exploitation ;
 - un écart favorable de 41,9 M\$ au chapitre du gain sur évaluation et conversion d'instruments financiers ;
 - la baisse de 40,1 M\$ des frais financiers ;
 - l'écart favorable de 25,0 M\$ relatif à la charge pour restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux.

Contrebalancés en partie par :

- l'inscription en 2008 d'un bénéfice lié aux activités abandonnées de 383,3 M\$, contre 1,6 M\$ en 2009 ;

- l'augmentation de 26,5 M\$ de la charge d'amortissement.

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies de 236,3 M\$ en 2009 (3,68 \$ par action de base), contre 179,4 M\$ (2,79 \$ par action de base) en 2008, soit une hausse de 56,9 M\$ (0,89 \$ par action de base), ou de 31,7 %.

Charge d'amortissement de 344,7 M\$, soit une hausse de 26,5 M\$, qui s'explique surtout par les importants investissements en immobilisations réalisés en 2008 et en 2009 dans le secteur Télécommunications.

Frais financiers de 259,0 M\$, en baisse de 40,1 M\$.

- Cette diminution s'explique principalement par :
 - la hausse de 27,3 M\$ des intérêts capitalisés sur les acquisitions d'immobilisations et d'actifs incorporels ;
 - la baisse des taux d'intérêt de base ;
 - une variation favorable du taux de change de 9,6 M\$ sur les éléments d'exploitation.

Contrebalancées par :

- l'impact de la hausse du niveau d'endettement.

Gain sur évaluation et conversion d'instruments financiers de 59,7 M\$ en 2009, contre un gain de 17,8 M\$ en 2008.

- Cet écart favorable de 41,9 M\$ s'explique par :
 - la fluctuation positive de la juste valeur des options de règlement anticipé due à la fluctuation favorable des taux d'intérêt.

Contrebalancée par :

- l'enregistrement d'un gain non réalisé sur la juste valeur des débetures échangeables et d'un placement de portefeuille de 21,5 \$ en 2008, contre une perte de 1,8 M\$ en 2009.

Charge pour restructuration des activités d'exploitation et autres éléments spéciaux de 29,6 M\$ en 2009, contre 54,6 M\$ en 2008, soit un écart favorable de 25,0 M\$

- En 2009, une charge pour restructuration des activités d'exploitation de 26,3 M\$ a été enregistrée dans le secteur Médias d'information. Confronté à de profondes transformations qui visent l'ensemble de l'industrie des journaux depuis quelques années, et face à un environnement économique difficile qui affecte ses revenus publicitaires, le secteur Médias d'information a mis en œuvre, en 2009, de nouvelles mesures de restructuration et de réduction de coûts dans l'ensemble du Canada. Une charge pour restructuration des activités d'exploitation de 2,0 M\$ a également été enregistrée dans d'autres secteurs en 2009.
- En 2008, le secteur Médias d'information avait inscrit une charge pour restructuration des activités d'exploitation de 33,3 M\$. Ce secteur avait mis en œuvre, en décembre 2008, un programme de réduction de ses effectifs dans le cadre d'un vaste projet de restructuration de ses activités dans l'ensemble du Canada. En 2008, Quebecor Media avait également enregistré une charge pour restructuration totalisant 2,3 M\$ dans certains autres secteurs.
- Quebecor Media a conclu que les mesures de restructuration ainsi que la perte d'un important contrat d'impression en 2008 devaient déclencher la mise en œuvre de tests de dépréciation et que certains actifs à long terme devaient subir une dépréciation. En conséquence, une charge hors caisse de dépréciation au montant total de 19,1 M\$ a été inscrite en 2008 relativement à des bâtiments, matériel et outillage. Une charge équivalente de 0,4 M\$ a été inscrite en 2009.
- En 2009, Quebecor Media a inscrit une charge de 0,9 M\$ relatif à la perte sur ventes d'entreprises et autres éléments spéciaux (gain de 0,1 M\$ en 2008).

Charge hors caisse pour dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels au montant total de 13,6 M\$ en 2009, contre 671,2 M\$ en 2008.

- Au quatrième trimestre 2008, Quebecor Media avait déterminé que l'environnement financier et économique difficile prévalant à ce moment était un élément déclencheur de tests de dépréciation de l'écart d'acquisition dans les secteurs Médias d'information, Loisir et divertissement et Technologies et communications interactives.

En conséquence, Quebecor Media avait conclu que l'écart d'acquisition de ces secteurs avait subi une dépréciation. À la suite des résultats préliminaires du test, une charge hors caisse pour dépréciation de l'écart d'acquisition de 631,0 M\$, sans incidence fiscale (345,3 M\$ déduction faite de la part des actionnaires sans contrôle), avait été inscrite aux livres, dont 595,0 M\$ dans le secteur Médias d'information, 10,0 M\$ dans le secteur Loisir et divertissement et 26,0 M\$ dans le secteur Technologies et communications interactives. En 2008, Quebecor Media avait enregistré une charge de dépréciation des marques de commerce de ses publications de 40,2 M\$ (15,8 M\$ déduction faite des économies d'impôts et de la part des actionnaires sans contrôle).

Au deuxième trimestre 2009, Quebecor Media a complété ces tests de dépréciation de l'écart d'acquisition. Une charge hors caisse additionnelle de 5,6 M\$, sans incidence fiscale, a été inscrite aux livres en tant qu'ajustement à la charge hors caisse pour dépréciation de l'écart d'acquisition inscrite au quatrième trimestre 2008, dont 1,7 M\$ dans le secteur Médias d'information, 1,2 M\$ dans le secteur Loisir et Divertissement et 2,7 M\$ dans le secteur Technologies et Communications interactives.

- Au deuxième trimestre 2009, la Compagnie a également enregistré une charge de dépréciation des marques de commerce de ses publications du secteur Médias d'information de 8,0 M\$ à la suite de la réalisation de son test annuel de dépréciation.

Charge d'impôts sur le bénéfice de 153,2 M\$ (taux effectif de 22,2 %) en 2009, contre 140,4 M\$ (taux effectif de 32,9 % si l'on exclut l'impact de la dépréciation sans incidence fiscale de l'écart d'acquisition) en 2008.

- La variation du taux d'imposition effectif en 2009 par rapport à 2008 s'explique principalement par :
 - l'impact de la combinaison des taux d'impôt sur les différentes composantes du gain ou de la perte sur instruments financiers et instruments financiers dérivés et sur conversion d'instruments financiers ;
 - l'incidence favorable, sur le passif d'impôts futurs, de la baisse des taux d'imposition des gouvernements du Québec et de l'Ontario ;
 - l'évolution favorable en 2009 de la cédule de renversement futur des écarts temporaires.

Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Quebecor Media de 350,5 M\$ en 2009, contre 243,2 M\$ en 2008 (tableau 5).

- Cet écart favorable de 107,3 M\$ s'explique surtout par :
 - la hausse de 165,1 M\$ du bénéfice d'exploitation ;
 - une diminution de la portion monétaire de la charge d'intérêt de 38,7 M\$;
 - la baisse des investissements du secteur Médias d'information due à la réalisation, en 2008, de la deuxième partie du projet d'acquisition de nouvelles presses.

Contrebalancées en partie par :

- une augmentation de 34,6 M\$ des investissements dans les actifs et passifs d'exploitation, expliquée principalement par la variation courante des activités, y compris une hausse de 31,2 M\$ des débiteurs due, entre autres, à la hausse des revenus du secteur Télécommunications ;
- la hausse des investissements en immobilisations et en actifs incorporels du secteur Télécommunications, principalement attribuable au déploiement du réseau SSFE ;
- une augmentation de 17,0 M\$ des impôts exigibles.

Tableau 5 : Quebecor Media**Flux de trésorerie libres liés à l'exploitation des activités poursuivies
(en millions de dollars canadiens)**

	2009	2008	2007
Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs :			
Télécommunications	451,0 \$	384,6 \$	314,3 \$
Médias d'information	156,9	140,3	118,3
Télédiffusion	56,9	44,2	43,2
Loisir et divertissement	18,3	5,6	24,1
Technologies et communications interactives	0,7	1,5	(0,5)
Siège social et autres	1,9	0,5	1,4
	685,7	576,7	500,8
Portion monétaire des frais d'intérêt ¹	(228,0)	(266,7)	(225,3)
Portion monétaire de la charge pour restructuration des activités d'exploitation et autres éléments spéciaux	(29,2)	(35,5)	(12,2)
Impôts exigibles	(29,7)	(12,7)	(11,3)
Autres	4,6	(0,3)	4,3
Variation nette des actifs et passifs d'exploitation	(52,9)	(18,3)	32,7
Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies	350,5 \$	243,2 \$	289,0 \$

¹ Intérêts sur la dette à long terme, effet de change sur les éléments d'exploitation et autres frais d'intérêt, moins les intérêts capitalisés sur les acquisitions d'immobilisations et actifs incorporels.

Tableau 6**Conciliation des flux de trésorerie d'exploitation des secteurs de Quebecor Media avec le bénéfice d'exploitation de cette filiale
(en millions de dollars canadiens)**

	2009	2008	2007
Bénéfice d'exploitation	1 284,7 \$	1 119,6 \$	963,4 \$
Acquisitions d'immobilisations	(491,1)	(465,6)	(430,1)
Acquisitions d'actifs incorporels ¹	(111,5)	(83,0)	(38,6)
Produits de l'aliénation d'éléments d'actif	3,6	5,7	6,1
Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs	685,7 \$	576,7 \$	500,8 \$

¹ Exclusion faite du montant initial déboursé en 2008 pour l'acquisition des licences du réseau SSFE.

ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ**Télécommunications**

Le secteur Télécommunications de Quebecor Media est, par l'entremise de Vidéotron, le plus important câblodistributeur du Québec et le troisième du Canada, en fonction du nombre de clients. Son réseau à la fine pointe de la technologie, qui rejoint 2 575 300 résidences, lui permet de desservir quelque 1 967 500 clients. Au 31 décembre 2009, Vidéotron comptait 1 777 000 clients à ses services de télédistribution, dont 1 084 100 clients à illico télé numérique. En outre, l'entreprise est un fournisseur de services Internet et de téléphonie, avec 1 170 600 clients à ses services d'accès Internet par câble, ainsi que 1 014 000 clients à son service de téléphonie par câble. De plus, elle compte 82 800 lignes à son service de téléphonie sans fil. Quebecor Media devrait déployer son réseau SSFE au cours de l'été 2010. Ce réseau offrira un service de téléphonie sans fil, y compris l'accès Internet haute vitesse, la télévision mobile et de nombreuses autres fonctions évoluées disponibles sur ces appareils mobiles, aussi appelés cellulaires intelligents. Vidéotron comprend également le Service Affaires, un fournisseur de services complets de télécommunications d'affaires, qui comprend la téléphonie, la transmission de données à haute vitesse, l'accès Internet, l'hébergement et la télédistribution. Enfin, Vidéotron est présente dans la location et la vente au détail de DVD, de vidéocassettes et de jeux vidéo par l'intermédiaire de sa filiale Le SuperClub Vidéotron Itée (« Le SuperClub Vidéotron ») et de son réseau de franchises.

Résultats d'exploitation de l'exercice 2009

Revenus de 2,00 G\$ en 2009, soit une progression de 197,0 M\$ (10,9 %).

- Revenus totaux des services de télédistribution de 875,6 M\$, soit une hausse de 65,7 M\$ (8,1 %) principalement attribuable à l'impact de l'augmentation de la clientèle de même qu'à la hausse de certains tarifs, à la migration des clients du service analogique au service numérique, à la hausse des commandes à la vidéo sur demande et à la télévision payante, ainsi qu'au succès des forfaits haute définition (« HD »).
- Revenus des services d'accès Internet de 574,2 M\$, en hausse de 74,6 M\$ (14,9 %). Cet écart favorable s'explique surtout par l'augmentation de la clientèle ainsi que par la hausse de certains tarifs, de même que par l'augmentation de la consommation et la migration des clients vers des services à plus grande vitesse.
- Revenus du service de téléphonie par câble de 353,8 M\$, soit une hausse de 67,7 M\$ (23,7 %) provenant surtout de la progression de la clientèle à ce service. Cette croissance aurait été plus importante n'eût été la baisse des revenus moyens par client provenant de la diminution des appels interurbains.
- Revenus du service de téléphonie sans fil de 41,4 M\$, en hausse de 9,8 M\$ (31,0 %), due pour l'essentiel à la croissance de la clientèle.
- Revenus du Service Affaires de 58,3 M\$, en baisse de 5,3 M\$ (-8,3 %), principalement attribuable à la perte d'un important contrat et à la diminution des revenus provenant des services de solutions réseau.
- Revenus de Le SuperClub Vidéotron de 31,5 M\$, en baisse de 25,5 M\$ (-44,7 %), surtout attribuable au franchisage de 33 magasins corporatifs.

Revenu mensuel moyen par abonné de Vidéotron de 88,21 \$ en 2009, contre 81,17 \$ en 2008, en hausse de 7,04 \$ (8,7 %).

Statistiques de clientèles

Télédistribution – La clientèle de l'ensemble des services de télédistribution a augmenté de 61 400 clients (3,6 %) en 2009 (tableau 7), contre des augmentations respectives de 77 500 et de 65 700 clients en 2008 et en 2007. Au quatrième trimestre 2009, Vidéotron a enregistré une croissance de sa clientèle à l'ensemble de ses services de télédistribution pour un dix-huitième trimestre consécutif, soit depuis la fin du deuxième trimestre 2005. Au 31 décembre 2009, les services de télédistribution de Vidéotron desservaient 1 777 000 clients, soit un taux de pénétration des résidences de 69,0 %, en regard de 67,5 % un an auparavant (ce taux correspond au nombre de clients du service par rapport au nombre total de résidences desservies par le réseau de câblodistribution, soit 2 575 300 résidences à la fin de décembre 2009).

- À la fin de 2009, illico télé numérique desservait 1 084 100 clients. Le service illico télé numérique a recruté 156 800 clients (augmentation de 16,9 %) en 2009, contre des hausses respectives de 159 100 et de 144 600 clients en 2008 et en 2007. Au 31 décembre 2009, le taux de pénétration des résidences par le service illico télé numérique s'élevait à 42,1 %, contre 36,5 % un an auparavant.
- La migration du service de télédistribution analogique vers le numérique est la principale raison expliquant la diminution de 95 400 clients (-12,1 %) au service de la télédistribution analogique, en 2009. À titre comparatif, ce service avait enregistré des baisses respectives de 81 600 et de 78 900 clients en 2008 et en 2007.

Accès Internet – Le nombre de clients au service d'accès Internet par câble se chiffrait à 1 170 600 clients au 31 décembre 2009, en hausse de 106 800 clients (10,0 %) par rapport à la fin de 2008. En guise de comparaison, ce service avait recruté respectivement 130 800 et 141 000 clients en 2008 et en 2007. Au 31 décembre 2009, les services d'accès Internet par câble affichaient un taux de pénétration des résidences de 45,5 %, en regard de 41,8 % un an plus tôt.

Téléphonie par câble – À la fin de décembre 2009, ce service comptait 1 014 000 clients, en hausse de 162 000 clients (19,0 %) par rapport à la fin de 2008. Ce service avait recruté 215 600 clients en 2008 et 238 600 clients en 2007. Au 31 décembre 2009, le service de téléphonie IP affichait un taux de pénétration des résidences de 39,4 %, contre 33,5 % pour la période correspondante de 2008.

Téléphonie sans fil – Au 31 décembre 2009, le nombre de lignes à ce service s'établissait à 82 800, contre 63 400 à la fin de décembre 2008, soit une augmentation de 19 400 lignes (30,6 %). Au cours des exercices 2008 et 2007, un nombre respectif de 18 300 et de 33 300 lignes avaient été activées à ce service.

Tableau 7

Statistiques de la clientèle du secteur Télécommunications à la fin de chaque année (2005 à 2009) (en milliers de clients)

	2009	2008	2007	2006	2005
Télédistribution :					
Analogique	692,9	788,3	869,9	948,8	1 031,5
Numérique	1 084,1	927,3	768,2	623,6	474,6
Total de la télédistribution	1 777,0	1 715,6	1 638,1	1 572,4	1 506,1
Internet par câble	1 170,6	1 063,8	933,0	792,0	638,0
Téléphonie par câble	1 014,0	852,0	636,4	397,8	163,0
Téléphonie sans fil (en milliers de lignes)	82,8	63,4	45,1	11,8	–

Bénéfice d'exploitation de 972,9 M\$, en hausse de 175,0 M\$ (21,9 %).

- Cette progression est surtout attribuable à :
 - la croissance de la clientèle à tous les services ;
 - la hausse de certains tarifs, principalement ceux des services de télédistribution et d'accès Internet, et l'augmentation de la consommation ;
 - l'écart favorable de 47,9 M\$ lié aux ajustements relatifs à la provision pour droits de licences de la partie II (pour plus de détails, cf. « Droits de licences de la partie II »).

Contrebalancés par :

- l'impact défavorable de 12,3 M\$ lié à la charge d'options d'achat d'actions ;
- la hausse de certains frais règlementaires.
- Si l'on exclut la variation de la charge liée au régime d'options d'achat d'actions et si l'on redresse les chiffres de toutes les périodes antérieures pour donner un effet rétroactif aux ajustements des droits de licences de la partie II, le bénéfice d'exploitation a augmenté de 16,6 % en 2009, contre une hausse de 21,3 % en 2008.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Télécommunications (exprimés en pourcentage des revenus) de 51,4 % en 2009, contre 55,8 % en 2008. Cette diminution est principalement attribuable à :

- l'importance de la composante fixe de ces coûts qui ne fluctue pas en proportion de la croissance des revenus ;
- l'impact marginal sur les coûts de la hausse de certains tarifs et de la consommation ;
- l'impact des ajustements relatifs aux droits de licences de la partie II du CRTC qui ont été favorables en 2009 et défavorables en 2008.

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur de 451,0 M\$ en 2009, contre 384,6 M\$ en 2008 (tableau 8).

- Cet écart favorable de 66,4 M\$ s'explique surtout par :

- l'augmentation de 175,0 M\$ du bénéfice d'exploitation.

Contrebalancée par :

- la hausses de 77,4 M\$ des acquisitions d'immobilisations ;
- l'augmentation de 29,8 M\$ des acquisitions d'actifs incorporels, expliquées principalement par le déploiement du réseau SSFE.

Tableau 8 : Télécommunications
Flux de trésorerie d'exploitation
(en millions de dollars canadiens)

	2009	2008	2007
Bénéfice d'exploitation	972,9 \$	797,9 \$	642,3 \$
Acquisitions d'immobilisations	(434,1)	(356,7)	(308,4)
Acquisitions d'actifs incorporels ¹	(89,9)	(60,1)	(21,7)
Produits de l'aliénation d'éléments d'actif	2,1	3,5	2,1
Flux de trésorerie d'exploitation du secteur	451,0 \$	384,6 \$	314,3 \$

¹ Exclusion faite du montant initial déboursé en 2008 pour l'acquisition des licences du réseau SSFE.

Autres développements en 2009

Le 7 janvier 2009, Vidéotron a lancé sur la rive sud de Montréal ses services Internet Très Grande Vitesse TGV 30^{MC} et TGV 50^{MC}. Simultanément, elle bonifiait la capacité de téléchargement des deux services Internet à 70 Go pour Internet TGV 30^{MC}, et 100 Go pour Internet TGV 50^{MC}. En décembre 2009, Vidéotron avait complété le déploiement de ses services Internet TGV 30^{MC} et TGV 50^{MC} sur l'ensemble de son territoire. Elle devenait ainsi la première entreprise en Amérique du Nord à rendre cette technologie de pointe accessible à l'ensemble de sa clientèle.

Droits de licences de la partie II

En 2003 et en 2004, des sociétés, y compris Vidéotron, ont poursuivi la Couronne devant la Cour fédérale, alléguant que les droits de licences de la partie II devant être payés annuellement au CRTC par les radiodiffuseurs et distributeurs de radiodiffusion, constituaient en fait et en droit une taxe non autorisée par la *Loi sur la radiodiffusion* (Canada). À la suite d'un jugement de la Cour d'appel fédérale rendu en 2008 qui renversait un premier jugement de la Cour fédérale favorable aux parties demandresses, une demande d'autorisation de pourvoi à la Cour suprême du Canada avait été autorisée en 2008 dans le cadre de ce litige. Par ailleurs, compte tenu du jugement défavorable de la Cour d'appel, la Compagnie avait inscrit, en 2008, une provision totale de 25,6 M\$ relativement aux droits de licences de la partie II, y compris une provision rétroactive pour les droits de licences de la partie II accumulés depuis le 1^{er} septembre 2006.

Le 7 octobre 2009, les parties en instance, y compris Vidéotron, ont convenu d'un règlement à l'amiable en vertu duquel les sociétés demandresses se sont désistées de leur contestation et de leurs réclamations monétaires, et le gouvernement a renoncé à réclamer les droits de licences de la partie II impayés pour la période comprise entre le 1^{er} septembre 2006 et le 31 août 2009. En raison de ce règlement, la Compagnie a renversé, au cours du quatrième trimestre 2009, une provision de 33,8 M\$ dans le secteur Télécommunications représentant les droits de licences de la partie II impayés au 31 août 2009. De plus, en vertu du règlement à l'amiable, le gouvernement s'est engagé à recommander au CRTC de modifier sa réglementation afin de limiter le montant des droits de licences de la partie II pour la période subséquente au 31 août 2009. Les résultats du secteur Télécommunications pour la période du 1^{er} septembre 2009 au 31 décembre 2009 comprennent donc une provision estimée à 3,3 M\$ relativement à la nouvelle base de calcul des droits de licences de la partie II du CRTC.

Réseau SSFE

Au cours de l'exercice 2009, Vidéotron a franchi plusieurs étapes clés dans la réalisation de son projet de mise en place de ses infrastructures sans fil 3G. Au 31 décembre 2009, tous les services et plateformes de commutation ont été installés et étaient fonctionnels. Les interconnexions avec le réseau de fibre actuel de Vidéotron ont été établies et sont rattachées à son service de guichet unique. Vidéotron a procédé à des essais à phases multiples visant à maintenir la fiabilité de ses plateformes. Elle a conclu des accords relatifs aux sites ou aux demandes de partage de tours équivalant à près de 60 % des lieux d'antennes dont l'obtention est nécessaire au lancement du service. De plus, l'équipement est installé, ou en voie de l'être, sur la plupart des sites où une entente a été signée.

Le 22 juillet 2009, Vidéotron a conclu une entente d'itinérance avec le fournisseur de services sans fil Rogers. En vertu de cette entente, Vidéotron utilisera exclusivement le réseau de Rogers sur le territoire de cette entreprise partout au Canada pour desservir ses futurs clients de téléphonie sans fil en déplacement à l'extérieur de son territoire de couverture. En outre, Vidéotron a conclu une entente d'itinérance similaire aux États-Unis avec le fournisseur de services sans fil T-Mobile. Ces ententes permettront à Vidéotron d'offrir des services sans fil évolués partout au Canada et aux États-Unis. Vidéotron compte toujours procéder au lancement de son offre de service sans fil évolués à l'été 2010.

Médias d'information

Le secteur Médias d'information de Quebecor Media est, par l'entremise de Corporation Sun Media et d'Osprey Media, la première chaîne de journaux au Canada selon les tirages de journaux vendus et distribués gratuitement. Ce secteur publie 36 quotidiens vendus et 6 quotidiens gratuits, et est présent dans 9 des 10 plus importants marchés urbains du Canada. En outre, le secteur publie 228 journaux régionaux, magazines, guides d'achats hebdomadaires, publications agricoles et autres publications spécialisées. Au 31 décembre 2009, les tirages cumulatifs des journaux vendus par le secteur Médias d'information s'élevaient à environ 14,8 millions d'exemplaires par semaine, selon des statistiques internes.

Le secteur Médias d'information comprend également Canoë, une société intégrée offrant des services de commerce électronique, d'information et de communication. Canoë exploite le réseau de portails Internet du même nom et rejoint plus de 9,2 millions de visiteurs uniques par mois au Canada, dont plus de 4,1 millions au Québec (selon les données de comScore Media Metrix pour le mois de novembre 2009). Le réseau Canoë détient ou exploite plusieurs sites, dont *canoe.ca*, *canoe.qc.ca* et La Toile du Québec (*toile.com*). De plus, Canoë propose des services en ligne de commerce électronique destinés à l'emploi et à la formation (*jobboom.com*), à l'habitation (*micasa.ca*), à l'automobile (*autonet.ca*), à la rencontre (*reseaucontact.com*), aux réseaux sociaux (*espace.canoe.ca*), aux petites annonces (*classifiedExtra.ca* et *vitevitevite.ca*) et aux solutions de publicité au coût par clic (*canoeklix.com*).

De plus, le secteur Médias d'information est actif dans le domaine de la distribution de journaux, de magazines et de circulaires par l'entremise, entre autres, de Réseau Quebecor Média. Le secteur comprend également l'agence de presse QMI (Agence QMI), qui fournit des contenus à l'ensemble de Quebecor Media ainsi qu'à des clients externes. Il offre aussi à d'autres éditeurs des services d'imprimerie commerciale et des services connexes par l'intermédiaire de son réseau national d'impression et de production. Par l'intermédiaire de Quebecor PagesMedia, le secteur Médias d'information regroupe les activités d'édition d'annuaires dans leur version imprimée et en ligne.

Résultats d'exploitation de l'exercice 2009

Revenus de 1,03 G\$, en baisse de 151,9 M\$ (-12,9 %).

- Revenus publicitaires en baisse de 16,9 %, revenus de tirage en baisse de 1,8 % et revenus combinés d'imprimerie commerciale et autres revenus en hausse de 13,1 %. L'industrie des journaux traverse une période de profondes transformations depuis quelques années, ce qui, jumelé à l'environnement économique difficile qui prévaut depuis la fin de 2008, a affecté de façon défavorable les revenus du secteur Médias d'information.
- Les revenus des quotidiens urbains et des journaux régionaux ont diminué respectivement de 11,6 % et de 18,0 % en 2009.
- Les revenus des portails sont demeurés stables. La diminution des revenus des portails spécialisés a été contrebalancée par une croissance des revenus des portails généralistes.

Bénéfice d'exploitation de 199,5 M\$, en baisse de 27,6 M\$ (-12,2%).

- Cette diminution est surtout attribuable à :
 - l'impact de la baisse de 151,9 M\$ des revenus ;
 - l'impact défavorable de 7,3 M\$ lié à la charge d'options d'achat d'actions ;
 - les frais de démarrage de Réseau Quebecor Media.

Contrebalancés en partie par :

- la baisse de 77,5 M\$ des coûts d'exploitation surtout attribuable aux mesures de restructuration et de réduction de coûts. La baisse des coûts comprend également les impacts du renversement de 5,7 M\$ de la provision pour bonis de 2008 et de la baisse des coûts de main-d'œuvre liée au conflit de travail au *Journal de Montréal* ;
- l'impact de la baisse du prix du papier pour un montant de 5,7 M\$.

- En excluant l'impact lié à la charge d'options, le bénéfice d'exploitation d'Osprey Media et les frais de démarrage de Réseau Quebecor Media, la baisse du bénéfice d'exploitation s'est établie à 6,3 % en 2009, contre 19,6 % pour 2008.

Les mesures de restructuration du secteur Médias d'information, instaurées à la fin de 2008, comprennent des réductions d'effectifs, la consolidation des activités de prépresse et des salles d'expédition et de presse, la centralisation des processus administratifs, la consolidation des réseaux de distribution, ainsi que d'autres mesures de centralisation et d'optimisation des ressources visant les activités du secteur Médias d'information dans toutes les régions. Par ailleurs, en parallèle avec les mesures de restructuration, des sources additionnelles de revenus continuent d'être explorées, dont celles liées à la commercialisation des contenus de l'Agence QMI et aux offres intégrées et convergentes présentées aux partenaires d'affaires, dont Réseau Quebecor Media.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Médias d'information (exprimés en pourcentage des revenus) de 80,6 % en 2009, contre 80,8 % en 2008. Les mesures de restructuration du secteur engendrant des réductions de coûts importantes ont contrebalancé l'impact défavorable lié à la composante fixe des coûts d'exploitation qui ne fluctue pas en proportion de la baisse des revenus.

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur de 156,9 M\$ en 2009, contre 140,3 M\$ en 2008 (tableau 9).

- La baisse de 43,7 M\$ des acquisitions d'immobilisations, due essentiellement à la réalisation, en 2008, de la deuxième phase du projet d'acquisition de nouvelles presses, a plus que contrebalancé la réduction de 27,6 M\$ du bénéfice d'exploitation.

Tableau 9 : Médias d'information
Flux de trésorerie d'exploitation
(en millions de dollars canadiens)

	2009	2008	2007
Bénéfice d'exploitation	199,5 \$	227,1 \$	232,8 \$
Acquisitions d'immobilisations	(33,4)	(77,1)	(103,8)
Acquisitions d'actifs incorporels	(10,3)	(11,4)	(12,2)
Produits de l'aliénation d'éléments d'actif	1,1	1,7	1,5
Flux de trésorerie d'exploitation du secteur	156,9 \$	140,3 \$	118,3 \$

Autres développements en 2009

Le 24 janvier 2009, devant le refus de la partie syndicale de reconnaître l'urgence de la situation et la nécessité d'apporter des changements fondamentaux au modèle d'affaires du *Journal de Montréal*, et afin d'éviter que la publication du *Journal de Montréal* soit perturbée par des moyens de pression, la direction du *Journal de Montréal* a décidé de se prévaloir du droit qui lui est reconnu par le *Code du travail* et a décrété un lock-out à l'égard des quelque 250 employés de la rédaction, de bureau et des petites annonces couverts par le certificat d'accréditation détenu par le Syndicat des travailleurs de l'information du Journal de Montréal (STIJM). *Le Journal de Montréal* continue d'être publié malgré le conflit de travail.

Le 16 avril 2009, AbitibiBowater Canada Inc. (« AbitibiBowater ») et certaines de ses filiales canadiennes se sont placées sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* au Canada. À la même date, AbitibiBowater et certaines de ses filiales américaines et canadiennes se sont placées sous la protection du chapitre 11 du *United States Bankruptcy Code*. AbitibiBowater est le principal fournisseur de papier du secteur Médias d'information. À ce jour, ces procédures n'ont eu aucun impact significatif sur les activités d'exploitation de Quebecor Media, qui suit toujours de près la situation.

En septembre et en octobre 2009, Corporation Sun Media a conclu des ententes de distribution conjointes avec Canwest Publishing Inc. (« Canwest ») et National Post Company. En vertu de ces ententes, chaque partie assurera la livraison à domicile et la livraison d'exemplaires de certaines publications des autres parties dans les marchés respectifs de ces publications. Grâce à ces ententes de distribution, les deux entreprises utiliseront plus efficacement leurs capacités existantes de livraison et raffermiront leur rentabilité d'exploitation.

Télédiffusion

Groupe TVA est l'une des plus importantes entreprises privées de production et de diffusion d'émissions de divertissement, d'information et d'affaires publiques de langue française au Québec et en Amérique du Nord. Elle est propriétaire unique de 6 des 10 stations qui forment le Réseau TVA, de la chaîne spécialisée analogique Le Canal Nouvelles TVA (« LCN »), des chaînes spécialisées numériques Mystère, ARGENT, Prise 2 et Les idées de ma maison. En outre, Groupe TVA possède une participation dans la chaîne généraliste anglophone Sun TV, de Toronto, dans deux des stations affiliées du Réseau TVA, dans la chaîne spécialisée Évasion et dans les services spécialisés numériques de langue anglaise MENTV et Mystery. La filiale est aussi active dans le domaine du téléachat par l'intermédiaire de sa filiale TVA Boutiques inc. Par l'entremise de sa filiale TVA Publications inc., l'entreprise exerce des activités dans le domaine de l'édition de magazines hebdomadaires et mensuels d'intérêt général et de divertissement. Elle s'impose à ce titre comme le premier éditeur de magazines francophones du Québec. Enfin, grâce à sa division TVA Films, Groupe TVA est présente dans le secteur de la distribution de films et de produits télévisuels au Canada, tant dans les marchés francophone qu'anglophone.

Résultats d'exploitation de l'exercice 2009

Revenus de 439,0 M\$, en hausse de 2,3 M\$ (0,5 %).

- Les revenus de diffusion ont augmenté de 14,2 M\$, ce qui s'explique surtout par :
 - une hausse des revenus publicitaires et des revenus d'abonnement des chaînes spécialisées ;
 - une croissance des revenus publicitaires du Réseau TVA, dont l'impact de *Star Académie*, jumelée à une hausse des autres revenus ;
 - l'augmentation de l'apport des revenus provenant de Canal Indigo.

Contrebalancées en partie par :

- la baisse des revenus publicitaires de Sun TV.
- Les revenus de distribution ont diminué de 6,8 M\$, ce qui s'explique surtout par une baisse du volume des ventes de vidéos, de même que par la baisse des ventes de produits télévisuels.
- Les revenus d'édition ont diminué de 4,6 M\$, principalement attribuable à la baisse des revenus publicitaires, des revenus en kiosque et des revenus d'abonnement.

Bénéfice d'exploitation de 80,0 M\$, en hausse de 14,0 M\$ (21,2 %).

- Bénéfice d'exploitation des activités de diffusion en hausse de 19,6 M\$, qui s'explique surtout par :
 - l'incidence favorable de 13,6 M\$ liée aux ajustements relatifs à la provision pour droits de licences de la partie II (pour plus de détails, cf. « Droits de licences de la partie II ») ;
 - l'impact de la croissance des revenus des chaînes spécialisées, du Réseau TVA et l'apport de Canal Indigo ;
 - la baisse des coûts de contenu du Réseau TVA.

Contrebalancés en partie par :

- la hausse des coûts de contenu des chaînes spécialisées ;
- l'impact de la baisse des revenus et de la hausse des coûts de contenu de Sun TV.
- La rentabilité d'exploitation des activités de distribution a affiché un écart défavorable de 6,6 M\$, ce qui s'explique surtout par :
 - l'impact de la baisse des revenus ;
 - l'inscription d'une provision pour mauvaises créances de 1,2 M\$ due à la situation économique précaire d'un client.

- Les activités d'édition ont généré un bénéfice d'exploitation en hausse de 2,5 M\$. L'incidence favorable de la réduction des frais d'impression, de rédaction et d'infographie a plus que contrebalancé l'impact de la baisse des revenus.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Télédiffusion, exprimés en pourcentage des revenus, de 81,8 % en 2009, contre 84,9 % en 2008. Cette diminution des coûts, en proportion des revenus, s'explique surtout par :

- l'impact des ajustements relatifs à la provision pour droits de licences de la partie II du CRTC qui ont été favorables en 2009 et défavorables en 2008 ;
- l'importance relative inférieure des coûts fixes dans un contexte de croissance des revenus de diffusion ;
- la baisse des coûts du secteur de l'édition.

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur de 56,9 M\$ en 2009, contre 44,2 M\$ en 2008, soit une augmentation de 12,7 M\$ (tableau 10).

- Cet écart favorable s'explique surtout par l'augmentation de 14,0 M\$ du bénéfice d'exploitation.

Tableau 10 : Télédiffusion
Flux de trésorerie d'exploitation
(en millions de dollars canadiens)

	2009	2008	2007
Bénéfice d'exploitation	80,0 \$	66,0 \$	59,4 \$
Acquisitions d'immobilisations	(16,5)	(17,8)	(11,6)
Acquisitions d'actifs incorporels	(7,0)	(4,1)	(4,6)
Produits de l'aliénation d'éléments d'actif	0,4	0,1	—
Flux de trésorerie d'exploitation du secteur	56,9 \$	44,2 \$	43,2 \$

Autres développements en 2009

Le conseil d'administration du Groupe TVA a autorisé une offre publique de rachat d'actions pour un maximum de 985 210 actions catégorie B représentant approximativement 5 % des actions émises et en circulation catégorie B. Les achats seront faits du 19 mars 2009 au 18 mars 2010 aux prix courants du marché, sur le marché public, grâce aux services de la Bourse de Toronto et seront faits dans le respect des obligations de la Bourse de Toronto. Au cours de l'exercice 2009, 253 300 actions catégorie B ont été rachetées pour une contrepartie en espèces de 2,6 M\$.

Droits de licences de la partie II

Les faits décrits à la section « Droits de licences de la partie II » de l'analyse du secteur Télécommunications s'appliquent également au secteur Télédiffusion. En 2008, le secteur Télédiffusion avait inscrit des provisions pour les droits de licences de la partie II totalisant 7,2 M\$, y compris une provision rétroactive pour les droits de licences de la partie II accumulés depuis le 1^{er} septembre 2006. En vertu du règlement à l'amiable conclu le 7 octobre 2009, le secteur Télédiffusion a renversé, au cours du quatrième trimestre 2009, une provision de 9,0 M\$ représentant les droits de licences de la partie II accumulés depuis le 1^{er} septembre 2006 et impayés au 31 août 2009. Les résultats du secteur Télédiffusion pour la période du 1^{er} septembre 2009 au 31 décembre 2009 comprennent une provision estimée de 0,8 M \$ relativement à la nouvelle base de calcul des droits de licences de la partie II du CRTC.

Loisir et divertissement

Les activités de la Compagnie dans le secteur Loisir et divertissement comprennent principalement la vente au détail de CD, de livres, de DVD, d'instruments de musique, d'idées cadeaux, de jeux et de jouets, de jeux vidéos et de magazines par l'intermédiaire du réseau de magasins Archambault et du site Web transactionnel *archambault.ca*, ainsi que la vente de musique et de livres en ligne par téléchargement grâce à *ZIK.ca* et à *Jelis.ca*, la distribution de disques et de vidéos (Distribution Select), la distribution de musique destinée aux boutiques de téléchargement (Select Digital), la production de disques et de vidéos (Musicor), la captation de concerts en direct, la production de vidéos de spectacles, de publicités

télévisuelles (Les Productions Select TV) et la production de spectacles (Musicor Spectacles). Par l'intermédiaire des nouvelles capacités de production offertes par Musicor Spectacles et Les Productions Select TV, Groupe Archambault s'impose désormais comme une entreprise pleinement intégrée de l'industrie de la musique au Canada, un producteur offrant un éventail complet de solutions médias et un joueur de plus en plus actif dans l'industrie du spectacle et des événements culturels.

De plus, le secteur Loisir et divertissement est présent dans l'industrie du livre (secteur Livres), plus particulièrement dans l'édition scolaire avec Les Éditions CEC inc. (« Éditions CEC »), dans la littérature générale par l'intermédiaire de 13 maisons d'édition réunies sous Groupe Sogides inc. (« Groupe Sogides »), ainsi que dans la distribution par l'intermédiaire de Messageries A.D.P. inc. (« Messageries A.D.P. ») qui distribue en exclusivité environ 160 éditeurs québécois et européens francophones.

Résultats d'exploitation de l'exercice 2009

Revenus de 307,8 M\$, en hausse de 5,9 M\$ (2,0 %).

- Hausse de 6,8 % des revenus du secteur Livres, qui s'explique surtout par l'augmentation importante des ventes de Éditions CEC dans le domaine scolaire, principalement attribuable à la facturation de manuels scolaires destinés aux élèves du niveau primaire du Québec. La hausse s'explique aussi par l'augmentation du nombre de best-sellers distribués par Messageries A.D.P en 2009 par rapport à 2008.
- Hausse de 2,2 % des revenus de Groupe Archambault (exclusion faite de l'impact du transfert le 1^{er} mai 2008 des activités de vidéo sur demande au secteur Télécommunications) qui s'explique par :
 - la hausse de 0,4 % des ventes au détail surtout attribuable à l'augmentation des ventes de marchandises générales et de livres ;
 - la hausse de 2,7 % des ventes de distribution due à la popularité des nouveautés – dont l'album de *Star Académie* et ceux des chanteurs Ginette Reno, Marie-Mai, Maxime Landry et IMA – mises sur le marché en 2009 ;
 - les ventes de production ont augmenté de 35,9 % en 2009, ce qui s'explique surtout par la sortie de nouveaux albums dans Musicor, dont l'album dérivé de l'émission *Star Académie* et celui de la chanteuse Marie-Mai, de même que par la hausse des activités de la division Musicor Spectacles, créée en 2008.

Bénéfice d'exploitation de 25,9 M\$ en 2009, contre 20,2 M\$ en 2008. Cet écart favorable de 5,7 M\$ (28,2 %) est surtout attribuable à la hausse des ventes du secteur Livres et des marges en édition scolaire et à l'augmentation des revenus comparables et des marges bénéficiaires de Groupe Archambault.

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur de 18,3 M\$ en 2009, contre 5,6 M\$ en 2008 (tableau 11).

- Cet écart favorable de 12,7 M\$ s'explique principalement par :
 - l'augmentation de 5,7 M\$ du bénéfice d'exploitation ;
 - la diminution de 5,3 M\$ des acquisitions d'immobilisations surtout attribuable aux investissements supérieurs en 2008 dans l'agrandissement et à la rénovation de certains magasins Archambault.

Tableau 11 : Loisir et divertissement
Flux de trésorerie d'exploitation
 (en millions de dollars canadiens)

	2009	2008	2007
Bénéfice d'exploitation	25,9 \$	20,2 \$	26,9 \$
Acquisitions d'immobilisations	(3,6)	(8,9)	(2,8)
Acquisitions d'actifs incorporels	(4,0)	(7,4)	(0,1)
Produits de l'aliénation d'éléments d'actif	—	1,7	0,1
Flux de trésorerie d'exploitation du secteur	18,3 \$	5,6 \$	24,1 \$

Technologies et communications interactives

Le secteur Technologies et communications interactives est constitué de Nurun, une entreprise qui déploie des activités de développement de sites Internet, d'intranets et d'extranets, de plates-formes techniques de gestion de contenu, de commerce électronique, de télévision interactive et de solutions de publication automatisée, mais aussi de stratégies et de programmes de marketing et de gestion de relations clients en ligne.

Résultats d'exploitation de l'exercice 2009

Revenus de 91,0 M\$, en hausse de 1,4 M\$ (1,6 %).

- Cette augmentation s'explique surtout par :
 - l'impact de la hausse des revenus auprès de clients gouvernementaux ;
 - une hausse des activités en Chine.

Contrebalancés partiellement par :

- une diminution des activités auprès de clients en Amérique du Nord et en Europe.

Bénéfice d'exploitation de 4,1 M\$, en baisse de 1,0 M\$ (-19,6 %).

- Cette diminution s'explique surtout par :
 - l'impact de la baisse des revenus au Canada et en Europe ;
 - l'écart défavorable sur la conversion de devises.

Contrebalancés en partie par :

- l'incidence favorable des nouveaux crédits d'impôts pour le développement des affaires électroniques ;
- l'écart favorable lié aux coûts inhabituels relatifs à la privatisation de Nurun enregistrés au premier trimestre 2008, y compris l'impact découlant de la charge d'options d'achat d'actions.

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur de 0,7 M\$ en 2009, contre des flux de 1,5 M\$ en 2008 (tableau 12).

- Cet écart défavorable de 0,8 M\$ s'explique principalement par la baisse de 1,0 M\$ du bénéfice d'exploitation.

Tableau 12 : Technologies et communications interactives

Flux de trésorerie d'exploitation (en millions de dollars canadiens)

	2009	2008	2007
Bénéfice d'exploitation	4,1 \$	5,1 \$	2,8 \$
Acquisitions d'immobilisations	(3,1)	(3,6)	(3,3)
Acquisitions d'actifs incorporels	(0,3)	—	—
Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs	0,7 \$	1,5 \$	(0,5) \$

COMPARAISON DES QUATRIÈMES TRIMESTRES 2009 ET 2008

Analyse des résultats consolidés de Quebecor

Revenus de 1,03 G\$, en hausse de 24,4 M\$ (2,4 %).

- Augmentation dans les secteurs Télécommunications (59,4 M\$ ou 12,5 % des revenus du secteur), due pour l'essentiel à la hausse de la clientèle à l'ensemble des services, et Télédiffusion (1,6 M\$ ou 1,3 %).
- Diminution dans les secteurs Médias d'information (28,2 M\$ ou -9,3 %) principalement attribuable à la baisse des revenus publicitaires, Loisir et divertissement (4,9 M\$ ou -4,9 %), Technologies et communications interactives (0,5 M\$ ou -2,1 %).

Bénéfice d'exploitation de 387,6 M\$, en hausse de 77,5 M\$ (25,0 %).

- Progression dans les secteurs Télécommunications (62,8 M\$ ou 28,8 % du bénéfice d'exploitation du secteur), Médias d'information (14,5 M\$ ou 26,5 %) et Télédiffusion (9,7 M\$ ou 43,1 %).
- Diminution dans les secteurs Loisir et divertissement (2,6 M\$ ou -23,6 %) et Technologies et communications interactives (1,6 M\$ ou -53,3 %).
- La hausse du bénéfice d'exploitation comprend un écart favorable de 43,8 M\$ (dont 34,5 M\$ dans le secteur Télécommunications et 9,3 M\$ dans le secteur Télédiffusion) liée aux ajustements relatifs à la provision pour droits de licences de la partie II du CRTC (pour plus de détails, cf. « Droits de licences de la partie II » dans l'analyse des résultats des secteurs Télécommunications et Télédiffusion sous « Comparaison des exercices 2009 et 2008 »).
- Les variations de la juste valeur de Quebecor Media ont entraîné un écart défavorable de 12,7 M\$ relativement à la charge d'options d'achat d'actions consolidée du quatrième trimestre 2009 par rapport à la même période de 2008. La juste valeur de Quebecor Media, établie en fonction de comparables sur le marché, a connu une hausse au cours du quatrième trimestre 2009 par rapport à une baisse au cours de la même période de 2008.
- La charge d'options d'achat d'actions au niveau corporatif de Quebecor a été défavorable de 5,6 M\$.
- Si l'on exclut l'impact lié à la charge d'options consolidée et si l'on redresse les chiffres de toutes les périodes antérieures pour donner un effet rétroactif aux ajustements des droits de licences de la partie II, la hausse du bénéfice d'exploitation au quatrième trimestre 2009 s'est établie à 15,9 %, contre 4,5 % pour la même période de 2008.

Bénéfice net de 73,8 M\$ (1,15 \$ par action de base) au quatrième trimestre 2009, contre une perte nette de 343,6 M\$ (5,34 \$ par action de base) au même trimestre de 2008.

- Cet écart favorable de 417,4 M\$ (6,49 \$ par action de base) s'explique surtout par :
 - l'inscription au quatrième trimestre 2008 d'une charge hors caisse pour dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels au montant de 671,2 M\$, dont 631,0 M\$ sans incidence fiscale (361,1 M\$ déduction faite des économies d'impôts et de la part des actionnaires sans contrôle) ;
 - la hausse de 77,5 M\$ du bénéfice d'exploitation ;
 - l'écart favorable de 28,8 M\$ relatif à la charge pour restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux ;
 - un écart favorable de 28,2 M\$ au chapitre du gain ou de la perte sur évaluation et conversion d'instruments financiers.

Contrebalancés en partie par :

- la hausse de 3,7 M\$ de la charge d'amortissement.

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies de 84,0 M\$ au quatrième trimestre 2009 (1,31 \$ par action de base), contre 60,8 M\$ (0,95 \$ par action de base) à la même période de 2008, soit une hausse de 23,2 M\$ (0,36 \$ par action de base), ou de 38,2 %.

Charge d'amortissement de 87,5 M\$, soit une hausse de 3,7 M\$.

- L'augmentation s'explique surtout par les importants investissements en immobilisations réalisés en 2008 et en 2009 dans le secteur Télécommunications.

Frais financiers de 70,2 M\$, en baisse de 1,9 M\$.

- Cette diminution s'explique principalement par :
 - la baisse des taux d'intérêt de base.

Contrebalancée en partie par :

- une variation défavorable du taux de change sur les éléments d'exploitation au montant de 4,0 M\$;
- l'impact de la hausse du niveau d'endettement.

Gain sur évaluation et conversion d'instruments financiers de 2,4 M\$ au quatrième trimestre 2009, contre une perte de 25,8 M\$ au même trimestre de 2008, soit un écart favorable de 28,2 M\$ expliqué principalement par l'effet défavorable au quatrième trimestre 2008 lié à la fluctuation de la juste valeur des instruments financiers dérivés, dû à la fluctuation des courbes d'intérêt et des risques de contrepartie, de même qu'à l'écart défavorable relatif à la fluctuation de la juste valeur des dérivés incorporés.

Charge pour restructuration des activités d'exploitation et autres éléments spéciaux de 21,5 M\$, contre 50,3 M\$ au quatrième trimestre 2008.

- Au cours du quatrième trimestre 2009, une charge pour restructuration des activités d'exploitation de 20,1 M\$ a été enregistrée dans le secteur Médias d'information relativement à de nouveaux programmes de réduction d'effectifs au Canada. De plus, une charge pour restructuration des activités d'exploitation de 0,1 M\$ a été enregistrée dans d'autres secteurs au cours du quatrième trimestre 2009.

En décembre 2008, Quebecor Media avait mis en œuvre un programme de réduction de ses effectifs dans le cadre d'un vaste projet de restructuration des activités de son secteur Médias d'information dans l'ensemble du Canada, qui s'était traduit par l'inscription d'une charge pour restructuration des activités d'exploitation de 28,9 M\$ au quatrième trimestre 2008. Une charge pour restructuration des activités d'exploitation de 2,4 M\$ avait également été enregistrée dans d'autres secteurs au cours du quatrième trimestre 2008.

- Quebecor Media a également conclu que les mesures de restructuration ainsi que la perte d'un important contrat d'impression en 2008 déclenchaient la mise en œuvre de tests de dépréciation et que certains actifs à long terme devaient subir une dépréciation. En conséquence, une charge de dépréciation au montant total de 19,1 M\$ avait été inscrite au quatrième trimestre 2008 relativement à des bâtiments, matériel et outillage. Une charge équivalente de 0,4 M\$ a été inscrite au quatrième trimestre 2009.
- Au quatrième trimestre 2009, Quebecor Media a inscrit une charge de 0,9 M\$ relative à la perte sur ventes d'entreprises et autres éléments spéciaux (gain de 0,1 M\$ au quatrième trimestre 2008).

Charge hors caisse pour dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels nulle au quatrième trimestre 2009, contre un montant total de 671,2 M\$ au quatrième trimestre 2008 (pour plus de détails, cf. « Comparaison des exercices 2009 et 2008 »).

Charge d'impôts sur le bénéfice de 59,1 M\$ (taux d'imposition effectif de 28,0 %) au quatrième trimestre 2009, comparativement à 30,9 M\$ à la même période de 2008 (taux d'imposition effectif de 81,5 % si on exclut l'impact de la dépréciation sans incidence fiscale de l'écart d'acquisition de 631,0 M\$). La variation du taux d'imposition effectif du quatrième trimestre 2009 par rapport à la même période de 2008 s'explique principalement par :

- la combinaison défavorable en 2008 des taux d'impôts sur les différentes composantes du gain ou de la perte sur instruments financiers, instruments financiers dérivés et conversion d'instruments financiers ;
- l'évolution favorable en 2009 de la cédule de renversement futur des écarts temporaires.

Analyse par secteurs d'activité

Télécommunications

Revenus de 532,9 M\$, soit une progression de 59,4 M\$ (12,5 %) par rapport au quatrième trimestre 2008 essentiellement en raison des mêmes facteurs que ceux mentionnés dans « Comparaison des exercices 2009 et 2008 ».

- Revenus totaux des services de télédistribution de 228,7 M\$, soit une progression de 20,6 M\$ (9,9 %).
- Revenus des services d'accès Internet de 152,2 M\$, en hausse de 20,1 M\$ (15,2 %).
- Revenus du service de téléphonie par câble de 94,3 M\$, soit une croissance de 15,8 M\$ (20,1 %).
- Revenus du service de téléphonie sans fil de 11,3 M\$, en hausse de 2,8 M\$ (32,6 %).
- Revenus du Services Affaires de 14,6 M\$, en baisse de 1,0 M\$ (-6,4 %).
- Revenus de Le SuperClub Vidéotron de 7,1 M\$, en baisse de 9,0 M\$ (-55,9 %).

Revenu mensuel moyen par abonné de Vidéotron de 91,68 \$ au quatrième trimestre 2009, contre 83,62 \$ à la même période de 2008, en hausse de 8,06 \$ (9,6 %).

Statistiques de clientèle

Télédistribution – La clientèle de l'ensemble des services de télédistribution a augmenté de 17 300 clients (1,0 %) au quatrième trimestre 2009, contre une hausse de 24 100 clients à la même période de 2008. La clientèle de l'ensemble des services de télédistribution a enregistré une croissance au quatrième trimestre 2009 pour un dix-huitième trimestre consécutif, soit depuis la fin du deuxième trimestre 2005.

- Hausse de 41 700 clients (4,0 %) au service illico télé numérique au cours du quatrième trimestre 2009, contre une hausse de 50 600 clients à la même période de 2008.
- Le service de télédistribution analogique a perdu 24 400 clients (-3,4 %), contre une perte de 26 500 clients à la même période de 2008.

Accès Internet – Hausse de 25 200 clients (2,2 %) au service d'accès Internet par câble, contre 32 400 clients au quatrième trimestre 2008.

Téléphonie par câble – Augmentation de 34 900 clients (3,6 %) au quatrième trimestre 2009, contre une progression de 54 100 clients à la même période de 2008.

Téléphonie sans fil – Hausse de 3 000 lignes (3,8 %) au quatrième trimestre 2009, contre une augmentation de 4 800 lignes au même trimestre de 2008.

Bénéfice d'exploitation de 280,9 M\$ au quatrième trimestre 2009, en hausse de 62,8 M\$ (28,8 %).

- Cette progression est surtout attribuable à :
 - la croissance de la clientèle à tous les services ;
 - l'écart favorable de 34,5 M\$ attribuable aux ajustements relatifs à la provision pour droits de licences de la partie II (pour plus de détails, cf. « Droits de licences de la partie II » sous « Comparaison des exercices 2009 et 2008 ») ;
 - la hausse de certains tarifs, principalement ceux des services de télédistribution et d'accès Internet, et l'augmentation de la consommation.

Contrebalancés en partie par :

- la hausse de 9,8 M\$ de la charge d'options d'achat d'actions.
- Si l'on exclut la variation de la charge liée au régime d'options d'achat d'actions et si l'on redresse les chiffres de toutes les périodes antérieures pour donner effet aux ajustements des droits de licences de la partie II, le bénéfice d'exploitation a augmenté de 16,4 % au quatrième trimestre 2009, contre une hausse de 16,7 % à la même période de 2008.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Télécommunications (exprimés en pourcentage des revenus) de 47,3 % au quatrième trimestre 2009, contre 53,9 % au même trimestre de 2008. Cette diminution est essentiellement attribuable aux mêmes raisons que celles présentées dans la section « Comparaison des exercices 2009 et 2008 ».

Médias d'information

Revenus de 273,8 M\$, en baisse de 28,2 M\$ (-9,3 %).

- Revenus publicitaires en baisse de 14,5 %, revenus de tirage en baisse de 4,1 %, revenus combinés d'imprimerie commerciale et autres revenus en hausse de 74,9 %.
- Les revenus des quotidiens urbains et des journaux régionaux ont diminué respectivement de 7,0 % et de 15,8 % au quatrième trimestre 2009.
- Les revenus des portails ont totalisé 15,2 M\$ au quatrième trimestre 2009, en baisse de 1,3 %.

Bénéfice d'exploitation de 69,3 M\$, en hausse de 14,5 M\$ (26,5 %).

- Cette hausse est surtout attribuable à :

- la baisse de 22,3 M\$ des coûts d'exploitation surtout attribuable aux mesures de restructuration et de réduction de coûts, de même que par la baisse des coûts de main-d'œuvre liée au conflit de travail au *Journal de Montréal* ;
- l'impact de la baisse du prix du papier journal pour un montant de 8,3 M\$.

Contrebalancés en partie par :

- l'impact de la baisse de 28,2 M\$ des revenus ;
 - l'effet défavorable de 3,0 M\$ lié à la charge d'options d'achat d'actions ;
 - les frais de démarrage de Réseau Quebecor Media.
- En excluant l'impact lié à la charge d'options et les frais de démarrage de Réseau Quebecor Media, la hausse du bénéfice d'exploitation au quatrième trimestre 2009 s'est établie à 37,2 %, contre une baisse de 35,5 % pour la même période de 2008.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Médias d'information (exprimés en pourcentage des revenus) de 74,7 % au quatrième trimestre 2009, contre 81,9 % à la même période de 2008. Cette baisse s'explique surtout par les mesures de restructuration du secteur engendrant des réductions de coûts, mais aussi par la baisse de prix du papier journal.

Télédiffusion

Revenus de 128,5 M\$, en hausse de 1,6 M\$ (1,3 %).

- Les revenus de diffusion ont augmenté de 5,0 M\$, ce qui s'explique surtout par :
 - une hausse des revenus publicitaires et des revenus d'abonnement liée aux chaînes spécialisées ;
 - une augmentation des autres revenus du Réseau TVA, dont ceux relatifs au Fonds d'aide à la production locale ;
 - une hausse des revenus de production commerciale.
- Les revenus de distribution ont diminué de 2,5 M\$, ce qui s'explique surtout par la baisse des volumes de ventes en vidéo et de la baisse des ventes de produits télévisuels.
- Les revenus d'édition ont diminué de 1,4 M\$ en raison d'une baisse des ventes en kiosque, des revenus publicitaires et des revenus d'abonnement.

Bénéfice d'exploitation de 32,2 M\$, en hausse de 9,7 M\$ (43,1 %).

- Bénéfice d'exploitation des activités de diffusion en hausse de 14,5 M\$, qui s'explique surtout par :
 - l'écart favorable de 9,3 M\$ attribuable aux ajustements relatifs à la provision pour droits de licences de la partie II (pour plus de détails, cf. « Droits de licences de la partie II » dans la section « Analyse par secteurs d'activité » sous « Comparaison des exercices 2009 et 2008 ») ;
 - la baisse des coûts de contenu au Réseau TVA attribuable à la stratégie de programmation ;
 - l'impact de la hausse des revenus.

Contrebalancés en partie par :

- la hausse des coûts de contenu de certaines chaînes spécialisées et de Sun TV.
- La rentabilité d'exploitation des activités de distribution a présenté un écart défavorable de 3,8 M\$, principalement attribuable à l'impact de la baisse des revenus et à la contre-performance de certains titres.
- Le bénéfice d'exploitation des activités d'édition est demeuré stable. La baisse des revenus a été contrebalancée par la baisse des frais d'exploitation.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Télédiffusion (exprimés en pourcentage des revenus) de 74,9 % au quatrième trimestre 2009, contre 82,3 % à la même période

de 2008. Cette diminution est essentiellement attribuable aux mêmes raisons que celles présentées dans la section « Comparaison des exercices 2009 et 2008 ».

Loisir et divertissement

Revenus de 95,5 M\$, en baisse de 4,9 M\$ (-4,9 %).

- Baisse de 10,5 % des revenus du secteur Livres qui s'explique surtout par la diminution du nombre de best-sellers distribués par Messageries A.D.P. au quatrième trimestre 2009 par rapport à la même période de 2008, la réduction des subventions obtenues et la baisse des revenus d'édition de Groupe Homme.
- Baisse de 2,3 % des revenus de Groupe Archambault qui s'explique par :
 - la baisse de 3,3 % des ventes au détail surtout attribuable à la diminution des ventes de vidéos, de livres et de disques, expliquée par la fermeture d'un magasin au premier trimestre 2009 ;
 - la diminution de 2,5 % des revenus de distribution ;
 - la réduction de 11,0 % des ventes de production due pour l'essentiel à une baisse des ventes de Musicor et de la fermeture au premier trimestre 2009 de Groupe Archambault France.

Bénéfice d'exploitation de 8,4 M\$ au quatrième trimestre 2009, en baisse de 2,6 M\$ (-23,6 %). Cet écart défavorable est surtout attribuable à l'impact de la baisse des revenus.

Technologies et communications interactives

Revenus de 23,5 M\$, soit une baisse de 0,5 M\$ (-2,1 %) due à la diminution des activités auprès de clients au Canada, contrebalancée en partie par la hausse des revenus auprès de clients gouvernementaux.

Bénéfice d'exploitation de 1,4 M\$, comparativement à 3,0 M\$ à la même période de 2008. Cette baisse de 1,6 M\$ (-53,3 %) s'explique principalement par l'incidence défavorable liée à la reconnaissance rétroactive au quatrième trimestre 2008 des crédits d'impôts en recherche et développement relatifs au commerce électronique, et à l'écart défavorable des pertes de change.

COMPARAISON DES EXERCICES 2008 ET 2007

Analyse des résultats consolidés de Quebecor

Revenus de 3,73 G\$, en hausse de 364,2 M\$ (10,8 %).

- Augmentation dans les secteurs Télécommunications (251,6 M\$ ou 16,2 % des revenus du secteur) due à la hausse de la clientèle à l'ensemble des services, Médias d'information (107,5 M\$ ou 10,0 %) en raison surtout de l'impact de l'acquisition d'Osprey Media, Télédiffusion (21,2 M\$ ou 5,1 %) et Technologies et communications interactives (7,6 M\$ ou 9,3 %).
- Diminution dans le secteur Loisir et divertissement (27,9 M\$ ou -8,5 %).

Bénéfice d'exploitation de 1,12 G\$, en hausse de 172,3 M\$ (18,2 %).

- Progression dans les secteurs Télécommunications (155,6 M\$ ou 24,2 % du bénéfice d'exploitation du secteur), Télédiffusion (6,6 M\$ ou 11,1 %) et Technologies et communications interactives (2,3 M\$ ou 82,1 %).
- Diminution dans les secteurs Loisir et divertissement (6,7 M\$ ou -24,9 %) et Médias d'information (5,7 M\$ ou -2,4 %).
- Écart défavorable de 37,4 M\$ (dont 29,0 M\$ dans le secteur Télécommunications et 8,4 M\$ dans le secteur Télédiffusion) lié à la comptabilisation, en 2008, d'une provision rétroactive pour droits de licences de la partie II du CRTC à la suite de la décision rendue, le 29 avril 2008, par la Cour d'appel fédérale de renverser le jugement favorable de la Cour fédérale relativement à ces coûts (pour plus de détails, cf. « Droits de licences de la partie II » dans l'analyse des résultats des secteurs Télécommunications et Télédiffusion sous « Comparaison des exercices 2009 et 2008 »).

- Les variations de la juste valeur de Quebecor Media avaient entraîné un écart favorable de 59,1 M\$ relativement à la charge d'options d'achat d'actions consolidée, dont 40,6 M\$ dans le secteur Télécommunications et 14,7 M\$ dans le secteur Médias d'information. La juste valeur de Quebecor Media, établie en fonction de comparables sur le marché, avait connu une baisse en 2008 par rapport à une hausse en 2007.
- La charge d'options d'achat d'actions au niveau corporatif de Quebecor avait été favorable de 17,2 M\$.
- Si l'on exclut le bénéfice d'exploitation d'Osprey Media et l'impact lié à la charge d'options consolidée et si l'on redresse les chiffres de toutes les périodes antérieures pour donner effet à l'ajustement des droits de licences de la partie II, la hausse du bénéfice d'exploitation s'était établie à 11,6 % en 2008, contre 16,9 % en 2007.

Bénéfice net de 188,0 M\$ (2,92 \$ par action de base) en 2008, contre une perte nette de 968,5 M\$ (15,06 \$ par action de base) en 2007.

- Cet écart favorable de 1,16 G\$ (17,98 \$ par action de base) s'expliquait surtout par :
 - la variation favorable de 1,63 G\$ des résultats d'exploitation des activités abandonnées ;
 - l'augmentation de 172,3 M\$ du bénéfice d'exploitation.

Contrebalancées en partie par :

- l'inscription, au quatrième trimestre 2008, d'une charge hors caisse pour dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels au montant de 671,2 M\$, dont 631,0 M\$ sans incidence fiscale, principalement dans le secteur Médias d'information (361,1 M\$ déduction faite des économies d'impôts et de la part des actionnaires sans contrôle) ;
- la diminution de 119,2 M\$ du gain sur évaluation et conversion des instruments financiers ;
- la hausse de 45,8 M\$ des frais financiers ;
- la hausse de 42,4 M\$ de la charge pour restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux ;
- l'augmentation de 29,9 M\$ de la charge d'amortissement.

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies de 179,4 M\$ en 2008 (2,79 \$ par action de base), contre 134,4 M\$ (2,09 \$ par action de base) en 2007, soit une hausse de 45,0 M\$ (0,70 \$ par action de base), ou de 33,5 %.

Charge d'amortissement de 318,2 M\$, soit une hausse de 29,9 M\$.

- L'augmentation s'expliquait surtout par les importants investissements en immobilisations réalisés en 2007 et en 2008, en particulier dans les secteurs Télécommunications et Médias d'information, et par l'acquisition d'Osprey Media.

Frais financiers de 299,1 M\$, en hausse de 45,8 M\$.

- Cette augmentation s'expliquait principalement par l'impact de la hausse du niveau moyen d'endettement pour une augmentation de la charge d'intérêt de 47,3 M\$, contrebalancée par la hausse des intérêts capitalisés au coût des acquisitions d'immobilisations et des actifs incorporels.
- La hausse du niveau moyen d'endettement de Quebecor et ses filiales en 2008 s'expliquait principalement par :
 - le financement, en avril 2008, de l'acquisition de licences de SSFE pour une contrepartie en espèces de 554,6 M\$;
 - le financement, à compter d'août 2007, de l'acquisition d'Osprey Media pour une contrepartie totale de 414,4 M\$ (exclusion faite des éléments de passif pris en charge) ;
 - les éléments de passif pris en charge totalisant 161,8 M\$ dans le cadre de l'acquisition d'Osprey Media en août 2007 ;
 - le financement du remboursement, en octobre 2007, du passif de 106,0 M\$ lié aux instruments financiers afférents à la facilité de crédit à terme « B » de Corporation Sun Media ;

- le financement du remboursement, en juillet 2007, du Montant additionnel à payer pour une contrepartie totale de 127,2 M\$.

Gain sur évaluation et conversion d'instruments financiers de 17,8 M\$ en 2008, contre 137,0 M\$ en 2007. Cet écart défavorable de 119,2 M\$ est expliqué par :

- l'enregistrement d'un gain non réalisé sur la variation de la juste valeur des débetures échangeables et d'un placement de portefeuille de 21,5 M\$ en 2008, contre un gain non réalisé de 146,9 M\$ en 2007, soit un écart défavorable de 125,4 M\$.

Contrebalancé en partie par :

- l'enregistrement d'une perte de 5,2 M\$ sur le Montant additionnel à payer en 2007 (aucune en 2008).

Charge pour restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux de 54,6 M\$ en 2008, contre 12,2 M\$ en 2007.

- En 2008, le secteur Médias d'information avait inscrit une charge pour restructuration des activités d'exploitation de 33,3 M\$. Le secteur Médias d'information était confronté à de profondes transformations qui visaient l'ensemble de l'industrie des journaux depuis quelques années, jumelé à un environnement économique difficile qui affectait ses revenus publicitaires. Dans ce contexte, Quebecor Media avait mis en œuvre, en décembre 2008, un programme de réduction de ses effectifs dans le cadre d'un vaste projet de restructuration des activités de son secteur Médias d'information dans l'ensemble du Canada. En 2008, Quebecor Media avait également enregistré une charge pour restructuration totalisant 2,3 M\$ dans certains autres secteurs.
- Au quatrième trimestre 2008, Quebecor Media avait conclu que les mesures de restructuration ainsi que la perte d'un important contrat d'impression devaient déclencher la mise en œuvre de tests de dépréciation et que certains actifs à long terme devaient subir une dépréciation. En conséquence, une charge hors caisse de dépréciation au montant total de 19,1 M\$ avait été inscrite relativement à des bâtiments, matériel et outillage.

Charge hors caisse pour dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels au montant 671,2 M\$ en 2008, contre 5,4 M\$ en 2007.

- L'environnement financier et économique difficile qui affectait certains secteurs d'activité de la Compagnie à la fin du quatrième trimestre 2008 avait été un élément déclencheur du test de dépréciation de l'écart d'acquisition et des marques de commerce de ses publications dans les secteurs Médias d'information, Loisir et divertissement et Technologies et communications interactives. À la suite des résultats préliminaires du test, une charge hors caisse pour dépréciation de l'écart d'acquisition de 631,0 M\$, sans incidence fiscale (345,3 M\$ déduction faite de la part des actionnaires sans contrôle), avait été inscrite aux livres, dont 595,0 M\$ dans le secteur Médias d'information, 10,0 M\$ dans le secteur Loisir et divertissement et 26,0 M\$ dans le secteur Technologies et communications interactives. De plus, Quebecor Media avait enregistré une charge de dépréciation des marques de commerce de ses publications de 40,2 M\$ (15,8 M\$ déduction faite des économies d'impôts et de la part des actionnaires sans contrôle).

Charge d'impôts sur le bénéfice de 140,4 M\$ (taux effectif de 32,9 % si l'on exclut l'impact de la dépréciation sans incidence fiscale de l'écart d'acquisition), contre 92,4 M\$ en 2007 (taux effectif de 17,5 %).

- La variation du taux effectif s'expliquait principalement par :
 - la combinaison défavorable en 2008 des taux d'impôts sur les différentes composantes du gain ou de la perte sur évaluation, conversion des instruments financiers et instruments financiers dérivés pour un montant défavorable de 39,3 M\$. La combinaison de taux avait été plutôt favorable en 2007 ;
 - l'enregistrement en 2007 de l'incidence favorable estimé à 30,5 M\$ de la baisse des taux d'imposition adoptée par le gouvernement fédéral du Canada ;
 - la reconnaissance en 2007 d'avantages fiscaux totalisant 10,5 M\$ relativement à l'adoption en troisième lecture par le gouvernement fédéral du Canada d'un multiple supérieur de conversion en pertes autres qu'en capital des avantages fiscaux liés aux impôts de la partie VI.1. Ces avantages fiscaux, qui avaient été acquis de World Color Press, Inc. (« WCP », auparavant Quebecor World Inc.), avaient trait à des impôts que les entreprises doivent verser sur les dividendes privilégiés payés au cours d'un exercice financier.

Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Quebecor Media avaient totalisé 243,2 M\$ en 2008, contre des flux de 289,0 M\$ en 2007 (tableau 5).

- Cet écart défavorable de 45,8 M\$ s'expliquait principalement par :
 - une augmentation de 51,0 M\$ des investissements dans les actifs et passifs d'exploitation, expliquée surtout par les déboursés de 94,1 M\$ effectués à la suite de l'exercice d'options d'achat d'actions, contrebalancée en partie par la diminution des débiteurs et la hausse des autres créditeurs et frais courus ;
 - une augmentation de 44,4 M\$ des acquisitions d'actifs incorporels dans le secteur Télécommunications dans le cadre de la réalisation de projets informatiques et du déploiement du réseau SSFE ;
 - une augmentation de la portion monétaire de la charge d'intérêt de 41,4 M\$ principalement attribuable à l'impact de la hausse du niveau d'endettement ;
 - une augmentation de 35,5 M\$ des acquisitions d'immobilisations, due pour l'essentiel aux investissements du secteur Télécommunications dans son réseau et à la réalisation de la deuxième phase du projet d'acquisition de nouvelles presses ;
 - la hausse de 23,3 M\$ de la portion monétaire de la provision pour restructuration des activités d'exploitation et autres charges spéciales.

Partiellement contrebalancées par :

- la hausse de 156,2 M\$ du bénéfice d'exploitation.

Analyse par secteurs d'activité

Télécommunications

Revenus de 1,80 G\$ en 2008, soit une progression de 251,6 M\$ (16,2 %).

- Revenus totaux des services de télédistribution de 809,9 M\$, soit une hausse de 74,1 M\$ (10,1 %) surtout attribuable à l'augmentation de la clientèle, à la migration des services analogiques vers le numérique, d'une hausse des commandes à la vidéo sur demande, au succès des forfaits HD et à la hausse de certains tarifs.
- Revenus des services d'accès Internet de 499,6 M\$, en hausse de 77,2 M\$ (18,3 %). Cet écart favorable s'expliquait par l'augmentation de la clientèle de même que par la migration des clients vers des services à plus grande vitesse.
- Revenus du service de téléphonie par câble de 286,1 M\$, soit une hausse de 90,6 M\$ (46,3 %) provenant presque exclusivement de la progression de la clientèle à ce service. Cette croissance aurait été plus importante n'eut été de la baisse des revenus moyens par client provenant des appels interurbains.
- Revenus du service de téléphonie sans fil de 31,6 M\$, en hausse de 13,9 M\$ (78,5 %), due pour l'essentiel à la croissance de la clientèle.
- Revenus du Services Affaires de 63,6 M\$, en baisse de 6,6 M\$ (-9,4 %), due à la perte d'un important contrat.
- Revenus de Le SuperClub Vidéotron de 57,0 M\$, en baisse de 2,9 M\$ (-4,9 %). Cette diminution était surtout attribuable à la vente des magasins de la bannière StarStruck (Ontario) et au franchisage ou à la fermeture de magasins, contrebalancée en partie par une augmentation des revenus de location et des ventes au détail dans les magasins comparables, ainsi que par la hausse des revenus de redevances.

Revenu mensuel moyen par abonné de Vidéotron de 81,17 \$ en 2008, contre 71,52 \$ en 2007, en hausse de 9,65 \$ (13,5 %).

Statistiques de clientèle

Télédistribution – La clientèle de l'ensemble des services de télédistribution a augmenté de 77 500 clients (4,7 %) en 2008, contre une hausse de 65 700 clients à la même période de 2007.

- Hausse de 159 100 clients (20,7 %) au service illico télé numérique en 2008, contre une hausse de 144 600 clients à la même période de 2007.

- Le service de télédistribution analogique a perdu 81 600 clients (-9,4 %), contre une perte de 78 900 clients à la même période de 2007.

Accès Internet – Hausse de 130 800 clients (14,0 %) au service d'accès Internet par câble en 2008, contre 141 000 clients en trimestre 2007.

Téléphonie par câble – Augmentation de 215 600 clients (33,9 %) en 2008, en regard d'une progression de 238 600 clients à la même période de 2007.

Téléphonie sans fil – Hausse de 18 300 lignes (40,6 %) en 2008, contre une augmentation de 33 300 lignes en 2007.

Bénéfice d'exploitation de 797,9 M\$, en hausse de 155,6 M\$ (24,2 %).

- Cette hausse était surtout attribuable à :
 - la croissance de la clientèle à tous les services ;
 - la hausse de certains tarifs, principalement en télédistribution et pour Internet par câble ;
 - la variation favorable de 40,6 M\$ de la charge liée au régime d'options d'achat d'actions de Quebecor Media.

Contrebalancées en partie par :

- l'écart défavorable de 29,0 M\$ lié à la comptabilisation, en 2008, d'une provision pour droits de licences de la partie II, charge imputée à la suite de la décision rendue par la Cour d'appel fédérale le 29 avril 2008 de renverser le jugement favorable de la Cour fédérale relativement à ces droits (se référer à l'analyse des résultats du secteur Télécommunications dans la section « Comparaison des exercices 2009 et 2008 »)
- Si l'on exclut la variation favorable de la charge liée au régime d'options d'achat d'actions et si l'on redresse les chiffres de toutes les périodes antérieures pour donner effet à l'ajustement des droits de licences de la partie II, le bénéfice d'exploitation avait augmenté de 21,3 % en 2008, contre une hausse de 26,0 % en 2007.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Télécommunications, exprimés en pourcentage des revenus, de 55,8 % en 2008, contre 58,6 % en 2007. Cette diminution est principalement attribuable à :

- l'importance de la composante fixe de ces coûts qui ne fluctue pas en proportion de la croissance des revenus ;
- l'impact marginal sur les coûts de la hausse de certains tarifs et de la consommation ;
- la variation favorable de la charge d'options d'achat d'actions qui avait été contrebalancée en partie par la hausse des droits de licences de la partie II.

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur de 384,6 M\$ en 2008, contre 314,3 M\$ en 2007 (tableau 8).

- Cette augmentation de 70,3 M\$ s'expliquait par la progression de 155,6 M\$ du bénéfice d'exploitation, contrebalancée en partie par une hausse de 86,7 M\$ des acquisitions d'immobilisations et d'actifs incorporels par rapport à 2007, due pour l'essentiel aux investissements dans le réseau SSFE, la modernisation du réseau et les projets informatiques.

Médias d'information

Revenus de 1,18 G\$, en hausse de 107,5 M\$ (10,0 %).

- La hausse provenait essentiellement de l'écart favorable lié à l'acquisition d'Osprey Media (120,2 M\$) complétée en août 2007.
- En excluant l'impact de cette acquisition, les revenus totaux avaient diminué de 12,7 M\$ (-1,3 %) : revenus publicitaires en baisse de 3,1 %, revenus de tirage en baisse de 3,0 %, revenus combinés d'imprimerie commerciale et autres revenus en hausse de 28,9 %.
- Les revenus des quotidiens urbains avaient diminué de 2,9 % en 2008, tandis qu'en excluant l'acquisition d'Osprey Media les revenus des journaux régionaux avaient reculé de 0,4 %.

- À l'intérieur des quotidiens urbains, les revenus des quotidiens gratuits s'étaient accrus de 12,6 % grâce aux bons résultats des quotidiens gratuits à Vancouver, à Montréal, à Calgary et à Edmonton.
- Augmentation de 15,1 % des revenus des portails généralistes, principalement attribuable à la création et au maintien de sites Internet, dont les sites de compagnies apparentées, et hausse de 8,5 % des revenus des portails spécialisés, surtout attribuable à la croissance des revenus du site *autonet.ca*, due pour l'essentiel à l'acquisition d'ASL Ltd. (« ASL »).

Bénéfice d'exploitation de 227,1 M\$, en baisse de 5,7 M\$ (-2,4 %).

- Osprey Media avait généré un bénéfice d'exploitation de 45,6 M\$ en 2008, comparativement à 25,3 M\$ entre août et décembre 2007, soit un écart favorable de 20,3 M\$ pour 2008 par rapport à 2007.
- En excluant l'impact d'Osprey Media, le bénéfice d'exploitation du secteur Médias d'information avait diminué de 26,1 M\$ (-12,6 %).
- Cette diminution était surtout attribuable à :
 - l'impact de la baisse des revenus comparables de publicité et de tirage ;
 - l'indexation des salaires ainsi que certaines charges salariales inhabituelles, dont les charges dans le cadre du plan de transition des ateliers d'impression en Ontario et au Québec ;
 - les investissements relatifs au lancement de Quebecor PagesMedia ;
 - les coûts de déploiement d'une nouvelle stratégie de développement des affaires dans le domaine des portails.

Contrebalancés en partie par :

- l'incidence favorable de 14,7 M\$ de la charge liée au régime d'options d'achat d'actions de Quebecor Media ;
- la baisse du prix du papier de 3,1 M\$.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Médias d'information, exprimés en pourcentage des revenus, de 80,8 % en 2008, contre 78,3 % en 2007. Cet écart s'expliquait surtout par :

- l'importance relative supérieure des coûts fixes dans un contexte de décroissance des revenus comparables ;
- les écarts nets de coûts défavorables décrits ci-dessus dans l'analyse du bénéfice d'exploitation.

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur de 140,3 M\$ en 2008, contre 118,3 M\$ en 2007 (tableau 9).

- Cette augmentation de 22,0 M\$ provenait surtout de la diminution de 26,7 M\$ des acquisitions d'immobilisations. L'impact de la hausse des achats d'équipements dans le cadre de la réalisation, en 2008, de la deuxième phase du projet d'acquisition de nouvelles presses et des investissements dans le développement des portails avait été plus que contrebalancé par l'écart favorable lié à l'achat, en 2007, d'un immeuble de WCP pour une contrepartie de 62,5 M\$.

Télédiffusion

Revenus de 436,7 M\$, en hausse de 21,2 M\$ (5,1 %).

- Les revenus de diffusion avaient augmenté de 21,8 M\$, ce qui s'expliquait surtout par :
 - une croissance des revenus publicitaires, de la vidéo sur demande et des autres revenus au Réseau TVA ;
 - une hausse des revenus publicitaires et des revenus d'abonnement des chaînes spécialisées ;
 - une progression des revenus provenant d'Internet, de la production commerciale et de Canal Indigo (inclusion de 100 % des revenus de Canal Indigo à la suite de l'acquisition, le 31 août 2008, de la participation qui n'était pas déjà détenue).
- Les revenus de distribution avaient diminué de 0,6 M\$.

- Les revenus d'édition avaient diminué de 1,3 M\$, principalement en raison de la baisse des revenus publicitaires et des revenus en kiosque, contrebalancée en partie par l'augmentation des activités d'édition sur mesure.

Bénéfice d'exploitation de 66,0 M\$, en hausse de 6,6 M\$ (11,1 %), ou en hausse de 15,0 M\$ en excluant l'impact défavorable dû aux provisions pour les droits de licences de la partie II.

- Bénéfice d'exploitation des activités de diffusion en hausse de 4,5 M\$ qui s'expliquait surtout par :
 - l'impact de la croissance des revenus du Réseau TVA et des chaînes spécialisées ;
 - la baisse des frais de vente et d'administration au Réseau TVA ;
 - l'écart favorable de 2,4 M\$ lié à la charge d'option d'achat d'actions.

Contrebalancés en partie par :

- l'impact défavorable de 8,4 M\$ lié à la comptabilisation, en 2008, d'une provision pour droits de licences de la partie II à la suite de la décision rendue par la Cour d'appel fédérale, le 29 avril 2008, de renverser le jugement favorable de la Cour fédérale relativement à ces droits (se référer à l'analyse des résultats du secteur Télédiffusion dans la section « Comparaison des exercices 2009 et 2008 ») ;
- la hausse des coûts de contenu et de production du Réseau TVA.
- Le bénéfice d'exploitation des activités de distribution était demeuré stable.
- Les activités d'édition avaient généré un bénéfice d'exploitation en hausse de 1,5 M\$, surtout attribuable à la réduction des frais de publicité, de marketing, de distribution et d'impression, contrebalancée en partie par l'impact défavorable de la baisse des revenus.

Analyse de la relation coûts/revenus : coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Télédiffusion, exprimés en pourcentage des revenus, de 84,9 % en 2008, contre 85,7 % en 2007. Cette diminution des coûts, en proportion des revenus, s'expliquait comme suit :

- l'importance relative inférieure des coûts fixes dans un contexte de croissance des revenus comparables, contrebalancée en partie par l'impact défavorable de la charge pour les droits de licences de la partie II.

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur de 44,2 M\$ en 2008, contre 43,2 M\$ en 2007 (tableau 10).

- L'impact de la hausse de 6,6 M\$ du bénéfice d'exploitation avait été atténué par une augmentation de 6,2 M\$ des acquisitions d'immobilisations, surtout occasionnée par les investissements relatifs au passage à la télévision en mode HD et par l'achat d'équipements informatiques.

Loisir et divertissement

Revenus de 301,9 M\$, en baisse de 27,9 M\$ (-8,5 %). Le secteur Loisir et divertissement avait subi les impacts de la transformation fondamentale de l'industrie de la vente de musique et de livres, jumelé à un environnement économique difficile qui avait affecté ses revenus de ventes au détail.

- Baisse de 8,8 % des revenus du secteur Livres qui s'expliquait surtout par un niveau d'activité inférieur en distribution en 2008 par rapport à 2007 et par une diminution des ventes dans le domaine scolaire.
- Recul de 7,4 % des revenus de Groupe Archambault, surtout attribuable à un nombre inférieur de nouveaux albums en production et en distribution, ainsi qu'à la diminution des ventes au détail de produits musicaux. L'impact de l'augmentation des revenus de captation en production, à la suite du succès du spectacle de Paul McCartney lors des festivités du 400^e anniversaire de la Ville de Québec, avait été plus que contrebalancé par la diminution des revenus résultant du transfert des activités de vidéo sur demande au secteur Télécommunications.

Bénéfice d'exploitation de 20,2 M\$, soit une baisse de 6,7 M\$ (-24,9 %) principalement due à la diminution de la marge brute dans les ventes au détail et à la hausse des frais d'exploitation de Groupe Archambault, combinées à l'impact de la baisse des ventes du secteur Livres.

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur de 5,6 M\$ en 2008, contre 24,1 M\$ en 2007 (tableau 11).

- Cet écart défavorable de 18,5 M\$ s'expliquait principalement par :

- la diminution de 6,7 M\$ du bénéfice d'exploitation ;
- la hausse de 6,1 M\$ des acquisitions d'immobilisations, surtout dans Groupe Archambault, attribuable pour l'essentiel à l'ouverture du magasin Archambault de Laval (Québec), de même qu'à l'agrandissement et à la rénovation de certains autres magasins ;
- l'augmentation de 7,3 M\$ des acquisitions d'actifs incorporels, surtout attribuable à la hausse de la capitalisation des frais de lancement dans Éditions CEC.

Technologies et communications interactives

Revenus de 89,6 M\$, en hausse de 7,6 M\$ (9,3 %).

- Cette augmentation s'expliquait surtout par :
 - l'impact de la hausse des activités auprès de clients en Europe, notamment en France et en Italie, de même qu'en Asie et au Canada, et par l'écart favorable sur la conversion de devises, partiellement contrebalancée par une diminution des activités auprès de clients aux États-Unis.

Bénéfice d'exploitation de 5,1 M\$, en hausse de 2,3 M\$ (82,1 %).

- Cette hausse s'expliquait principalement par :
 - l'impact de la hausse des revenus au Canada, en Europe et en Asie ;
 - la hausse des crédits d'impôts en recherche et développement relatifs au commerce électronique ;
 - un écart favorable sur la conversion des devises.

Contrebalancés en partie par :

- l'impact de la diminution des revenus auprès de clients aux États-Unis ;
- l'augmentation de certains frais d'exploitation, dont ceux liés à la main-d'œuvre.

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur de 1,5 M\$ en 2008, contre des flux négatifs de 0,5 M\$ en 2007 (tableau 12), soit un écart favorable de 2,0 M\$ principalement attribuable à la hausse du bénéfice d'exploitation.

Activités abandonnées – WCP

Le 21 janvier 2008, WCP et ses filiales américaines ont obtenu la protection contre les créanciers en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* au Canada. Le même jour, ses filiales américaines se sont placées sous la protection du chapitre 11 du *United States Bankruptcy Code*. À la date de ces dépôts, la Compagnie a conclu qu'elle n'exerçait plus de contrôle sur WCP selon les PCGR du Canada. Par conséquent, le placement de la Compagnie dans WCP n'est plus consolidé depuis le 21 janvier 2008, l'investissement de la Compagnie dans WCP a été classé comme déteu à des fins de transaction et sa valeur comptable a été ramenée à zéro. De plus, les activités de WCP ont été considérées comme « Activités abandonnées » dans les états financiers consolidés de la Compagnie.

Au 21 janvier 2008, le bilan consolidé de la Compagnie comprenait une insuffisance de l'actif net de 761,3 M\$, représentant l'excédent des passifs et de la part des actionnaires sans contrôle se rapportant à WCP sur les actifs de cette dernière. De plus, au 21 janvier 2008, le cumul des autres éléments du résultat étendu comprenait un montant de 326,5 M\$, déduction faite des impôts sur le bénéfice, lié à WCP et représentant principalement des pertes sur conversion liées aux investissements nets dans des établissements étrangers.

L'insuffisance de l'actif net et le cumul des autres éléments du résultat étendu liés à WCP ont été renversés lorsque le placement de WCP a été exclu de la consolidation le 21 janvier 2008. Ces renversements ont entraîné un gain net de 399,7 M\$, déduction faite d'une baisse de 35,1 M\$ de l'actif d'impôts futurs liée à l'investissement dans WCP.

Le 21 juillet 2009, WCP s'est libérée du régime de protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies au Canada* et du chapitre 11 du *United States Bankruptcy Code*. Dans le cadre de la mise en œuvre des plans de réorganisation et de transaction canadiens et américains, toutes les actions de WCP détenues par la Compagnie avant la mise en œuvre des plans ont été rachetées par WCP en échange d'une contrepartie minimale et ont été annulées. Les nouvelles actions de WCP ont été émises à des tierces parties.

Ainsi, depuis le 21 juillet 2009, les débetures échangeables série 2001 sont dorénavant garanties par la contrepartie minimale obtenue dans le cadre du plan de réorganisation de WCP et ne peuvent plus être échangées contre les titres sous-jacents de WCP. Les autres conditions liées aux débetures échangeables série 2001 n'ont pas changé et demeurent applicables.

FLUX DE TRÉSORERIE ET SITUATION FINANCIÈRE

Exploitation

Exercice 2009

Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies de 925,3 M\$ en 2009, contre 755,3 M\$ en 2008.

- Cet écart favorable de 170,0 M\$ s'explique surtout par :
 - la hausse de 155,6 M\$ du bénéfice d'exploitation ;
 - une baisse de 41,0 M\$ de la portion monétaire de la charge d'intérêt (se référer à l'analyse des frais financiers dans la section « Comparaison des exercices 2009 et 2008 »).

Contrebalancées en partie par :

- une augmentation de 20,8 M\$ des investissements dans les actifs et passifs d'exploitation expliquée pour l'essentiel par la variation courante des activités, y compris une hausse en 2009 de 31,7 M\$ des débiteurs due, entre autres, à la hausse des revenus du secteur Télécommunications.
- une augmentation de 17,0 M\$ des impôts exigibles.

Exercice 2008

Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies de 755,3 M\$ en 2008, contre 732,0 M\$ en 2007.

- Cet écart favorable de 23,3 M\$ s'expliquait principalement par :
 - la hausse de 172,3 M\$ du bénéfice d'exploitation.

Contrebalancée en grande partie par :

- l'augmentation de 78,9 M\$ des investissements dans les actifs et passifs d'exploitation due surtout par l'impact des déboursés de 94,1 M\$ effectués à la suite de l'exercice d'options d'achat d'actions ;
- une augmentation de 41,4 M\$ de la portion monétaire des frais d'intérêts principalement attribuable à l'impact de la hausse du niveau moyen d'endettement ;
- la hausse de 23,3 M\$ de la portion monétaire de la charge pour restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux.

Fonds de roulement de Quebecor négatif de 4,6 M\$ au 31 décembre 2009, contre un fonds de roulement négatif de 227,5 M\$ au 31 décembre 2008, soit un écart favorable de 222,9 M\$ reflétant surtout la hausse des espèces et quasi-espèces (tableau 14).

La stratégie de gestion de la dette explique la majeure partie de la situation déficitaire du fonds de roulement en 2008. Dans le cadre de la gestion de la trésorerie de la Compagnie, les encaissements de revenus reportés qui sont périodiques et renouvelables sont utilisés pour réduire les tirages sur les facilités de crédit renouvelable, lesquelles sont comptabilisées dans la dette à long terme.

Financement

Exercice 2009

Dette consolidée des activités d'exploitation poursuivies de Quebecor (dette à long terme plus les emprunts bancaires) en baisse de 579,4 M\$ en 2009. Variation nette défavorable de 574,0 M\$ des actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés.

- La baisse de la dette consolidée s'explique surtout par :
 - l'incidence favorable du taux de change sur la dette à long terme estimée à 551,6 M\$. La baisse liée à ce facteur est contrebalancée par une hausse du passif (ou une baisse de l'actif) lié aux ententes de swaps sur devises comptabilisés sous « Instruments financiers dérivés » ;
 - la diminution nette des avances sur les facilités bancaires renouvelables et des emprunts bancaires de Vidéotron, de Groupe TVA, de Corporation Sun Media et du siège social de Quebecor Media pour des montants respectifs de 212,7 M\$, 78,1 M\$, 12,0 M\$ et 6,5 M\$;
 - la baisse de 77,0 M\$ de la dette liée aux risques de taux d'intérêt couverts et aux dérivés incorporés, due pour l'essentiel à l'évolution des taux d'intérêt ;
 - les remboursements de dettes pour un montant total de 54,9 M\$, principalement dans Quebecor Media et Osprey Media.

Contrebalancés en partie par :

- l'émission par Vidéotron, le 5 mars 2009, des billets de premier rang d'un capital global de 260,0 M\$US pour un produit net de 332,4 M\$ (y compris les intérêts courus et déduction faite des frais de financement). Les billets de premier rang ont été vendus à un prix équivalent à 98,63 % du montant nominal, portent intérêt à un taux de 9,125 % (taux effectif de 9,35 %) et viennent à échéance le 15 avril 2018 ;
 - la conclusion par Groupe TVA, le 14 décembre 2009, du refinancement de sa dette bancaire pour un produit net de 75,0 M\$ tiré sur un nouveau prêt à terme portant intérêt au taux annuel de 5,54 % et échéant en 2014. Dans le cadre de ce refinancement, Groupe TVA a également renouvelé son emprunt à terme renouvelable pour un montant maximum de 100,0 M\$, échéant en 2012 ;
 - la hausse de 5,7 M\$ de la dette de Quebecor.
- Les actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés sont passés d'un actif net de 200,6 M\$ au 31 décembre 2008 (déduction faite d'un passif de 117,3 M\$ à cette date) à un passif net de 373,4 M\$ au 31 décembre 2009 (déduction faite d'un actif de 49,0 M\$ à cette date) pour une réduction nette de valeur de 574,0 M\$. Cet écart défavorable a été occasionné principalement par l'incidence du taux de change sur la valeur des instruments financiers dérivés.
 - Le 13 novembre 2009, Vidéotron a modifié sa facilité de crédit garantie principale afin de créer à l'intérieur de celle-ci une facilité de crédit garantie à terme de 75,0 M\$ venant à échéance en juin 2018 (« facilité de financement à l'exportation »). De plus, le 13 novembre 2009, Vidéotron a conclu une autre entente de crédit avec un groupe de créanciers et la HSBC Bank plc agissant en tant qu'agent pour les créanciers, obtenant une facilité de crédit à terme non garantie (« facilité B ») d'un montant maximum équivalent à la différence entre 100,0 M\$US et le montant agrégé en dollars américains équivalent de chaque somme tirée sur la facilité de financement à l'exportation. La facilité B vient à échéance en avril 2016. Les produits de la facilité de financement à l'exportation et de la facilité B pourront être utilisés, entre autres, pour payer ou rembourser des paiements d'exportation d'équipement et de services locaux en lien avec le contrat d'équipement d'infrastructures sans fil conclu entre Vidéotron et une société affiliée à Nokia Corporation.
 - Le 20 novembre 2009, Quebecor a conclu des modifications visant sa facilité de crédit à court terme renouvelable annuellement aux termes desquelles les engagements en vertu de cette facilité de crédit sont passés de 191,3 M\$ à 150,0 M\$ et l'échéance prorogée jusqu'en novembre 2010. Dans le cas où elle ne serait pas renouvelée en 2010, les sommes empruntées seraient converties en crédit à terme d'un an.
 - Le 13 janvier 2010, Vidéotron a clôturé un placement de billets de premier rang d'un capital global de 300,0 M\$ pour un produit net de 293,9 M\$ (déduction faite des frais de financement). Les billets de premier rang ont été vendus au pair, portent intérêt à un taux de 7,125 % et viennent à échéance en 2020.
 - Le 14 janvier 2010, Quebecor Media a prépayé des sommes tirées sur son prêt à terme « B » pour un montant total de 170,0 M\$US et réglé une partie correspondante de ses contrats de couverture pour un montant de 30,9 M\$, pour une contrepartie en espèces totale de 206,7 M\$. Cette transaction a résulté en une perte totale approximative de 10,0 M\$, y compris principalement les pertes enregistrées dans les autres éléments du résultat étendu.

Le 14 janvier 2010, Quebecor Media a également prorogé la date d'échéance de sa facilité de crédit renouvelable de 100,0 M\$ de janvier 2011 à janvier 2013 et obtenu certains autres amendements favorables aux clauses restrictives contenues dans ses facilités de crédit.

Exercice 2008

Dette consolidée des activités d'exploitation poursuivies de Quebecor en hausse de 1,31 G\$ en 2008.

- Cette hausse s'expliquait principalement par :
 - l'impact défavorable du taux de change estimée à 673,0 M\$. La hausse liée à ce facteur avait été contrebalancée par une baisse du passif (ou une hausse de l'actif) lié aux ententes de swaps sur devises comptabilisés sous « Instruments financiers dérivés » ;
 - l'émission par Vidéotron, le 15 avril 2008, de billets de premier rang d'un capital global de 455,0 M\$US pour un produit net de 447,8 M\$ (déduction faite des frais de financement). Les billets de premier rang avaient été vendus à un prix équivalent à 98,43 % du montant nominal, portent intérêt à un taux de 9,125 % (taux effectif de 9,375 %) et viennent à échéance le 15 avril 2018 ;
 - l'augmentation des avances sur les facilités bancaires renouvelables, les facilités de crédit à long terme et les emprunts bancaires de Vidéotron, de Groupe TVA et de Quebecor Media pour des montants totaux respectifs de 55,1 M\$, de 37,7 M\$ et de 21,2 M\$;
 - la hausse de 89,4 M\$ de la dette liée aux risques de taux d'intérêts couverts et aux dérivés incorporés, expliquée principalement par l'évolution des taux d'intérêt.
- La hausse de la dette à long terme et les flux de trésorerie libres générés par les activités d'exploitation poursuivies avaient servi à financer l'achat des licences du réseau SSFE, pour une contrepartie de 554,6 M\$, et les acquisitions d'entreprises, y compris les rachats de participations minoritaires dans Nurun, pour une contrepartie de 75,2 M\$, dans le cadre de sa privatisation, et dans Groupe TVA, pour une contrepartie de 51,4 M\$, dans le cadre de son offre de rachat importante auprès des actionnaires.
- Les actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés étaient passés d'un passif net de 538,5 M\$ au 31 décembre 2007 à un actif net de 200,6 M\$ au 31 décembre 2008 (déduction faite d'un passif de 117,3 M\$ à cette date). L'écart favorable de 739,1 M\$ avait été occasionné par l'évolution de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, contrebalancé en partie par l'impact négatif des changements d'estimations relativement à la juste valeur des instruments financiers dérivés et l'effet combiné défavorable de l'évolution des taux d'intérêts au Canada et aux États-Unis.
- Le 7 avril 2008, Vidéotron avait conclu des modifications visant sa facilité de crédit garantie de premier rang aux termes desquelles les engagements en vertu de cette facilité de crédit avaient été portés de 450,0 M\$ à 575,0 M\$ et l'échéance prorogée jusqu'en avril 2012.

Investissement

Exercice 2009

Acquisitions d'immobilisations de 494,7 M\$ en 2009, contre 479,6 M\$ en 2008.

- La hausse attribuable aux investissements de Vidéotron dans son réseau SSFE a été contrebalancée en partie par une baisse dans le secteur Médias d'information liée aux investissements réalisés en 2008 dans la deuxième partie du projet d'acquisition de nouvelles presses.

Acquisitions d'entreprises (y compris les rachats des participations minoritaires) de 4,6 M\$ en 2009, contre 146,7 M\$ en 2008.

- Les acquisitions d'entreprises réalisées en 2009 sont les suivantes :
 - rachat de 253 300 actions classe B de Groupe TVA pour une contrepartie totale en espèces de 2,6 M\$;
 - versement de montants totalisant 2,0 M\$ à titre de contreparties conditionnelles dans le cadre des acquisitions d'ASL dans le secteur Médias d'information et de China Interactive Limited dans le secteur Technologies et communications interactives.

- Les acquisitions d'entreprises de 2008 étaient les suivantes :
 - acquisition des actions ordinaires de Nurun, qui n'étaient pas déjà détenues, pour une contrepartie totale en espèces de 75,2 M\$;
 - rachat au deuxième trimestre 2008 de 3 000 642 d'actions classe B de Groupe TVA pour une contrepartie totale en espèces de 51,4 M\$;
 - acquisition de certaines entreprises, principalement dans le secteur Médias d'information, pour une contrepartie en espèces totale de 15,1 M\$;
 - versement d'un montant de 5,0 M\$ à titre de contrepartie conditionnelle dans le cadre de l'acquisition de Sogides, en 2005.

Acquisition d'actifs incorporels de 111,5 M\$ en 2009, contre 637,6 M\$ en 2008. Cet écart s'explique principalement par l'acquisition au troisième trimestre 2008 de 17 licences d'exploitation du réseau SSFE pour une contrepartie de 554,6 M\$.

Exercice 2008

Acquisitions d'immobilisations de 479,6 M\$ en 2008, contre 454,2 M\$ en 2007.

- Cette hausse de 25,4 M\$ s'expliquait principalement par les investissements du secteur Télécommunications dans la modernisation de son réseau et par la réalisation de la deuxième partie du projet d'acquisition de nouvelles presses, dans le secteur Médias d'information. Par ailleurs, ce dernier secteur s'était porté acquéreur, en 2007, d'un immeuble de WCP pour une contrepartie de 62,5 M\$.

Acquisitions d'entreprises (y compris les rachats des participations minoritaires) de 146,7 M\$ en 2008, contre 438,6 M\$ en 2007.

- Au troisième trimestre 2007, Quebecor Media avait procédé à l'acquisition d'Osprey Media pour une contrepartie totale en espèces de 414,4 M\$ (exclusion faite des éléments de passif pris en charge).

Acquisition d'actifs incorporels de 637,6 M\$ en 2008, contre 38,6 en 2007. Cette hausse de 599,0 M\$ s'explique surtout par l'achat de 17 licences d'exploitation du réseau SSFE pour une contrepartie de 554,6 M\$.

Situation financière au 31 décembre 2009

Liquidités disponibles nettes de 1,12 G\$ pour Quebecor Media et ses filiales détenues à part entière, soit une encaisse de 327,6 M\$ et des marges de crédit bancaire disponibles et inutilisées de 790,1 M\$.

Liquidités disponibles nettes de 65,6 M\$ pour Quebecor au niveau corporatif, soit un découvert bancaire de 0,8 M\$ et des marges de crédit bancaire disponibles et inutilisées de 66,4M\$.

Dette consolidée des activités d'exploitation poursuivies totalisant 3,88 G\$ au 31 décembre 2009, contre 4,46 G\$ au 31 décembre 2008, soit une diminution de 579,4 M\$ (cf. « Financement » ci-dessus).

- Au 31 décembre 2009, la dette consolidée comprenait les dettes de 1,59 G\$ de Vidéotron (1,81 G\$ au 31 décembre 2008), de 248,9 M\$ de Corporation Sun Media (294,3 M\$ au 31 décembre 2008), de 114,2 M\$ d'Osprey Media (134,1 M\$ au 31 décembre 2008), de 89,6 M\$ de Groupe TVA (93,9 M\$ au 31 décembre 2008), de 1,72 G\$ de Quebecor Media (2,01 G\$ au 31 décembre 2008) et de 120,1 M\$ de Quebecor (114,4 M\$ au 31 décembre 2008).

Au 31 décembre 2009, le capital minimal à rembourser sur la dette à long terme au cours des prochains exercices se chiffre comme suit :

Tableau 13
Capital minimal à rembourser sur la dette à long terme de Quebecor
Périodes de 12 mois terminées les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)

2010	68,6 \$
2011	228,7
2012	100,9
2013	567,1
2014	774,8
2015 et ultérieurement	2 184,7
Total	3 924,8 \$

L'échéance moyenne pondérée de la dette consolidée de Quebecor était environ de 5,2 années au 31 décembre 2009 (5,6 années *pro forma* du refinancement de janvier 2010) contre 5,7 années au 31 décembre 2008. La dette était constituée approximativement de 68,2 % de titres à taux fixe (71,0 % *pro forma* du refinancement de janvier 2010) contre 62,8 % au 31 décembre 2008 et de 31,8 % de titres à taux variable (29,0 % *pro forma* du refinancement de janvier 2010) contre 37,2 % au 31 décembre 2008.

La direction de la Compagnie est d'avis que les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies et les sources de financement disponibles devraient être suffisants pour combler les engagements de fonds prévus en matière d'investissement en capital, de fonds de roulement, de paiement d'intérêts, de remboursement de dettes, de contribution en vertu des régimes de retraite et de paiement de dividendes. La Compagnie est d'avis qu'elle sera en mesure de faire face aux échéances futures de ses dettes, qui sont échelonnées au cours des prochaines années.

La Compagnie et ses filiales sont assujetties au maintien de certains ratios financiers et au respect de certaines clauses financières restrictives en vertu d'ententes de financement. Les indicateurs clés des ententes de financement comprennent, entre autres, le ratio de couverture du service de la dette et le ratio d'endettement (dette à long terme sur le bénéfice d'exploitation). Au 31 décembre 2009, la Compagnie et ses filiales respectaient tous les ratios financiers et clauses financières restrictives de ses conventions de financement.

Dividendes déclarés par le conseil d'administration de Quebecor – Le 9 mars 2010, le conseil d'administration de Quebecor a déclaré un dividende trimestriel de 0,05 \$ par action sur les actions catégorie A à droits de vote multiples et sur les actions subalternes catégorie B comportant droit de vote. Ce dividende sera versé le 20 avril 2010 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 26 mars 2010.

Réseau SSFE

L'optimisation du projet en vue du développement et du lancement du service sans fil de Vidéotron a évolué au cours de la dernière année, entraînant une évolution correspondante du profil de l'investissement par rapport aux estimations initiales de la société. Quebecor Media croit toutefois que cette situation n'aura aucune incidence importante sur ses résultats d'exploitation ou sur sa situation financière puisqu'elle prévoit que son projet lui permettra d'atteindre ses objectifs en matière de pénétration, de génération de revenus et de capacité à générer des flux de trésorerie libres. Vidéotron a toujours l'intention de financer les futurs décaissements relatifs à son projet de SSFE à partir des espèces et quasi-espèces, des fonds générés par l'exploitation et, si nécessaire, de marges de crédit inutilisées.

Analyse du bilan consolidé au 31 décembre 2009

Tableau 14

Bilan consolidé de Quebecor

Analyse des principales variations entre les 31 décembre 2008 et 2009

(en millions de dollars canadiens)

	31 déc. 2009	31 déc. 2008	Écart	Principales sources d'explication de l'écart
ACTIF				
Espèces et quasi-espèces	300,0 \$	10,0 \$	290,0 \$	Impact de l'émission de dette par Vidéotron et flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation
Débiteurs	519,8	484,4	35,4	Impact de la variation courante des activités, dont la hausse de revenus dans le secteur Télécommunications
Immobilisations	2 498,6	2 272,9	225,7	Acquisition d'immobilisations (cf. « Investissements »), déduction faite de l'amortissement
Actifs incorporels	1 052,7	985,9	66,8	Hausse des intérêts capitalisés relatifs aux investissements pour le déploiement du réseau SSFE et hausse des investissements dans les applications informatiques du secteur Télécommunications, contrebalancées par l'amortissement des actifs incorporels amortissables
PASSIF				
Dette à long terme, y compris la portion à court terme et emprunts bancaires	3 882,3	4 461,7	(579,4)	Cf. « Financement »
Instruments financiers dérivés nets ¹	373,4	(200,6)	574,0	Cf. « Financement »
Passifs d'impôts futurs nets ²	423,6	341,6	82,0	Utilisation d'avantages fiscaux et réclamation d'allocation du coût en capital

¹ Passif à long terme moins les actifs à long terme.

² Passif à long terme moins les actifs à court et à long terme.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Obligations contractuelles

Au 31 décembre 2009, les obligations contractuelles importantes des activités d'exploitation poursuivies comprenaient les remboursements de capital et d'intérêts sur la dette à long terme, les paiements minimums exigibles relatifs aux contrats de location-exploitation, les engagements relatifs aux acquisitions d'immobilisations et autres engagements, et ceux relatifs aux instruments financiers dérivés, moins les encaissements prévus sur les instruments dérivés. Ces obligations contractuelles sont résumées dans le tableau 15.

Tableau 15
Obligations contractuelles de Quebecor au 31 décembre 2009
(en millions de dollars canadiens)

	Total	Moins d'un an	1-3 ans	3-5 ans	5 ans et plus
Dettes à long terme	3 924,8 \$	68,6 \$	329,6 \$	1 341,9 \$	2 184,7 \$
Paiement d'intérêts ¹	1 772,1	260,0	571,2	479,4	461,5
Contrats de location-exploitation	184,4	48,5	61,2	37,3	37,4
Acquisitions d'immobilisations et autres engagements	161,5	83,1	68,2	7,5	2,7
Instruments financiers dérivés ²	375,1	0,4	0,8	278,2	95,7
Total des obligations contractuelles	6 417,9 \$	460,6 \$	1 031,0 \$	2 144,3 \$	2 782,0 \$

¹ Estimation des intérêts à payer sur la dette à long terme, selon les taux d'intérêt en vigueur et taux d'intérêt des couvertures, et les taux de change des couvertures sur devises au 31 décembre 2009.

² Estimation des déboursés futurs, déduction faite des encaissements futurs, liés à la couverture des taux de conversion des devises des instruments financiers dérivés.

Dans le cours normal de ses activités d'exploitation, Groupe TVA contracte des engagements sur des droits de diffusion de produits télévisuels et de films, de même que sur des droits de distribution de produits audiovisuels. Au 31 décembre 2009, le solde de ces engagements se chiffrait à 61,1 M\$.

De grandes quantités de papier journal, de papier et d'encre font partie des matières premières les plus importantes utilisées par Quebecor Media. En 2009, la consommation totale de papier journal dans les activités d'exploitation de son secteur Médias d'information s'est élevée à quelque 145 000 tonnes métriques. Le papier journal a représenté environ 10,1 % (83,6 M\$) du coût des ventes du secteur Médias d'information pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009. Afin d'obtenir des prix plus avantageux, Quebecor Media achète la quasi-totalité de son papier journal auprès d'un seul fabricant, AbitibiBowater. À l'heure actuelle, Quebecor Media bénéficie auprès de ce fournisseur d'un rabais sur les prix du marché, de même que de ristournes additionnelles sur le volume pour les achats dépassant certains seuils. Le 16 avril 2009, AbitibiBowater et certaines de ses filiales canadiennes se sont placées sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* au Canada. À la même date, AbitibiBowater et certaines de ses filiales américaines et canadiennes se sont placées sous la protection du chapitre 11 du *United States Bankruptcy Code*. À ce jour ces procédures n'ont eu aucun impact significatif sur les activités d'exploitation de Quebecor Media, qui continue de suivre de près la situation. Cependant, rien ne garantit que ce fournisseur continuera d'approvisionner Quebecor Media en papier journal ou qu'il le fera à des conditions favorables.

Instruments financiers

Quebecor et ses filiales disposent de nombreux instruments financiers, notamment des espèces et des quasi-espèces, des comptes clients, des placements temporaires, des placements à long terme, de la dette bancaire, des comptes fournisseurs, des charges à payer, de la dette à long terme et des instruments financiers dérivés.

Au 31 décembre 2009, Quebecor Media se servait d'instruments financiers dérivés pour réduire les risques auxquels l'expose les taux de change et d'intérêt. Elle a conclu des contrats de change à terme et des ententes de swaps sur devises et de taux d'intérêt pour couvrir le risque de change de la totalité de ses dettes à long terme libellées en devises américaines. Quebecor Media utilise également des conventions d'échange de taux d'intérêt pour gérer son risque lié aux variations des taux d'intérêt sur ses dettes à long terme.

De plus, Quebecor Media a conclu des contrats de change à terme pour couvrir, entre autres, ses achats planifiés, en dollars américains, de décodeurs numériques, de modems et d'autres équipements, dont ceux pour le réseau SSFE, du secteur Télécommunications. Elle a aussi conclu des contrats de change à terme pour couvrir les paiements contractuels, en euros et en francs suisses, pour l'achat de presses et d'équipements d'impression.

Quebecor Media ne détient pas et n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives.

Certaines ententes de swaps sur devises conclues par Quebecor Media et ses filiales comprennent une option qui permet à chaque partie de clore la transaction à une date spécifique, à la valeur de règlement prévalant à ce moment.

Le gain sur évaluation et conversion des instruments financiers pour les exercices 2009, 2008 et 2007 sont résumés dans le tableau 16.

Tableau 16
Gain sur évaluation et conversion des instruments financiers
(en millions de dollars canadiens)

	2009	2008	2007
(Gain) perte sur les dérivés incorporés et les instruments financiers dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture n'est pas utilisée	(13,9) \$	(47,2) \$	44,3 \$
(Gain) perte sur conversion des instruments financiers libellés en devises pour lesquels la comptabilité de couverture n'est pas utilisée	(24,6)	34,3	(34,8)
(Gain) perte sur la portion inefficace des relations de couverture de la juste valeur	(23,0)	16,6	(4,8)
Perte (gain) sur évaluation des débetures échangeables et d'un placement de portefeuille	1,8	(21,5)	(146,9)
Perte sur évaluation du Montant additionnel à payer	–	–	5,2
	(59,7) \$	(17,8) \$	(137,0) \$

Des pertes de 8,2 M\$ ont été inscrites aux autres éléments du résultat étendu en 2009, relativement aux relations de couverture de flux de trésorerie (perte de 16,7 M\$ en 2008 et gain de 36,5 M\$ en 2007).

La juste valeur de la dette à long terme et des instruments financiers dérivés est présentée au tableau 21.

Opérations entre apparentés

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009, la Compagnie et ses filiales ont effectué des achats et ont engagé des dépenses de loyers avec des compagnies apparentées pour un montant de 9,3 M\$ (9,1 M\$ en 2008), compris dans les charges d'exploitation. La Compagnie et ses filiales ont effectué des ventes à des compagnies apparentées pour un montant de 0,1 M\$ (0,4 M\$ en 2008). Ces transactions ont été conclues et comptabilisées à la valeur d'échange.

En juin 2009, dans le cadre d'une réorganisation de l'entreprise, la filiale Canoë – dans laquelle Quebecor Media et Groupe TVA détenaient des participations respectives de 86,2 % et de 13,8 % – a été liquidée et ses actifs ont été distribués aux actionnaires. Les transactions découlant de cette réorganisation ont été comptabilisées à la valeur comptable des actifs transférés et un ajustement de 4,7 M\$, déduction faite de la part des actionnaires sans contrôle, a été porté au surplus d'apport.

Ententes hors bilan

Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie conclut de nombreuses ententes de garantie, y compris ce qui suit :

Contrats de location-exploitation

La Compagnie a garanti une partie des valeurs résiduelles de certains des actifs loués en vertu de contrats de location-exploitation pour le bénéfice du bailleur. Si la Compagnie met fin aux contrats de location avant la fin de leurs termes (ou à la fin de la durée des contrats) et si la juste valeur des actifs à la fin de la durée des contrats de location-exploitation respectifs dont ils font l'objet est inférieure à leur valeur résiduelle garantie, la Compagnie devra alors compenser le bailleur, sous réserve de certaines conditions, pour une partie du manque à gagner. De plus, la Compagnie a fourni des garanties au locateur de certains de ses baux de locaux venant à échéance à différents moments jusqu'en 2015. Si la Compagnie manque à ses engagements en vertu des ententes, la Compagnie devra compenser le bailleur sous réserve de certaines conditions. Au 31 décembre 2009, l'obligation maximale à l'égard de ces garanties se chiffrait à 27,2 M\$ et la Compagnie n'a pas constaté de montant au bilan consolidé relativement à ces garanties. Dans les années précédentes, la Compagnie n'a effectué aucun paiement relativement à ces garanties.

Dispositions d'entreprises et d'actifs

Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une entreprise ou d'un actif, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie, la Compagnie peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, la Compagnie ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer aux bénéficiaires des garanties. La Compagnie n'a pas constaté de montant au bilan consolidé à l'égard de ces éléments, car elle n'a pas été en mesure d'établir la juste valeur de ces garanties. Dans les années précédentes, la Compagnie n'a effectué aucun paiement relativement à ces garanties.

Sous-traitants et fournisseurs

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie conclut des ententes avec des sous-traitants et des fournisseurs. Dans certains cas, la Compagnie s'engage à dédommager ces derniers advenant des poursuites contre eux. Dans d'autres cas, la Compagnie s'engage à dédommager des tiers pour des dommages causés par les sous-traitants et fournisseurs de la Compagnie. En raison de la nature de ces ententes, la Compagnie ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de verser. La Compagnie n'a pas constaté de montant au bilan consolidé à l'égard de ces ententes, car elle n'a pas été en mesure d'établir la juste valeur de ces garanties. Dans les années précédentes, la Compagnie n'a effectué aucun paiement relativement à ces garanties.

Capital-actions

En vertu des exigences des autorités canadiennes régissant les normes de présentation du rapport de gestion, le tableau 17 présente les données du capital-actions de la Compagnie au 15 février 2010. De plus, 2 586 496 options d'achat d'actions de la Compagnie étaient en circulation au 15 février 2010.

Tableau 17 : capital-actions
(en actions et en millions de dollars canadiens)

	15 février 2010	
	Émises et en circulation	Valeur comptable
Actions catégorie A (comportant droits de vote multiples)	20 115 731	8,9 \$
Actions subalternes catégorie B (comportant droit de vote)	44 201 291	337,7 \$

Risques et incertitudes

La Compagnie est active dans les secteurs des télécommunications et des médias. Ces activités occasionnent divers facteurs de risque et incertitudes. Les risques et incertitudes abordés ci-après peuvent influencer grandement sur le cadre d'exploitation et les résultats financiers de la Compagnie. À moins d'indication contraire, les références à Quebecor Media dans cette section désignent Quebecor Media et ses filiales.

Concurrence dans les secteurs de la câblodistribution et des télécommunications

Dans ses activités de câblodistribution, Quebecor Media est en concurrence avec des fournisseurs de télévision directe par satellite (« TDS ») (aussi appelée « satellites de radiodiffusion directe » (« SRD ») au Canada), les systèmes de distribution multivoies, multipoints et à canaux multiples (« SDMM »), les systèmes de télévision à antenne collective par satellite et les télédiffuseurs par ondes hertziennes. De plus, Quebecor Media doit faire face à des entreprises de services locaux titulaires (« ESLT ») qui détiennent des licences permettant de distribuer des services vidéo par l'intermédiaire de la technologie de ligne d'abonné numérique vidéo (« VDSL ») (également connue sous le nom de IPTV). Le CRTC a approuvé l'octroi d'une licence régionale pour la principale ESLT du marché de Quebecor Media, autorisant la diffusion terrestre à Montréal et dans d'autres villes du Québec. Cette même ESLT a aussi acquis un réseau câblé dans la principale zone de service de Quebecor Media et la société est d'avis que cette ESLT sera prête à lancer son service IPTV en 2010. De plus, cette dernière doit faire face à la concurrence provenant de fournisseurs illégaux de services de télédistribution et de l'accès illégal à la TDS non canadienne (aussi appelé « piratage du marché gris »), ainsi qu'au vol de signaux de TDS qui permet aux clients d'avoir accès à des services de programmation émanant de la TDS américaine ou canadienne sans verser de frais de service (également appelé « piratage du marché noir »). Dans le

secteur de la vidéo, la concurrence vient aussi des clubs vidéo (location et vente) et d'autres supports de divertissement. De plus, Internet ainsi que la distribution par la voie d'appareils mobiles deviendront des plateformes de distribution de radiodiffusion au cours des prochaines années.

Dans le cadre de ses activités de fournisseur de services Internet (« FSI »), Quebecor Media se mesure à d'autres concurrents qui offrent des services d'accès Internet aux secteurs résidentiel et commercial, de même que des réseaux sans fil ouverts dans certaines villes. De plus, le CRTC demande à Quebecor Media d'autoriser des FSI concurrents à accéder à son réseau Internet haute vitesse, et plusieurs FSI tiers y ont déjà accès ou ont présenté une demande à cet égard. Selon les règles du CRTC, Quebecor Media doit également permettre à ces FSI tiers de fournir des applications de voix ou de téléphonie et des services d'accès Internet au détail.

Les services téléphoniques de voix sur protocole Internet (« VoIP ») de Quebecor Media comptent de nombreux concurrents, notamment les ESLT, les entreprises de services locaux concurrentes (« ESLC »), les fournisseurs de services de téléphonie sans fil ou autres fournisseurs de téléphonie VoIP et de communications via Internet, y compris les concurrents qui n'ont pas leur propre réseau d'accès et donc peu de frais d'infrastructure. En outre, la concurrence des ESLT s'est accentuée au cours des dernières années, surtout par suite de la décision du gouvernement fédéral canadien, en 2007, d'éliminer les restrictions sur les activités de reconquête et de modifier les critères d'abstention réglementaire en téléphonie locale. Depuis cette décision, le CRTC a approuvé une foule de demandes d'abstention réglementaire soumises par Bell Aliant, Bell Canada, Télébec et TELUS-Québec, tant sur le marché de la téléphonie locale résidentielle que sur celui de la téléphonie locale commerciale. Par conséquent, les ESLT qui concurrencent Vidéotron ne sont plus tributaires de la réglementation des services de téléphonie locale sur la vaste majorité des marchés résidentiels où Quebecor Media est présente, ainsi que sur un grand nombre de marchés commerciaux, dont tous les marchés métropolitains les plus importants du Québec. Grâce à ces décisions acceptant leurs demandes, les ESLT peuvent rajuster les tarifs de leurs services de téléphonie locale pour les zones approuvées sans l'approbation du CRTC. Cette souplesse tarifaire pour les services de téléphonie locale pourrait compromettre la capacité de Quebecor Media de concurrencer avec succès les ESLT sur le marché de la téléphonie locale.

Grâce à son service de téléphonie sans fil à titre d'exploitant de réseau mobile virtuel (« ERMV ») actuel, Quebecor Media concurrence un éventail d'entreprises, dont certaines qui offrent une partie ou la totalité des produits de Quebecor Media, et d'autres qui n'offrent que des services de téléphonie mobile sans fil sur le marché desservi. De plus, les besoins des utilisateurs des réseaux voix et données sans fil peuvent être comblés par d'autres technologies courantes ou en développement, comme les réseaux Wi-Fi, la technologie d'accès WiMax, les points d'accès à Internet sans fil ou les réseaux radio maillés, qui sont techniquement aptes à soutenir la communication de données sans fil et les appels téléphoniques mobiles. Rien ne garantit que les concurrents actuels ou futurs ne fourniront pas des services comparables ou supérieurs à ceux que Quebecor Media fournit ou pourrait fournir dans l'avenir, qu'ils ne les offriront pas à des prix inférieurs, qu'ils ne s'adapteront pas plus rapidement aux tendances sectorielles ou aux changements des exigences du marché ou qu'ils ne lanceront pas des services concurrents. Le coût d'implantation ou de concurrence contre de futures innovations technologiques pourrait être prohibitif pour Quebecor Media et la Compagnie pourrait perdre des clients si elle est incapable de suivre le rythme de ces changements. L'un ou l'autre de ces facteurs pourrait entraver la faculté de Quebecor Media d'exercer avec succès et de façon rentable ses activités de services sans fil à titre d'ERMV.

Quebecor Media pourrait, dans l'avenir, ne pas être en mesure de faire une concurrence fructueuse à ses concurrents actuels ou éventuels, et une concurrence accrue pourrait nuire considérablement à ses activités, à ses perspectives, à ses revenus, à sa situation financière et à ses résultats d'exploitation.

Retard du lancement des nouveaux services sans fil dotés d'installations

En juillet 2008, dans le cadre des enchères relatives aux SSFE, Quebecor Media a acquis des licences de spectre pour les SSFE visant toutes les régions du Québec et certains secteurs de l'Ontario. Quebecor Media a remporté les enchères relatives à des licences de spectre de 40 MHz dans toutes les parties du Québec, à l'exception de la région de l'Outaouais où elle a obtenu des licences de spectre de 20 MHz et de certaines régions du Québec où elle a obtenu des licences de spectre de 50 MHz. De plus, Quebecor Media a acquis des licences de spectre de 20 MHz dans l'Est de l'Ontario et des licences de spectre de 10 MHz à Toronto. Ces licences, dont elle a cédé le contrôle à Vidéotron après les enchères, ont été délivrées par Industrie Canada le 23 décembre 2008. Le spectre permet à Vidéotron de poursuivre la construction d'infrastructures de réseau SSFE et de devenir un fournisseur doté d'installations offrant des services sans fil évolués, dont des services Internet haute vitesse, des services de télévision mobile et une gamme d'autres fonctions évoluées accessibles par la voie d'appareils mobiles appelés téléphones intelligents. Quebecor Media prévoit lancer son

service SSFE à l'été 2010.

Quebecor Media est un nouvel entrant au sein du secteur des services sans fil au Canada et, depuis la fin des enchères de spectre pour les SSFE, la plupart des entreprises titulaires, ainsi qu'au moins un autre nouvel entrant, lanceront des services à prix moins élevés afin d'acquérir des parts de marché additionnelles et d'accroître leur taux de pénétration du marché de la téléphonie sans fil sur le territoire de Quebecor Media. Des retards dans le lancement des services sans fil de Quebecor Media pourraient rendre la pénétration du marché plus difficile, de sorte que Quebecor Media devrait déployer des efforts accrus et engager des frais de marketing plus importants pour atteindre ses objectifs au chapitre de l'acquisition de clients. Il y a donc un risque que Quebecor Media ne soit pas en mesure d'atteindre ses objectifs au chapitre du recrutement de clients, du moins dans le délai qu'elle s'est fixé.

Aux termes de la politique d'Industrie Canada en matière d'itinérance numérique et de partage des tours d'antennes et des emplacements, les parties sont tenues d'envisager des ententes de partage à l'égard des tours existantes avant de proposer la construction de nouvelles structures de tours d'antennes. Quebecor Media est donc tributaire de la participation des exploitants titulaires pour répondre à cette exigence. Bien que les entreprises titulaires soient tenues de répondre aux demandes de partage des tours, rien ne garantit qu'elles les accepteront ni qu'elles négocieront autrement des tarifs et des modalités de partage acceptables, sur les plans économique ou technique, pour les nouveaux entrants telle Quebecor Media. Industrie Canada a instauré un processus d'arbitrage pour favoriser la conclusion d'ententes raisonnables sur le plan commercial, mais un tel processus peut s'avérer long et fastidieux et pourrait retarder davantage le lancement du réseau de services sans fil de Quebecor Media, ce qui pourrait compromettre sa capacité d'exercer ses activités de services sans fil avec succès et de façon rentable. De plus, bien que Quebecor Media ait conclu des ententes de partage de tours d'antennes avec certains des exploitants titulaires, l'installation et le déploiement des systèmes et des antennes connexes pourraient être retardés davantage en raison des négociations avec ceux-ci.

La politique d'Industrie Canada concernant le partage des tours d'antennes et des emplacements comporte des exigences quant à la consultation des autorités responsables de l'utilisation du sol et du public en ce qui a trait aux projets d'installation ou de modification de tours. Quebecor Media doit donc notifier le public et répondre aux préoccupations du voisinage et aux préoccupations locales avant de construire une nouvelle structure de tours. Cette procédure pourrait retarder l'acquisition et le développement de nouveaux emplacements pour des tours de téléphonie cellulaire et pourrait gonfler les coûts inhérents à la poursuite de la stratégie de Quebecor Media de construire un réseau de SSFE. La capacité de Quebecor Media de déployer et d'exercer ses activités de services sans fil avec succès et de façon rentable pourrait en souffrir.

Afin de construire rapidement son infrastructure de réseau sans fil, Quebecor Media a conclu des ententes commerciales avec certains fournisseurs clés. L'incapacité de ces derniers à satisfaire aux exigences de Quebecor Media en matière d'approvisionnement et de délai pourrait retarder le lancement de son réseau sans fil et des coûts supplémentaires pourraient devoir être engagés, ce qui pourrait entraver la capacité de l'entreprise de déployer et d'exercer ses activités de services sans fil avec succès et de façon rentable.

Ententes d'itinérance

En vertu de la politique d'Industrie Canada concernant le partage des tours d'antennes et des emplacements, les exploitants de réseau sans fil titulaires sont tenus, pendant une période minimale de 10 ans à compter de la date de prise d'effet des licences de services sans fil des nouveaux entrants (le 23 décembre 2008, dans le cas de Vidéotron), de permettre l'itinérance sur leurs réseaux des clients des nouveaux entrants dans le secteur des services sans fil à l'extérieur des régions où ces nouveaux entrants ont obtenu des licences dans le cadre des enchères relatives aux SSFE de 2008. Ces titulaires sont aussi tenus de permettre l'itinérance sur leurs réseaux des clients des nouveaux entrants dans le secteur des services sans fil au sein des régions où ces nouveaux entrants ont obtenu des licences pendant une période de cinq ans.

En juillet 2009, Quebecor Media a conclu une entente d'itinérance avec Rogers Sans-Fil qui lui permettra d'offrir un service sans fil pancanadien. En vertu de cette entente d'itinérance, Quebecor Media fournira l'itinérance à l'extérieur de ses régions de couverture exclusivement sur le réseau Rogers Sans-Fil (à l'intérieur des régions couvertes par le service Rogers Sans-Fil). En ce qui a trait aux ententes d'itinérance à l'extérieur du Canada, Quebecor Media a déjà signé une entente avec T-Mobile pour la couverture aux États-Unis, et avec plusieurs autres grossistes en télécommunications partout dans le monde puisqu'elle cherche à établir une couverture mondiale. Cependant, il ne peut y avoir de garantie à l'effet que Quebecor Media obtiendra les succès recherchés dans ses négociations avec d'autres grossistes en télécommunications afin d'offrir une couverture mondiale, et son incapacité à fournir une telle couverture pourrait la

placer en position de désavantage concurrentiel lorsqu'elle lancera son service, ce qui pourrait léser sa capacité à exploiter son service sans fil avec succès et de façon rentable.

En outre, divers aspects des activités de communication sans fil, dont la faculté des fournisseurs de services sans fil de conclure des ententes d'interconnexion avec des compagnies de téléphonie filaire conventionnelle, sont réglementés par le CRTC. Les organismes gouvernementaux ayant compétence sur les activités de services sans fil que Quebecor Media peut mettre en œuvre pourraient adopter des règlements ou prendre d'autres mesures susceptibles d'avoir des répercussions néfastes sur le secteur et les activités de services sans fil de Quebecor Media, notamment des mesures qui pourraient intensifier la concurrence ou augmenter les coûts.

Nouvelle technologie sans fil

La gamme de fréquences 2GHz est un spectre qui, jusqu'à récemment, était peu utilisé en téléphonie sans fil. Bien que certains fournisseurs d'appareils sans fil aux États-Unis aient récemment commencé à offrir leurs produits sur la technologie des SSFE, le nombre de combinés disponibles est encore limité. Par conséquent, la gamme de combinés offerte pour le SSFE de Quebecor Media au moment du lancement commercial de ses services sans fil peut ne pas être aussi vaste que celle de certains autres fournisseurs et Quebecor Media pourrait devoir engager des coûts plus élevés pour le recrutement de clients à cause du marché plus restreint pour ce type de technologie. Sa capacité d'exercer des activités de services sans fil rentables pourrait ainsi être amoindrie.

Dépenses en immobilisations

La stratégie de Quebecor Media consistant à maintenir une position de chef de file dans sa gamme de produits et services et à lancer de nouveaux produits et services l'oblige à engager des dépenses en immobilisations dans son réseau et dans ses infrastructures afin de soutenir la croissance de sa clientèle et la demande pour des augmentations de la largeur de la bande passante et d'autres services. À cet égard, Quebecor Media a dû, par le passé, mobiliser des capitaux importants en vue de la mise à niveau, de l'agrandissement et de la maintenance de son réseau et du lancement ainsi que de l'élargissement de services nouveaux ou additionnels, et Quebecor Media prévoit devoir engager, à court et à moyen terme, des dépenses en immobilisations supplémentaires afin de maintenir et d'élargir ses systèmes et services, notamment au chapitre du perfectionnement de l'accès Internet et de la télévision HD et des coûts de construction des infrastructures de services sans fil. Rien ne garantit que Quebecor Media pourra obtenir les fonds nécessaires au financement de ses programmes d'amélioration des immobilisations, de ses nouveaux services et stratégies ou d'autres dépenses en immobilisations requises en plus de la construction de ses infrastructures de services sans fil, que ce soit en les générant en interne, en contractant des emprunts additionnels ou en faisant appel à d'autres sources. Si Quebecor Media ne parvient pas à générer des fonds suffisants ou à obtenir du financement additionnel selon des modalités acceptables, elle pourrait ne pas pouvoir mettre en œuvre ses stratégies d'affaires ni engager les dépenses en immobilisations nécessaires pour maintenir sa position de chef de file, et ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation, sa réputation et ses perspectives pourraient en souffrir.

Même si Quebecor Media obtient le financement voulu, les délais nécessaires à la mise à niveau de son réseau pourraient avoir une incidence défavorable importante sur sa compétitivité à venir.

Concurrence des technologies alternatives

L'industrie des médias connaît une évolution technologique rapide et considérable, qui a donné naissance à de nouveaux moyens de diffusion de programmation et de contenu. L'essor constant d'Internet offre de nouvelles options de distribution de contenus qui rivalisent avec les médias traditionnels. De plus, dans chacun des marchés de télédiffusion de Quebecor Media, les organismes de réglementation de l'industrie ont déjà autorisé les services de SRD, les services micro-ondes et les services de VDSL, et pourraient autoriser d'autres nouvelles méthodes de diffusion d'émissions de télévision et d'autres contenus plus rapides et offrant une qualité supérieure. Quebecor Media ne sera peut-être pas en mesure de concurrencer avec succès les technologies existantes ou de conception nouvelle, par exemple la IPTV, ou il lui faudra peut-être elle-même acquérir, mettre au point ou intégrer de nouvelles technologies. Le coût de l'acquisition, de la mise au point ou de la mise en œuvre de nouvelles technologies pourrait être considérable, et il pourrait s'avérer difficile pour Quebecor Media de financer ce déploiement, ce qui pourrait avoir un impact défavorable important sur sa capacité concurrentielle ultérieure. Toute difficulté ou incapacité de ce genre en ce qui a trait à la compétitivité de Quebecor Media pourrait avoir un impact défavorable important sur ses activités, sa réputation, ses perspectives, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

Succès du déploiement des services et des stratégies d'exploitation

Les stratégies d'affaires de Quebecor Media sont basées sur les synergies obtenues à partir d'une plateforme intégrée d'actifs médias. Ses stratégies comprennent l'offre multiplateformes de solutions de publicité, le lancement et le déploiement de produits et services à valeur ajoutée tels le SSFE, la recherche d'occasions de promotions publicitaires croisées, le maintien d'un réseau de bande passante évolué, la recherche de développement de contenu exclusif afin de réduire les coûts, l'intégration poussée des activités de ses filiales, le fait de tirer parti des regroupements régionaux et la maximisation de la satisfaction de la clientèle. Quebecor Media pourrait ne pas être en mesure de mettre en œuvre pleinement ces stratégies ou de rencontrer les résultats anticipés sans encourir des coûts significatifs ou même, de les rencontrer en partie ou en totalité. De plus, sa capacité à mettre en œuvre avec succès ces stratégies pourrait être lésée par différents facteurs hors de son contrôle, y compris des difficultés d'exploitation, la croissance continue des coûts d'exploitation, des développements réglementaires, les conditions économiques générales ou locales, la concurrence accrue, des changements technologiques et les autres facteurs décrits dans cette section. Quebecor Media pourrait aussi être tenue de recourir à des dépenses en immobilisations ou d'autres investissements supplémentaires, ou dans un cadre temporel plus rapide que ceux originalement prévus, pour la construction et l'exploitation de son réseau SSFE, ce qui pourrait affecter sa capacité à mettre en œuvre sa stratégie d'affaires si elle n'est pas en mesure de sécuriser du financement additionnel selon des conditions acceptables ou générer suffisamment de fonds autogénérés pour rencontrer ces obligations. Toute défaillance à mettre en œuvre ses stratégies pourrait entraîner un impact matériel sur sa réputation, ses affaires courantes, sa situation financière, ses perspectives et résultats d'exploitation, et sur sa capacité à rencontrer ses obligations, y compris sa capacité à rembourser ses dettes.

Croissance rapide

Quebecor Media a non seulement accru considérablement, mais aussi développé sensiblement ses activités au cours des dernières années. Dans des conditions favorables, elle a cherché à faire des acquisitions opportunistes ou stratégiques et à élargir les types d'activités auxquelles elle participe, comme en témoigne le début de ses activités de fournisseur de services de téléphonie sans fil doté d'installations, et pourrait continuer de le faire. Cette croissance est exigeante pour la direction de Quebecor Media et continuera de l'être. Quebecor Media ne peut garantir qu'elle réussira à mettre en valeur l'une ou l'autre de ces acquisitions ou de ces activités élargies, ou qu'elle atteindra les objectifs s'y rattachant.

De plus, le développement de ses activités et les acquisitions pourraient forcer Quebecor Media à engager des coûts importants ou à affecter des ressources considérables et pourraient entraver sa capacité de poursuivre d'autres initiatives stratégiques ou commerciales, ce qui pourrait nuire à ses activités, à sa situation financière, à ses perspectives ou à ses résultats d'exploitation. En outre, si Quebecor Media ne réussit pas à gérer et à intégrer les entreprises acquises ou qu'elle doit engager des coûts importants ou imprévus, cela pourrait avoir un impact défavorable important sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Personnel clé

Le succès de Quebecor Media est grandement tributaire du maintien en poste des membres de sa haute direction et de sa capacité de garder les employés qualifiés. Les entreprises se disputent le personnel de direction compétent et les employés qualifiés, et le défaut de Quebecor Media de recruter, de former et de garder de tels employés pourrait fortement ébranler ses activités, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation. Par ailleurs, pour mettre en œuvre et gérer efficacement ses activités et stratégies d'exploitation, Quebecor Media doit maintenir un niveau élevé d'efficacité et de qualité au chapitre du rendement et du contenu, poursuivre l'amélioration de ses systèmes d'exploitation et de gestion et continuer d'attirer efficacement, de former, de motiver et de gérer ses employés. Les activités, perspectives, résultats d'exploitation et situation financière de Quebecor Media pourraient subir d'importants contrecoups si les efforts à cet égard n'étaient pas fructueux.

Concurrence pour la publicité

Les revenus de publicité sont la première source de revenus des secteurs Médias d'information et Télédiffusion de Quebecor Media. Dans ces secteurs, les revenus et résultats d'exploitation dépendent de la solidité relative de l'économie sur ses principaux marchés pour les médias d'information et la télédiffusion, ainsi que de la force ou de la faiblesse des facteurs économiques locaux, régionaux et nationaux, ceux-ci influant sur les revenus de publicité provenant de la publicité au détail, de la publicité nationale et des petites annonces dans les médias d'information, ainsi que sur les revenus de publicité à la télévision. Comme une bonne part des revenus de publicité de Quebecor Media provient des annonceurs des secteurs du commerce de détail et de l'automobile, la faiblesse de ces secteurs et de celui de l'immobilier a eu, et pourrait continuer à avoir, des répercussions négatives sur les revenus et résultats d'exploitation

du secteur Médias d'information. La persistance ou l'aggravation du ralentissement de l'économie canadienne ou américaine pourrait toucher encore davantage la publicité nationale principale, notamment au chapitre des revenus tirés des secteurs de l'automobile et du commerce de détail et de ceux provenant des petites annonces visant des emplois.

Outre l'incidence des cycles économiques, l'industrie des journaux vit de profonds bouleversements, notamment l'avènement d'une culture de gratuité, les habitudes changeantes des lecteurs, la nature transférable des contenus sur des supports numériques, le phénomène de l'information en temps réel et la transformation du marché publicitaire. La concurrence sur le marché de la publicité ne vient donc plus seulement des autres journaux (dont les journaux nationaux, métropolitains – payants et gratuits – et de banlieue), des magazines et des plateformes médiatiques plus conventionnelles, tels les télédiffuseurs, les systèmes et réseaux de câblodistribution, la télévision et la radio par satellite, le marketing direct et les envois publicitaires solos et collectifs, mais également des technologies des médias numériques, lesquelles ont donné naissance à une vaste gamme de plateformes de distribution de services médias (dont principalement Internet, la diffusion sur des appareils sans fil et les livres électroniques) aux consommateurs et aux annonceurs. Malgré le fait que Quebecor Media s'affaire à offrir une plus-value en termes de solution de publicité à ses annonceurs, dont la publication d'éditions numériques par un certain nombre de ses journaux, Quebecor Media pourrait ne pas être en mesure de maintenir la même part des revenus de publicité. La capacité du secteur Médias d'information à croître et à avoir du succès à long terme dépend de plusieurs facteurs, y compris sa capacité à attirer les annonceurs sur ses sites en ligne, ce qui dépend en partie de sa capacité à générer du trafic en ligne et en partie du taux auquel les utilisateurs cliquent sur les publicités pour y accéder, ce qui pourrait être compromis par le développement de nouvelles technologies qui bloquent l'affichage de ses publicités. Il ne peut y avoir aucune garantie à l'effet que Quebecor Media aura du succès à attirer du trafic en ligne ou des annonceurs sur ses sites Internet.

En télédiffusion, la prolifération des chaînes par câble et par satellite, les progrès de la technologie mobile et sans fil, la migration de l'auditoire télévisuel vers Internet et le contrôle accru – grâce à des enregistreurs vidéo personnels – qu'exercent les téléspectateurs sur la façon dont ils consomment les médias, sur le contenu de ces derniers et sur le moment où ils les consomment, se sont traduits par une plus grande fragmentation du bassin de téléspectateurs et un environnement de ventes de publicité posant un plus grand défi.

Ces facteurs pourraient avoir une incidence importante sur les revenus, les résultats d'exploitation, la situation financière, les activités et les perspectives de Quebecor Media.

Concurrence pour les parts de marché de lectorat et d'auditoire

Dans le secteur Médias d'information, les revenus générés dépendent fortement des revenus de publicité qui sont, quant à eux, générés par le lectorat et le tirage, ainsi que par les données démographiques du marché, le prix, le service et les résultats de l'annonceur. En général, le lectorat et le tirage sont fondés sur le contenu du journal, le service, la disponibilité et le prix. Pendant plusieurs années, Quebecor Media, comme l'ensemble de l'industrie des journaux, a eu de la difficulté à maintenir le tirage et les revenus, entre autres à cause de la concurrence exercée par les autres journaux et les autres plateformes médiatiques (souvent offertes gratuitement à l'utilisateur), comme Internet, les appareils sans fil et les livres électroniques, ainsi que de la diminution de la fréquence d'achat régulier de journaux, plus particulièrement chez les jeunes qui se tournent de plus en plus vers les médias non conventionnels comme source de nouvelles. Un recul prolongé du lectorat et du tirage des journaux de Quebecor Media aurait un effet important sur le taux et le volume de ses revenus de publicité dans les journaux (les taux étant notamment fondés sur le tirage et le lectorat) et pourrait également influencer sur sa capacité d'instaurer des hausses de tarifs de tirage de ses imprimés, le tout étant susceptible de nuire sensiblement à ses résultats d'exploitation, sa situation financière, ses activités et ses perspectives. Pour préserver son tirage, Quebecor Media peut devoir engager des coûts additionnels, et rien ne garantit qu'elle sera en mesure de les recouvrer grâce à des revenus de tirage et de publicité accrus.

Dans le secteur Télédiffusion de Quebecor Media, l'information relative à la part de l'auditoire et aux cotes d'écoute, les données démographiques de l'auditoire et les tarifs sont les principaux moteurs de la concurrence en matière de publicité télévisuelle. À l'instar du secteur Médias d'information, l'auditoire de la télévision conventionnelle se fragmente de plus en plus, fragmentation largement attribuable à la prolifération et à la popularité croissante des chaînes par câble et par satellite et à la migration vers d'autres sources de diffusion de contenus, comme Internet et les appareils sans fil, de plus en plus utilisées pour la diffusion de nouvelles, de contenus de divertissement et d'autres renseignements (et pour l'accès à ces ressources). Si le marché de la télédiffusion continue de se fragmenter, la part de l'auditoire de Quebecor Media et ses revenus de publicité, ses résultats d'exploitation, sa situation financière, ses activités et ses perspectives pourraient s'en ressentir fortement.

Revenus de publicité et de tirage

Une portion importante des revenus tirés des activités de télédiffusion et des activités liées aux médias d'information de Quebecor Media provient de la publicité et du tirage. Les revenus de publicité et de tirage dépendent considérablement de l'auditoire ou du lectorat, lesquels sont liés en grande partie au contenu et à la qualité offerts et sur lesquels interviennent des facteurs tels que les analyses des critiques, les promotions, la qualité et la popularité des autres contenus concurrents sur le marché, la disponibilité d'autres formes de divertissement, la conjoncture économique générale, les goûts du public en général et d'autres facteurs impondérables. De plus, l'accroissement de la programmation thématique ou des services spécialisés au Canada a entraîné une fragmentation de plus en plus grande de l'auditoire de la télévision classique. Ces facteurs continuent d'évoluer rapidement, et bon nombre d'entre eux sont indépendants de la volonté de Quebecor Media.

Tout manque de popularité des contenus de Quebecor Media ou toute fragmentation des auditoires ou du lectorat pourrait limiter sa capacité de réaliser des revenus de publicité ou de tirage. Si la capacité de Quebecor Media de tirer des revenus de publicité de ses activités télévisuelles ou activités liées aux médias d'information était limitée, il lui faudrait peut-être développer des sources de revenus nouvelles ou différentes, et elle pourrait devoir engager des coûts supplémentaires afin d'être en mesure de continuer d'offrir une programmation télévisuelle attrayante ou de maintenir le tirage de ses journaux et le trafic en ligne, des coûts que Quebecor Media ne recouvrerait peut-être pas par la voie de ses revenus de publicité ou de tirage. Rien ne garantit que Quebecor Media serait en mesure de développer de telles sources de revenus ou de financement nouvelles ou de maintenir son tirage, et toute contrainte de ce genre imposée à sa capacité de production de revenus, jumelée à une incapacité de générer de nouvelles sources de financement, pourrait avoir un impact défavorable important sur ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et ses perspectives.

Diffusion d'une programmation télévisuelle diversifiée

Le rendement financier du secteur Télécommunications dépend en grande partie de la mesure dans laquelle Quebecor Media peut distribuer un vaste éventail de chaînes de télévision attrayantes programmées dans les bonnes cases horaires à des taux raisonnables. Quebecor Media se procure sa programmation télévisuelle auprès de fournisseurs aux termes de contrats de programmation. La qualité et le nombre d'émissions qu'elle offre influent sur l'attrait que ses services exercent sur la clientèle et, par conséquent, sur les prix qu'elle peut demander. Il pourrait lui être impossible de maintenir des contrats de programmation clés à des taux raisonnables sur le plan commercial en ce qui concerne les émissions de télévision. La perte de contrats de programmation ou l'impossibilité de Quebecor Media d'obtenir des émissions à des taux raisonnables, ou encore son incapacité à transmettre les augmentations de prix à ses clients pourraient avoir un impact défavorable important sur ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et ses perspectives.

En outre, la mesure dans laquelle Quebecor Media réussit à attirer et à conserver sa clientèle pour ses services de câblodistribution dépend en partie de sa capacité d'offrir du contenu de qualité et une variété de choix et de forfaits de programmation. Si le nombre de chaînes spécialisées offertes diminue fortement ou si le contenu offert par ces chaînes ne s'attire pas la faveur des téléspectateurs, les revenus tirés de ses activités de câblodistribution pourraient s'en ressentir considérablement.

Coût, qualité et variété des émissions de télévision

Le coût le plus important du secteur Télédiffusion de Quebecor Media est celui de la programmation télévisuelle. Ses activités de télédiffusion peuvent être exposées dans l'avenir à des coûts de programmation télévisuelle volatils ou majorés qui pourraient nuire à ses résultats d'exploitation. À cet égard, dans un mémoire soumis au CRTC en vertu de l'*Avis d'audience publique en radiodiffusion CRTC 2006-5*, Quebecor Media a, par exemple, dans le passé, demandé à l'organisme de réglementation d'éliminer certaines obligations de Groupe TVA, dont celle d'acheter un pourcentage déterminé d'émissions auprès de producteurs indépendants qui font tous partie du même syndicat. Cette demande a été rejetée puisque la question centrale, à savoir une redevance de distribution potentielle pour les stations de télévision, n'a pas été résolue.

De nouveaux développements relatifs à la distribution de contenu par câble, satellite, Internet ou d'autres moyens pourraient également influencer sur la disponibilité et le coût des émissions et intensifier la concurrence au chapitre des revenus publicitaires. Les coûts de production et de distribution des émissions de télévision et des autres formes de divertissement pourraient aussi augmenter dans l'avenir. De plus, des émissions peuvent être achetées en vue de leur diffusion deux ou trois ans à l'avance, de sorte qu'il est difficile de prédire le succès qu'elles auront. Dans certains cas,

des émissions doivent être remplacées avant que leur coût ait pu être amorti entièrement, entraînant des ajustements comptables qui pourraient accélérer la comptabilisation de charges.

Coût du papier journal

Le prix du papier journal, qui constitue la matière première de base nécessaire à la publication des journaux, a subi d'importantes fluctuations au fil des ans et continuera probablement d'en subir. En 2009, la consommation totale de papier journal par les activités du secteur Médias d'information a été d'environ 145 000 tonnes métriques. Le papier journal représente la plus grosse dépense de Quebecor Media au chapitre des matières premières et un des éléments les plus importants de ses charges d'exploitation. Les dépenses liées au papier journal ont représenté environ 10,1 % (83,6 M\$) du coût des ventes et des frais de vente, frais généraux et d'administration du secteur Médias d'information pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009. Les variations du prix du papier journal pourraient avoir une incidence importante sur les résultats de Quebecor Media, et l'instabilité ou l'augmentation des coûts du papier journal ont eu un impact considérable sur ses résultats d'exploitation par le passé et risquent d'en avoir un dans l'avenir.

Afin d'obtenir des prix plus avantageux, Quebecor Media achète la quasi-totalité de son papier journal auprès d'un seul fournisseur. Selon les modalités de l'entente de Quebecor Media avec ce fournisseur, Quebecor Media bénéficie d'un rabais sur les prix du marché, de ristournes additionnelles sur le volume pour les achats dépassant certains seuils, ainsi que d'un plafond sur le prix unitaire du papier journal. Il s'agit d'une entente à court terme, et rien ne garantit que Quebecor Media pourra la renouveler ni que ce fournisseur continuera de l'approvisionner en papier journal ou qu'il le fera à des conditions favorables après l'expiration de l'entente. De plus, le fournisseur de papier journal s'est volontairement protégé de ses créanciers au Canada et aux États-Unis, ce qui signifie que l'entente avec ce fournisseur pourrait être répudiée par ou au nom de ce fournisseur en vertu du chapitre 11 du *United States Bankruptcy Code* et de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* au Canada. Si Quebecor Media ne réussit pas à continuer de s'approvisionner en papier journal auprès de ce fournisseur à des conditions favorables ou si elle ne parvient pas à trouver d'autres sources d'approvisionnement suffisant en papier journal à des conditions qu'elle juge acceptables, ses coûts risquent d'augmenter substantiellement, ce qui pourrait nuire sensiblement à la rentabilité du secteur Médias d'information et à ses résultats d'exploitation. Quebecor Media dépend aussi de son fournisseur de papier pour la livraison de papier. La disponibilité de ses besoins en papier, et donc de ses activités d'exploitation, peut être considérablement affectée par différents facteurs, y compris des conflits de travail affectant son fournisseur de papier, la répudiation de ses contrats ou la cessation des activités d'exploitation de son fournisseur de papier.

De plus, puisque la production de journaux requière une main-d'œuvre abondante et que Quebecor Media exerce ses activités à l'échelle du Canada, son secteur Médias d'information a une structure de coûts fixes relativement élevée. Durant les périodes de contraction de l'activité économique, les revenus de Quebecor Media peuvent fléchir alors que certains coûts demeurent stables, ce qui peut entraîner une diminution du bénéfice.

Réseau en grappe unique

Quebecor Media offre des services de télévision numérique, d'accès Internet et de téléphonie au moyen d'une tête de ligne primaire, et ses services de télévision analogique au moyen de 12 autres têtes de ligne régionales intégrées dans un réseau en grappe unique. Malgré la disponibilité de systèmes de secours d'urgence ou de sites de remplacement, une panne au niveau de la tête de ligne primaire de Quebecor Media l'empêcherait de livrer certains de ses produits et services dans tout son réseau tant qu'elle n'aura pas résolu la panne, ce qui pourrait causer une insatisfaction importante chez sa clientèle.

Tiers fournisseurs

Quebecor Media dépend de tiers fournisseurs pour obtenir certains services et d'autres éléments essentiels à ses activités. Ce matériel et ces services comprennent les décodeurs, les modems câble et modems téléphoniques, les serveurs et routeurs, le câble à fibre optique, les commutateurs téléphoniques, les circuits interurbains, les structures de soutien, les logiciels, le réseau fédérateur de télécommunications pour les services d'accès Internet et de téléphonie de Quebecor Media et les services de construction pour l'expansion et la mise à niveau de son réseau. Un nombre limité de fournisseurs offrent ces services et ce matériel. Si aucun fournisseur ne peut fournir à Quebecor Media le matériel ou les services dont elle a besoin, qui sont conformes aux normes Internet et aux normes de télécommunications en évolution, ou qui sont compatibles avec le reste de son matériel et de ses logiciels, les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de Quebecor Media pourraient être sérieusement compromis. De plus, si Quebecor Media ne peut se procurer du matériel, des logiciels, des services ou d'autres éléments essentiels en temps voulu et à un coût acceptable, elle pourrait ne pas être en mesure d'offrir ses produits et services et de déployer ses services au moment

prévu, et ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation pourraient en souffrir grandement. De plus, Quebecor Media obtient beaucoup d'information grâce à des ententes de licences avec des fournisseurs de contenu. Certains fournisseurs pourraient chercher à augmenter leurs tarifs afin de fournir le contenu dont ils détiennent les droits de diffusion. Si Quebecor Media est incapable de renégocier des ententes commercialement acceptables avec ces fournisseurs de contenu ou de trouver des sources alternatives de contenu équivalent, les activités de son secteur Médias d'information pourraient être grandement compromis.

Grèves et moyens de pression

Au 31 décembre 2009, environ 47 % des employés de Quebecor Media étaient représentés par des conventions collectives. Par l'intermédiaire de ses filiales, Quebecor Media est présentement partie à 107 conventions collectives :

- Vidéotron est partie à cinq conventions collectives, représentant environ 3 750 employés. Toutes les conventions collectives ont été renouvelées au cours de 2009. Les deux plus importantes conventions collectives couvrant des employés syndiqués des régions de Montréal et de Québec expireront le 31 décembre 2013. Deux conventions collectives couvrant les employés syndiqués des régions de Chicoutimi et de Hull expireront respectivement les 31 décembre 2014 et 31 août 2015, et une convention collective couvrant quelque 40 employés de la filiale SETTE inc. de Quebecor Media expirera le 31 décembre 2012.
- Corporation Sun Media (y compris Osprey Media) est partie à 79 conventions collectives, représentant environ 2 030 employés. Quarante conventions collectives, représentant quelque 810 employés, ou 40 % des employés syndiqués de Corporation Sun Media, ont expiré. Les négociations concernant ces conventions collectives sont déjà en cours ou débuteront en 2010. Les autres conventions collectives expireront à divers moments d'ici le mois d'août 2013.
- Groupe TVA est partie à 13 conventions collectives, représentant environ 1 200 employés. Trois des conventions collectives, représentant environ 550 employés, ou 46 % de ses employés syndiqués, ont expiré. Les négociations concernant ces conventions collectives sont déjà en cours ou débuteront en 2010. Les autres expireront à divers moments entre le 30 avril 2011 et le 31 décembre 2013.
- Sur le dix autres conventions collectives, représentant environ 540 employés, ou 7 % des employés syndiqués de Quebecor Media, trois conventions collectives représentant environ 180 employés ont expiré et les négociations sont déjà en cours ou débuteront en 2010. Les autres conventions collectives expireront à divers moments entre la fin du mois d'avril 2010 et mai 2011.

Par le passé, Quebecor Media a fait face à des conflits de travail qui ont perturbé ses activités, causé des dommages au réseau de Quebecor Media ou à son matériel, freiné sa croissance et amoindri ses résultats d'exploitation. Quebecor Media fait présentement face à un conflit de travail avec les employés de la Rédaction, des Petites annonces et des Ventes ainsi que les employés de bureau du *Journal de Montréal*. Quebecor Media ne peut prédire le dénouement de cet arrêt de travail bien qu'elle prévoie présentement qu'un long lock-out ou une grève prolongée nuirait aux activités du journal, même si elle est en mesure d'assurer sa publication pour le moment. Quebecor Media ne peut pas non plus prédire l'issue de toute négociation actuelle ou future se rapportant aux conflits de travail, à la représentation syndicale ou au renouvellement des conventions collectives, ni ne peut assurer avec certitude que des arrêts de travail, des grèves, des dommages matériels ou d'autres formes de moyens de pression ne se produiront pas d'ici le dénouement de toute négociation actuelle ou future. Toute grève des employés syndiqués de Quebecor Media ou toute autre forme d'arrêt de travail pourrait porter préjudice aux activités de Quebecor Media, occasionner des dommages à ses biens ou interrompre ses services, ce qui pourrait avoir un impact néfaste sur ses activités, ses biens, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et sa réputation. Même si elle ne subit pas de grève ou d'autres moyens de pression, l'issue de toute négociation pourrait avoir des conséquences négatives sur ses activités et ses résultats d'exploitation, notamment si les négociations ou contrats en cours ou éventuels devaient restreindre encore davantage sa faculté de maximiser l'efficacité de ses activités. De plus, la faculté de Quebecor Media de procéder à des ajustements à court terme afin de contrôler les coûts au titre de la rémunération et des avantages sociaux est limitée par les dispositions des conventions collectives auxquelles elle est partie.

En ce qui a trait au conflit de travail à Les Éditions du Réveil, une entente a été conclue et une convention collective de trois ans a été signée le 24 février 2010. Les employés sont de retour au travail depuis le 8 mars 2010.

Lois et règlements en matière environnementale

Quebecor Media est assujettie à divers lois et règlements en matière environnementale. Certaines installations de Quebecor Media sont assujetties à des lois et à des règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux

concernant notamment les émissions dans l'air, les déversements dans l'eau et dans les égouts, la manipulation et l'élimination des matières et des déchets dangereux, le recyclage, la décontamination des sols ou se rapportant autrement à la protection de l'environnement. Les activités de Quebecor Media sont également régies par des lois et des règlements en matière de sécurité au travail et de santé des employés qui réglementent, entre autres, l'exposition des employés aux matières dangereuses en milieu de travail. Un manquement aux lois ou aux règlements en vigueur ou applicables dans l'avenir pourrait donner lieu à de lourdes obligations pour Quebecor Media. Les lois et règlements en matière environnementale et leur interprétation ont évolué rapidement au cours des dernières années, et cette évolution pourrait se poursuivre. Les propriétés de Quebecor Media et leurs zones périphériques, y compris celles qui ont servi à des fins industrielles sur une période prolongée, peuvent avoir eu des utilisations historiques ou, dans le cas des zones périphériques, des utilisations susceptibles de contaminer ses propriétés et de nécessiter des études plus approfondies ou des mesures correctives. À l'heure actuelle, Quebecor Media ne procède à aucune étude ou mesure corrective importante, ne prévoit pas le faire, et les organismes de réglementation n'en ont exigé aucune. Toutefois, Quebecor Media ne peut garantir que toutes les obligations environnementales ont été déterminées, qu'aucun ancien propriétaire des sites n'a créé des conditions environnementales importantes dont elle n'est pas au courant, qu'aucune condition environnementale importante n'existe par ailleurs à l'égard d'une telle propriété, ni que des cas de contamination connue ou inconnue ne la forceront pas à engager des dépenses.

Litiges

Dans le cours normal de ses activités, Quebecor et ses filiales sont parties dans plusieurs procédures judiciaires et d'autres poursuites relatives à la conduite de leurs affaires.

Un certain nombre de poursuites ont été intentées contre Quebecor et ses filiales. Bien que, de l'avis de la direction, le résultat de ces procédures judiciaires et de ces poursuites ne devrait pas avoir d'impact négatif important sur les liquidités et la situation financière de Quebecor et ses filiales, une issue défavorable dans ces poursuites pourrait entraîner de tels effets. De plus, les coûts juridiques associés à de telles poursuites, de même que l'attention qu'elles requièrent de la part de ses gestionnaires, peuvent être importants.

Risques liés aux lois et à la réglementation gouvernementale

Les activités de Quebecor Media sont assujetties à une réglementation gouvernementale importante au Canada. Les lois et règlements gouvernent l'émission, l'amendement, le renouvellement, le transfert, la suspension, la révocation et la propriété de licences de programmation et de diffusion. En ce qui a trait à la diffusion, les règlements s'appliquent, entre autres choses, à la diffusion de services de programmation canadiens et non-canadiens et aux tarifs maximaux qui peuvent être chargés au public dans certaines circonstances. De plus, il y a plusieurs restrictions importantes sur la capacité d'entités non-canadiennes d'être propriétaire ou de contrôler des licences au Canada. Cependant, le 3 mars 2010, à l'occasion du discours du Trône lors de l'ouverture de la session parlementaire, le gouvernement a réintroduit l'objectif d'alléger les restrictions pour les entités non-canadiennes. Les opérations de diffusion de programmation et de télécommunications de Quebecor Media (y compris le service d'accès à Internet) sont réglementées respectivement par la *Loi sur la radiodiffusion* (Canada) et la *Loi sur les télécommunications* (Canada). Le CRTC, qui administre la *Loi sur la radiodiffusion* et la *Loi sur les télécommunications*, a le pouvoir d'accorder, d'amender, de suspendre, de révoquer et de renouveler les licences de radiodiffusion, d'approuver certains changements dans la propriété et le contrôle corporatif, et de faire des règlements et des politiques en accord avec la *Loi sur la radiodiffusion* et la *Loi sur les télécommunications*, sujets à certaines directives du cabinet fédéral. Les activités de câblodistribution de Quebecor Media sont également sujettes à des obligations techniques et à certaines normes de rendement en vertu de la *Loi sur la radiocommunication* (Canada) administrée par Industrie Canada.

De plus, les lois relatives aux communications, à la protection de données, au commerce électronique, à la commercialisation directe et à la publicité numérique et à l'utilisation de dossiers publics sont devenues plus importantes au cours des dernières années. La législation et les règlements en vigueur et proposés, y compris les changements dans la manière dont les tribunaux au Canada, aux États-Unis et dans les autres juridictions interprètent cette législation et ces règlements peuvent imposer des limites sur la cueillette et l'utilisation de certaines informations.

Des changements aux lois, aux règlements et aux politiques régissant les activités de Quebecor Media, l'adoption de nouvelles lois, règlements, politiques ou conditions d'utilisation de licences ou de changements dans le traitement des déductions d'impôts des dépenses en publicité pourraient avoir un effet important sur ses affaires (y compris la façon dont Quebecor Media fournit ses produits et services), sa condition financière, ses perspectives et ses résultats d'exploitation. De plus, Quebecor Media pourrait encourir des coûts accrus nécessaires afin de se conformer aux lois et

aux règlements en vigueur et nouvellement adoptés ou pour son manquement à s'y conformer. Il est difficile de prédire la teneur des lois et des règlements qui seront adoptés ou de quelle manière ils seront interprétés par les tribunaux pertinents, ou l'étendue selon laquelle quelque changement pourrait porter préjudice à Quebecor Media.

Renouvellement ou accord de licences

Les licences de distributions accordées par le CRTC à Quebecor Media doivent être renouvelées de temps à autre, généralement à tous les sept ans, et ne peuvent être transférées sans approbation réglementaire. Bien que les règlements et politiques du CRTC n'obligent pas un diffuseur à obtenir l'approbation du CRTC lorsqu'il achète une société médiatique non-réglémentée, tel qu'un journal, le CRTC pourrait considérer la question des propriétés médiatiques multiplateformes de Quebecor Media lors des procédures de renouvellement de licence et pourrait aussi considérer la question en décidant de lui accorder ou non de nouvelles licences. Le CRTC a également le pouvoir de prévenir ou de faire face à l'émergence d'avantages concurrentiels indus au nom d'une de ces licences là où un tel avantage existe.

Le CRTC pourrait exiger de Quebecor Media qu'elle prenne des mesures qui pourraient avoir un impact défavorable important sur l'intégration de ses actifs, ses employés et sa faculté à matérialiser certains des bénéfices anticipés de ses acquisitions. Son incapacité à renouveler l'une ou l'autre de ses licences ou d'acquérir de nouveaux intérêts ou licences selon des conditions acceptables, ou simplement d'en acquérir, pourrait avoir un impact défavorable important sur la conduite de ses affaires, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

Les licences SSFE de Vidéotron ont été émises en décembre 2008 pour un terme de 10 ans. Au moins deux ans avant la fin de ce terme, et pour chaque terme subséquent, Vidéotron pourrait faire une demande pour l'obtention d'une licence renouvelée pour un terme de 10 ans. Le renouvellement de licence SSFE, même si les frais de licence devaient s'appliquer pour une licence à terme subséquente, sera assujéti au processus de consultation publique amorcée au cours de la huitième année du terme de la licence.

Droit d'accès aux structures

Quebecor Media doit avoir accès aux structures de soutien des services publics d'hydroélectricité et de téléphone et aux emprises municipales pour déployer son réseau câblé. Si l'accès aux structures des services publics de téléphone ne peut être obtenu, Quebecor Media peut s'adresser au CRTC pour obtenir un droit d'accès en vertu de la *Loi sur les télécommunications* (Canada).

Quebecor Media a conclu des ententes intégrales d'accès aux structures avec toutes les grandes sociétés hydroélectriques et entreprises de télécommunications sur son territoire. L'entente de Quebecor Media avec Hydro-Québec, qui est de loin la plus grande société hydroélectrique, prendra fin en décembre 2010. Toute augmentation des tarifs chargés par Hydro-Québec pourrait avoir un impact défavorable important sur la structure de coûts de Vidéotron.

Le 21 juillet 2009, conformément à la demande initiale de TELUS, le CRTC a instauré une nouvelle procédure afin de revoir les tarifs de structures de support des ESLT. Le CRTC a simultanément promulgué que tous les tarifs de structures de support actuels le sont par intérim, ouvrant la possibilité que tout nouveau tarif émergent des procédures pourrait être appliqué rétroactivement au 21 juillet 2009. À ce jour, les câblodistributeurs, y compris Vidéotron, ont contesté avec succès les tentatives des ESLT de modifier la méthodologie de coûts utilisée par le CRTC lorsque les tarifs ont été révisés pour la dernière fois en 1995. Une décision sur les nouveaux tarifs est attendue vers la fin de l'été 2010. Si cette révision se traduit par une augmentation de tarifs, cela pourrait avoir un impact défavorable important sur la structure de coûts des réseaux de Vidéotron.

Niveau d'endettement

À l'heure actuelle, Quebecor et ses filiales ont une dette importante et d'importantes obligations en matière de versements d'intérêts. Au 31 décembre 2009, Quebecor et ses filiales avaient une dette à long terme consolidée de 3,88 G\$. L'importante dette de Quebecor et ses filiales pourrait avoir de lourdes conséquences, notamment :

- accroître leur vulnérabilité face à une conjoncture économique ou à des conditions défavorables dans l'industrie ;
- nécessiter que Quebecor et ses filiales consacrent une partie importante de leurs flux de trésorerie provenant de l'exploitation au versement des intérêts et au remboursement du capital relatifs à leur dette, limitant ainsi la disponibilité de leurs flux de trésorerie en vue du financement de leurs dépenses en immobilisations, de leur fonds de roulement ou de leurs autres besoins généraux ;

- limiter leur souplesse de planification et de réaction face aux changements qui surviennent dans les activités et dans les secteurs où elles exercent leurs activités ;
- désavantager Quebecor et ses filiales par rapport à leurs concurrents qui sont moins endettés ou qui disposent de ressources financières supérieures ; et
- limiter, à l'instar des clauses restrictives financières ou autres aux termes de leur dette, la capacité de Quebecor et ses filiales d'emprunter des fonds additionnels et, le cas échéant, de le faire à des conditions commercialement raisonnables.

Malgré le niveau d'endettement de Quebecor et ses filiales, leurs instruments de dettes respectifs leur permettent de contracter une importante dette supplémentaire dans l'avenir.

Clauses restrictives

Les instruments de dettes de Quebecor et ses filiales contiennent certaines clauses d'exploitation et financières restrictives qui limitent leur capacité à certains égards, y compris :

- l'emprunt de fonds ou la vente d'actions privilégiées ;
- le cautionnement de titres d'emprunt ;
- la réalisation de certains types d'investissements ;
- le versement de dividendes et leur capacité d'effectuer d'autres paiements visés par des restrictions ;
- la création ou l'autorisation de certains privilèges ;
- l'utilisation du produit tiré de la vente d'actifs et d'actions de filiales ;
- la vente d'éléments d'actif ;
- la création ou l'autorisation de restrictions relatives à la capacité de ses filiales assujetties à des restrictions, s'il en est, de verser des dividendes ou de procéder à d'autres distributions ;
- l'exécution de certaines opérations avec des entités affiliées ; et
- la conclusion de fusions, de regroupements et de transferts visant la totalité ou la quasi-totalité de leurs actifs.

Si Quebecor et ses filiales étaient incapables de respecter leurs engagements et d'obtenir des renonciations de la part de leurs créanciers, elles seraient incapables de contracter des emprunts additionnels aux termes de leurs facilités de crédit, elles seraient en défaut à l'égard de leur dette aux termes de ces conventions, ce qui pourrait, si la situation n'était pas corrigée ou ne faisait pas l'objet d'une renonciation, entraîner la déchéance du terme de leur dette et causer des défauts croisés aux termes de leurs autres dettes. Si l'endettement de Quebecor et de ses filiales s'accélère, elles pourraient ne pas être en mesure de rembourser leur dette ou d'emprunter suffisamment de fonds pour se refinancer et tout prépaiement ou refinancement pourrait avoir un impact défavorable important sur leur situation financière. De plus, si Quebecor et ses filiales contractent des emprunts additionnels dans l'avenir, elles pourraient être assujetties à des clauses restrictives additionnelles, qui pourraient être plus rigoureuses que celles auxquelles elles sont déjà assujetties. Même si Quebecor et ses filiales étaient capables de se conformer à toutes les clauses restrictives applicables, les restrictions visant leur capacité de gérer leurs activités à leur gré pourraient nuire à leurs activités, notamment en limitant leur capacité de tirer parti de financements, de fusions, d'acquisitions et d'autres occasions qu'elles estiment avantageuses.

Société de gestion

Quebecor est une société de gestion et une partie importante de ses actifs consiste en la détention du capital-actions de ses filiales. À titre de société de gestion, ses activités sont exercées en grande partie par l'intermédiaire de ses filiales qui génèrent la quasi-totalité de ses revenus. Par conséquent, les flux de trésorerie et la capacité de Quebecor d'honorer ses obligations au titre du remboursement de sa dette dépendent des bénéfices générés par ses filiales et de la distribution de ces bénéfices à Quebecor ou de prêts, d'avances ou autres paiements faits par ces entités envers Quebecor. La capacité de ces entités de verser des dividendes ou de faire des prêts, des avances ou des paiements est tributaire de leurs résultats d'opération et est sujette aux lois applicables et autres restrictions contractuelles prévus aux instruments de dette.

Capacité de refinancement

Quebecor et ses filiales pourraient devoir refinancer certains de leurs titres d'emprunt à leur échéance. La capacité de Quebecor et ses filiales d'obtenir du financement additionnel pour rembourser leur dette existante à l'échéance dépendra d'un certain nombre de facteurs, dont la conjoncture du marché et leur rendement d'exploitation. Le resserrement du crédit disponible et les problèmes très médiatisés que connaissent les marchés financiers mondiaux pourraient aussi limiter leur capacité d'obtenir du refinancement à l'échéance. Rien ne garantit que Quebecor pourra obtenir un tel financement ou qu'elle pourra le faire selon des conditions avantageuses.

Volatilité et perturbation des marchés financiers

Les marchés des capitaux et du crédit ont été extrêmement volatils et ont subi de grandes perturbations. Au cours du quatrième trimestre 2008, la volatilité et les perturbations ont atteint des niveaux sans précédent. Les marchés ont exercé une intense pression à la baisse sur le cours des actions et une pression à la hausse sur le coût des nouveaux capitaux d'emprunt et ont sérieusement restreint l'accès au crédit pour la plupart des émetteurs.

Les perturbations sur les marchés des capitaux et du crédit ont aussi provoqué une hausse des taux d'intérêt applicables à l'émission de titres d'emprunt et l'augmentation des frais aux termes des facilités de crédit. La persistance de ces perturbations pourrait entraîner des frais d'intérêts accrus pour Quebecor et ses filiales, ce qui nuirait à leurs résultats d'exploitation et leur situation financière.

L'accès de Quebecor et ses filiales à des fonds aux termes de leurs facilités de crédit existantes dépend de la capacité des institutions financières qui y sont parties de remplir leurs engagements en matière de financement. Ces institutions financières pourraient ne pas être en mesure de le faire si elles sont aux prises avec un manque de capitaux et de liquidités ou qu'elles reçoivent, en peu de temps, des demandes d'emprunt excessives. De plus, aux termes des facilités de crédit de Quebecor et ses filiales, les institutions financières ont des obligations individuelles, et non solidaires, de sorte qu'une défaillance d'une ou de plusieurs institutions au chapitre du financement n'a pas à être comblée par les autres.

Si la volatilité et les perturbations à long terme des marchés des capitaux et du crédit se poursuivent en raison de l'incertitude, du resserrement ou de l'évolution de la réglementation visant les institutions financières, la réduction des options s'offrant aux principales institutions financières, ou les défaillances de leur part pourraient nuire à l'accès de Quebecor et ses filiales aux liquidités dont elles ont besoin pour exercer leurs activités à plus long terme. De telles perturbations pourraient forcer Quebecor et ses filiales à prendre des mesures pour préserver la trésorerie jusqu'à la stabilisation des marchés ou jusqu'à ce que d'autres ententes de crédit ou de financement puissent être conclues pour répondre aux besoins de leurs entreprises.

Des perturbations soutenues sur les marchés pourraient causer une récession encore plus généralisée, qui pourrait se traduire par une baisse de la demande pour certains produits de Quebecor et ses filiales et par la multiplication des clients ne pouvant pas payer, ou payer à l'échéance, les services ou produits qu'elles fournissent. Ce genre d'événements aurait des conséquences néfastes sur les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie et la situation financière de Quebecor et ses filiales.

Risques financiers

Les politiques de gestion des risques financiers de la Compagnie sont établies afin d'identifier et d'analyser les risques auxquels elle est confrontée, de fixer des contrôles et des limites de risques appropriés, et de superviser les risques et le respect des limites. Les politiques de gestion des risques sont revues régulièrement afin de refléter les changements de conditions du marché et des activités de la Compagnie.

Par suite de leur utilisation d'instruments financiers, la Compagnie et ses filiales sont exposées au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché découlant des variations des taux de change, des taux d'intérêt et du cours des actions. Afin de gérer les risques liés à la variation des taux de change et des taux d'intérêt, la Compagnie et ses filiales utilisent des instruments financiers dérivés i) pour fixer en dollars canadiens la totalité des versements sur leurs dettes libellées en dollars américains (intérêt et capital) et certains achats de stocks et d'investissements en immobilisation libellés en devises, et ii) pour obtenir un équilibre établi entre des dettes à taux fixe et à taux variable. La Compagnie et ses filiales n'ont pas l'intention de régler leurs instruments financiers dérivés avant leur échéance puisqu'aucun de ces instruments n'est détenu ou émis à des fins spéculatives. La Compagnie et ses filiales désignent leurs instruments financiers dérivés comme couverture de la juste valeur ou couverture des flux de trésorerie lorsqu'ils se qualifient aux fins de la comptabilité de couverture.

Description des instruments financiers dérivés

Tableau 18
Contrats de change à terme au 31 décembre 2009
(en millions de dollars)

Devises (vendues/achetées)	Échéance	Taux moyen de change	Montant de référence
Quebecor Media \$/€	À moins d'un an	1,5421	11,0 \$
Corporation Sun Media \$/US	15 février 2013	1,5227	312,2
Vidéotron \$/US	À moins d'un an	1,1173	94,9

Tableau 19
Ententes de swaps sur devises et de taux d'intérêt au 31 décembre 2009
(en millions de dollars)

	Période de couverture	Valeur nominale	Taux annuel d'intérêt selon le taux effectif de couverture	Taux annuel d'intérêt nominal de la dette	Taux de conversion des paiements d'intérêt et de capital en dollar CA contre un dollar U.S.
Quebecor Media					
Billets de premier rang	2007 à 2016	700,0 \$US	7,69 %	7,75 %	0,9990
Billets de premier rang	2006 à 2016	525,0 \$US	7,39 %	7,75 %	1,1600
Crédit à terme « B »	2009 à 2013	192,5 \$US	Acceptations bancaires 3 mois + 2,22 %	TIOL + 2,00 %	1,1625
Crédit à terme « B »	2006 à 2013	144,4 \$US	6,44 %	TIOL + 2,00 %	1,1625
Vidéotron					
Billets de premier rang	2004 à 2014	190,0 \$US	Acceptations bancaires 3 mois + 2,80 %	6,875 %	1,2000
Billets de premier rang	2004 à 2014	125,0 \$US	7,45 %	6,875 %	1,1950
Billets de premier rang	2003 à 2014	200,0 \$US	Acceptations bancaires 3 mois + 2,73 %	6,875 %	1,3425
Billets de premier rang	2003 à 2014	135,0 \$US	7,66 %	6,875 %	1,3425
Billets de premier rang	2005 à 2015	175,0 \$US	5,98 %	6,375 %	1,1781
Billets de premier rang	2008 à 2018	455,0 \$US	9,65 %	9,125 %	1,0210
Billets de premier rang	2009 à 2018	260,0 \$US	9,12 %	9,125 %	1,2965
Corporation Sun Media					
Billets de premier rang	2008 à 2013	155,0 \$US	Acceptations bancaires 3 mois + 3,70 %	7,625 %	1,5227
Billets de premier rang	2003 à 2013	50,0 \$US	Acceptations bancaires 3 mois+ 3,70 %	7,625 %	1,5227

Certaines ententes de swaps sur devises et de taux d'intérêt conclues par la Compagnie et ses filiales comportent une option qui permet à chacune des parties de régler le contrat d'échange à une date spécifique, à la valeur du marché du moment.

Tableau 20
Ententes de swaps de taux d'intérêt au 31 décembre 2009
(en millions de dollars canadiens)

Date d'échéance	Montant nominal	Paie/reçoit	Taux fixe	Taux variable
Osprey Media				
Décembre 2010	50,0 \$	Paie un taux fixe/ reçoit un taux variable	3,53 %	Acceptations bancaires 3 mois
Décembre 2010	24,8	Paie un taux fixe/ reçoit un taux variable	2,13	Acceptations bancaires 1 mois
Décembre 2010	40,0	Paie un taux fixe/ reçoit un taux variable	2,73	Acceptations bancaires 3 mois
Corporation Sun Media				
Octobre 2012	38,5	Paie un taux fixe/ reçoit un taux variable	3,75	Acceptations bancaires 3 mois

Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable des débiteurs (classés comme prêts et créances), des créditeurs et des charges à payer (classés comme autres passifs financiers) se rapproche de leur juste valeur étant donné que ces éléments seront réalisés ou réglés à moins de un an ou sont dus sur demande. Les autres instruments financiers classés comme prêts et créances ou comme disponibles à la vente ne sont pas significatifs et leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur. La valeur comptable et la juste valeur de la dette à long terme et des instruments financiers dérivés aux 31 décembre 2009 et 2008 sont les suivantes :

Tableau 21
Juste valeur de la dette à long terme et des instruments financiers dérivés
(en millions de dollars canadiens)

	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Valeur comptable	Juste valeur actif (passif)	Valeur comptable	Juste valeur actif (passif)
Dette à long terme ¹	(3 924,8) \$	(3 988,5) \$	(4 414,2) \$	(3 641,6) \$
Instruments financiers dérivés :				
Ententes de swaps de taux d'intérêt	(4,3)	(4,3)	(7,5)	(7,5)
Contrats à terme de devises	(5,8)	(5,8)	9,1	9,1
Ententes de swaps sur devises et de taux d'intérêt	(363,3)	(363,3)	199,0	199,0

¹ La valeur comptable de la dette à long terme exclut les ajustements pour enregistrer les variations de la juste valeur de la dette à long terme liées aux risques de taux d'intérêt couverts, les dérivés incorporés et les frais de financement.

La juste valeur estimative de la dette à long terme est fondée sur les cours du marché lorsqu'ils sont disponibles ou sur des modèles d'évaluation. Lorsque la Compagnie utilise des modèles d'évaluation, la juste valeur est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie en utilisant les taux de rendement à la fin de l'exercice ou la valeur de marché d'instruments similaires comportant la même échéance.

La juste valeur des instruments financiers dérivés comptabilisés dans le bilan est estimée selon les modèles d'évaluation de la Compagnie. Ces modèles projettent les flux de trésorerie futurs et les actualisent selon les modalités de l'instrument dérivé et des facteurs de marché externes observables, comme les taux des swaps et les cours du change à la fin de la période. La juste valeur constatée des instruments dérivés est également rajustée pour refléter le risque de non-exécution, compte tenu du contexte financier et économique à la date de l'évaluation, en attribuant une prime liée au risque de défaillance de crédit fondée sur une combinaison de données de marché observables et non observables à une exposition nette par la contrepartie ou la Compagnie.

La juste valeur des options de règlement anticipé constatée comme des dérivés incorporés est déterminée selon les modèles d'évaluation des options, y compris les facteurs de volatilité et d'actualisation.

La sensibilité estimative sur le bénéfice et sur les autres éléments du résultat étendu, exception faite des impôts sur le bénéfice et de la part des actionnaires sans contrôle, d'une variation de 100 points de base de la prime liée au risque de défaillance de crédit utilisée pour calculer la juste valeur des instruments financiers dérivés, selon les modèles d'évaluation de la Compagnie, se présente comme suit :

Augmentation (diminution)	Bénéfice	Autres éléments du résultat étendu
Augmentation de 100 points de base	6,1 \$	8,9 \$
Diminution de 100 points de base	(6,1)	(8,9)

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Compagnie subisse une perte lorsqu'elle est exposée à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement d'obligations contractuelles par des tierces parties.

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. Au 31 décembre 2009, aucun client n'avait un solde représentant une partie importante du chiffre consolidé des comptes clients de la Compagnie. La Compagnie établit une provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit propre à ses clients et aux tendances historiques. La provision pour créances douteuses s'élevait à 40,3 M\$ au 31 décembre 2009 (47,6 M\$ au 31 décembre 2008). Au 31 décembre 2009, 9,8 % des comptes clients étaient datés de 90 jours et plus (11,3 % au 31 décembre 2008).

Le tableau suivant présente la variation de la provision pour créances douteuses pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008.

	2009	2008
Solde au début de l'exercice	47,6 \$	34,0 \$
Reconnue aux résultats	23,5	39,7
Utilisation	(30,8)	(26,1)
Solde à la fin de l'exercice	40,3 \$	47,6 \$

La Compagnie est d'avis que la diversité de sa clientèle et ses gammes de produits servent à réduire son risque de crédit ainsi qu'à se prémunir contre les fluctuations de la demande sur les marchés locaux ou pour ses gammes de produits. La Compagnie ne croit pas être exposée à un niveau de risque de crédit plus élevé que la normale à l'égard de ses clients.

La Compagnie et ses filiales sont exposées au risque de non-exécution par les tierces parties provenant de leur utilisation d'instruments financiers dérivés. Lorsque la Compagnie et ses filiales concluent des contrats sur des instruments financiers dérivés, les tierces parties (étrangères ou canadiennes) doivent avoir des cotes de crédit élevées minimales en conformité avec les politiques de gestion du risque de crédit de la Compagnie et sont assujetties à une concentration maximale du risque de crédit.

Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Compagnie et ses filiales ne soient pas en mesure de rencontrer leurs obligations lorsqu'elles viennent à échéance ou le risque que ces obligations financières soient rencontrées à un coût excessif. La Compagnie et ses filiales gèrent ce risque au moyen de l'échelonnement des échéances de la dette. La durée moyenne de la dette consolidée de Quebecor était d'environ 5,2 ans au 31 décembre 2009 (5,6 années *pro forma* le refinancement de janvier 2010), comparativement à 5,7 années au 31 décembre 2008.

Risque du marché

Le risque du marché est le risque que les variations de valeur du marché dues à des fluctuations des taux de conversion sur devises, des taux d'intérêt ou du cours des actions entraînent une variation de la juste valeur des instruments financiers de la Compagnie. L'objectif de la gestion du risque du marché est de limiter et de contrôler l'exposition à ce risque à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement lié à ce risque.

Risque de change

La plupart des revenus et des charges consolidés de la Compagnie, autres que les frais d'intérêts sur la dette libellée en dollars américains, l'achat de terminaux numériques et de modems câbles et certaines dépenses en immobilisations, sont reçus ou libellés en dollars canadiens. Une tranche importante des intérêts, du capital et des primes, le cas échéant, à verser sur la dette doit être versée en dollars américains. La Compagnie et ses filiales ont conclu des opérations de couverture visant 100 % du risque de change sur l'encours de leurs dettes libellées en dollars américains à la date des présentes et pour couvrir leur exposition à l'égard de certains achats de terminaux numériques, modems câbles et dépenses en immobilisations. Par conséquent, la sensibilité de la Compagnie à l'égard de la variation des taux de change est minime sur le plan économique.

Le tableau suivant dresse un sommaire de la sensibilité estimée sur le résultat et sur les autres éléments du résultat étendu, avant impôts sur le bénéfice et part des actionnaires sans contrôle, d'une variation de 0,10 \$ du taux de change de fin d'exercice d'un dollar canadien pour un dollar américain :

	Résultat		Autres éléments du résultat étendu
Augmentation de 0,10 \$			
Créditeurs libellés en dollars américains	(0,8)	\$	—
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers et des instruments financiers dérivés	(2,6)		56,4
Diminution de 0,10 \$			
Créditeurs libellés en dollars américains	0,8		—
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers et des instruments financiers dérivés	2,6		(56,4)

Risque de taux d'intérêt

Certaines des facilités de crédit et les facilités de crédit renouvelables de la Compagnie et de certaines de ses filiales portent intérêts à des taux variables basés sur les taux de références suivants : i) taux des acceptations bancaires, ii) taux interbancaire offert à Londres (TIOL) et iii) taux préférentiel bancaire. Les billets de premier rang émis par la Compagnie et ses filiales portent intérêts à des taux fixes. La Compagnie et ses filiales ont conclu plusieurs ententes de swaps de taux d'intérêt et ententes de swaps sur devises et de taux d'intérêt afin de gérer les risques de flux de trésorerie et de juste valeur liés à des variations de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2009, compte tenu des instruments de couverture, la dette à long terme comprenait une portion de 68,2 % de dette à taux fixe (71,0 % *pro forma* le refinancement de janvier 2010), comparativement à 62,8 % au 31 décembre 2008, et une portion de 31,8 % de dette à taux variable (29,0 % *pro forma* le refinancement de janvier 2010, comparativement à 37,2 % au 31 décembre 2008).

La sensibilité estimée sur les frais financiers des dettes à taux variable, avant impôts sur le bénéfice et part des actionnaires sans contrôle, d'une variation de 100 points de base dans la variation du taux de fin d'exercice des acceptations bancaires canadiennes est de 13,8 M\$.

La sensibilité estimative sur le bénéfice et les autres éléments du résultat étendu, exception faite des impôts sur les bénéfices et de la part des actionnaires sans contrôle, à une variation de 100 points de base du taux d'actualisation utilisé pour calculer la juste valeur des instruments financiers, selon le modèle d'évaluation de la Compagnie, se présente comme suit :

	Résultat		Autres éléments du résultat étendu	
Augmentation de 100 points de base	(2,4)	\$	10,5	\$
Diminution de 100 points de base	2,4		(10,5)	

Gestion du capital

L'objectif principal de la Compagnie dans la gestion du capital est de maintenir un niveau de capital optimal afin de répondre aux besoins de ses nombreuses entreprises, y compris les occasions de croissance.

Dans la gestion de sa structure du capital, la Compagnie prend en compte les caractéristiques des actifs de ses filiales et les besoins de fonds prévus en optimisant leurs capacités d'emprunts individuelles de la manière la plus efficiente de façon à obtenir le coût de financement le plus bas. La gestion de la structure du capital comprend l'émission de nouvelles dettes, le remboursement de la dette actuelle par l'utilisation des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation, et les montants de distributions aux actionnaires. La Compagnie n'a pas modifié de façon importante la gestion de sa structure du capital de ses activités d'exploitation poursuivies depuis la fin du dernier exercice financier.

La structure du capital de la Compagnie est constituée de l'avoir des actionnaires, des emprunts bancaires, de la dette à long terme, des actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés et de la part des actionnaires sans contrôle, moins les espèces et quasi-espèces et les espèces et quasi-espèces en fiducie. La structure du capital se présente comme suit :

Tableau 22
Structure du capital de Quebecor au 31 décembre 2009
(en millions de dollars canadiens)

	2009		2008	
			(redressé)	
Emprunts bancaires	1,8	\$	12,3	\$
Dette à long terme	3 880,5		4 449,4	
Actifs (passifs) nets liés aux instruments financiers dérivés	373,4		(200,6)	
Part des actionnaires sans contrôle	1 216,8		985,0	
Espèces et quasi-espèces	(300,0)		(10,0)	
Espèces et quasi-espèces en fiducie	(5,3)		(5,3)	
Investissements temporaires	(30,0)		(0,2)	
Passif net	5 137,2		5 230,6	
Avoir des actionnaires	1 170,4	\$	884,4	\$

La Compagnie n'est assujettie à aucune exigence externe liée à son capital, à l'exception de certaines restrictions provenant des conditions dans ses contrats d'emprunts, liées aux investissements permis, des transactions intercompagnies, de la déclaration et du paiement de dividendes ou d'autres distributions.

Éventualités

Des poursuites contre certaines filiales de la Compagnie ont été engagées par une autre compagnie à l'égard de contrats d'impression, y compris la résiliation de contrats d'impression. Comme tous les litiges soumis au processus judiciaire, le dénouement de ces poursuites est impossible à déterminer avec certitude. Cependant, la direction de la Compagnie est d'avis que ces poursuites sont sans fondement et a l'intention de défendre vigoureusement sa position.

Un certain nombre d'autres poursuites engagées contre la Compagnie et ses filiales sont en instance. La direction de la Compagnie et ses filiales est d'avis que le dénouement de ces poursuites ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les résultats ou sur la situation financière de la Compagnie.

Pratiques et estimations comptables déterminantes

Constataion des revenus

La Compagnie constate ses revenus d'exploitation lorsque les critères suivants sont respectés :

- il y a des preuves convaincantes de l'existence d'un accord ;
- la livraison a été effectuée ou les services ont été rendus ;
- le prix que l'acheteur doit payer au vendeur est déterminé ou déterminable ; et
- le recouvrement de la vente est raisonnablement assuré.

Au moment de la facturation, la portion du revenu non gagné est portée au poste « Revenus reportés ».

Les conventions de constatation des revenus des principaux secteurs de la Compagnie sont les suivantes :

Télécommunications

Le secteur Télécommunications fournit des services en vertu d'accords à prestations multiples comportant deux unités de comptabilisation distinctes : une unité pour les services aux abonnés (câblodistribution, Internet, téléphonie IP ou sans fil, y compris les frais de branchement) et une autre unité de comptabilisation distincte pour la vente d'équipements aux abonnés. Les composantes des accords de prestations multiples sont comptabilisées de manière distincte pour autant que les éléments fournis aient une valeur intrinsèque pour les clients et que la juste valeur de tout élément non fourni puisse être déterminée de manière objective et fiable.

Les revenus des frais de branchement au câble du secteur Câblodistribution sont reportés et constatés aux résultats sur la durée moyenne estimée de la période au cours de laquelle il est prévu que les abonnés demeureront connectés au réseau. Les coûts directs et différentiels liés aux frais de branchement à la câblodistribution d'un montant n'excédant pas les revenus sont reportés et constatés comme dépense d'exploitation sur la même période. Ces coûts excédant les revenus correspondants sont constatés immédiatement aux résultats. Les revenus d'exploitation tirés de la câblodistribution et de services connexes, tels que l'accès Internet, la téléphonie IP et le sans-fil, sont constatés lorsque les services sont rendus. Les revenus provenant de la vente d'équipements aux abonnés et leur coût sont constatés aux résultats au moment de la livraison et, dans le cas des téléphones sans fil, les revenus provenant de la vente d'équipements sont constatés lorsque le téléphone est livré et branché. Les revenus tirés de la location de vidéocassettes sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les offres de promotion liées aux services aux abonnés sont comptabilisées en réduction des revenus des services visés sur la durée du contrat de service au cours de laquelle les services sont rendus. Les offres de promotion liées aux équipements, y compris les téléphones sans fil, sont comptabilisées en réduction des ventes d'équipements afférentes lorsque l'équipement est livré. Les revenus d'exploitation liés aux contrats de service sont constatés linéairement sur la durée des contrats spécifiques, qui représente la période au cours de laquelle les services sont rendus.

Médias d'information

Les revenus du secteur Médias d'information provenant du tirage sont constatés au moment de la livraison, déduction faite d'une provision pour retours estimés sur la base du taux historique des retours du secteur. Les revenus provenant de la vente de publicité sont aussi constatés au moment de la livraison de la publication. Les revenus tirés de la distribution de publications et de produits sont constatés au moment de la livraison, déduction faite d'une provision pour retours estimés.

Télédiffusion

Les revenus tirés de la vente de temps d'antenne publicitaire du secteur Télédiffusion sont constatés lors de la diffusion de la publicité. Les revenus de redevances provenant d'abonnement de clients à des chaînes spécialisées sont constatés sur une base mensuelle, lorsque le service est rendu. Les revenus de tirage et les revenus tirés de la vente publicitaire dans les publications sont constatés au moment de la livraison, déduction faite d'une provision pour retours estimés sur la base du taux historique des retours du secteur. Les revenus provenant de la publicité liée aux activités d'édition sont aussi constatés au moment de la livraison de la publication.

Les revenus tirés de la vente de droits de diffusion de films et d'émissions de télévision sont constatés sur la période de diffusion ou la période au cours de laquelle les films sont présentés au cinéma lorsque le client peut en commencer l'exploitation, la présentation, la diffusion ou la vente, et lorsque la période de droits a débuté.

Les revenus tirés de la sortie en salle de films sont constatés durant la période de la présentation en salle selon un pourcentage des recettes des salles de cinéma. Les revenus tirés de la vente de DVD sont constatés au moment de leur livraison, moins une provision pour retours ou sur la base d'un pourcentage des revenus du détaillant.

Loisir et divertissement

Les revenus tirés des magasins de détail, des activités d'édition et de distribution de livres sont constatés au moment de la livraison des produits, déduction faite des provisions pour retours estimés sur la base du taux historique des retours du secteur.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Le test de dépréciation comprend deux étapes.

Lors de la première étape, la valeur comptable rattachée à une unité d'exploitation doit être comparée à sa juste valeur. Pour déterminer la juste valeur d'une unité d'exploitation, la Compagnie utilise la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, et valide les résultats obtenus en comparaison avec les valeurs calculées selon d'autres méthodes telles le multiple du bénéfice d'exploitation ainsi que le cours de l'action.

La méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs requiert l'utilisation d'estimations telles que la valeur et le calendrier d'une série de flux de trésorerie futurs, l'estimation des variations anticipées dans les montants et les échelonnements de ces flux de trésorerie, la valeur de l'argent dans le temps représentée par le taux d'intérêt hors risque ainsi que le prix rattaché à la prise en charge de l'incertitude inhérente à l'actif ou au passif.

L'évaluation de la juste valeur d'une unité d'exploitation requiert du jugement et se base exclusivement sur des estimations et des hypothèses.

Lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur, la deuxième étape du test de dépréciation de l'écart d'acquisition doit être réalisée. La juste valeur de tout écart d'acquisition rattachée à une unité d'exploitation doit être comparée à la valeur comptable de l'écart d'acquisition afin d'évaluer le montant de la perte de valeur, le cas échéant.

La juste valeur de l'écart d'acquisition est déterminée de la même manière que la valeur d'un écart d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. La Compagnie répartit la juste valeur d'une unité d'exploitation entre tous les actifs et passifs de cette unité, qu'ils soient considérés séparément ou non, et l'excédent de la juste valeur de l'unité d'exploitation sur les valeurs attribuées à ces actifs et passifs est la juste valeur de l'écart d'acquisition.

L'utilisation du jugement pour déterminer la juste valeur de l'unité d'exploitation et la répartition de cette valeur entre tous les actifs et passifs de l'unité d'exploitation peut influencer sur la perte de valeur de l'écart d'acquisition qui doit être comptabilisée.

Au quatrième trimestre 2008, l'environnement financier et économique difficile qui affectait certains secteurs d'activité de la Compagnie a été un élément déclencheur du test de dépréciation de l'écart d'acquisition dans les secteurs Médias d'information, Loisir et divertissement et Technologies et communications interactives. À la suite des résultats préliminaires du test, la Compagnie a conclu que les écarts d'acquisitions de ces secteurs ont été dépréciés. Une charge hors caisse pour dépréciation de l'écart d'acquisition de 631,0 M\$, sans incidence fiscale, a été inscrite aux livres, dont 595,0 M\$ dans le secteur Médias d'information, 10,0 M\$ dans le secteur Loisir et divertissement et 26,0 M\$ dans le

secteur Technologies et communications interactives. Au deuxième trimestre 2009, la Compagnie a complété son test de dépréciation d'écarts d'acquisitions et une charge additionnelle pour dépréciation de l'écart d'acquisition de 5,6 M\$ a été inscrite aux livres en tant qu'ajustement à la charge préliminaire de dépréciation de l'écart d'acquisition inscrite au quatrième trimestre 2008. La charge additionnelle a été répartie de la façon suivante : 1,7 M\$ dans le secteur Médias d'information, 1,2 M\$ dans le secteur Loisir et divertissement et 2,7 M\$ dans le secteur Technologies et communications interactives.

En se basant sur les données et hypothèses utilisées aux fins de son dernier test de dépréciation de l'écart d'acquisition, la Compagnie est d'avis qu'il n'y a actuellement dans ses livres aucun montant matériel d'achalandage qui présente un risque important de dépréciation dans un futur rapproché.

La valeur aux livres nette de l'écart d'acquisition au 31 décembre 2009 était de 3,51 G\$.

Actifs incorporels avec durée de vie utile indéfinie

Les actifs incorporels qui ont une durée de vie utile indéfinie, tels que les marques de commerce et les licences de télédiffusion, sont également soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la valeur comptable des actifs incorporels avec leur juste valeur, et une perte de valeur est constatée dans les états consolidés des résultats pour un montant égal à l'excédent, le cas échéant.

Pour déterminer la valeur marchande des marques de commerce de ses publications, la Compagnie utilise une méthode basée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs dans laquelle les flux de trésorerie futurs sont évalués sur la base de leur potentiel de royalties.

Pour déterminer la juste valeur des licences de télédiffusion, la Compagnie utilise l'approche « Greenfield » qui est basée sur la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs.

Ces méthodes requièrent l'utilisation d'estimations telles que la valeur et le calendrier d'une série de flux de trésorerie futurs, l'estimation des variations anticipées dans les montants et les échelonnements de ces flux de trésorerie, la valeur de l'argent dans le temps représentée par le taux d'intérêt hors risque ainsi que le prix rattaché à la prise en charge de l'incertitude inhérente à l'actif ou au passif.

L'utilisation du jugement pour déterminer la juste valeur des actifs incorporels avec durée de vie indéfinie peut influencer sur la perte de valeur qui doit être comptabilisée.

Au deuxième trimestre 2009, la Compagnie a inscrit aux livres une charge de dépréciation de 8,0 M\$ de ses marques de commerce de publication du secteur Médias d'information après avoir complété son test annuel 2009 de dépréciation. Au quatrième trimestre 2008, l'environnement financier et économique difficile qui prévalait dans certains secteurs d'activité de la Compagnie a été un élément déclencheur du test de dépréciation des marques de commerce de ses publications dans le secteur Médias d'information. En conséquence, Quebecor Media a enregistré une charge hors caisse de dépréciation des marques de commerce de ses publications de 40,2 M\$.

En se basant sur les données et hypothèses utilisées aux fins de son dernier test de dépréciation des licences de télédiffusion, la Compagnie est d'avis qu'il n'y a actuellement dans ses livres aucun montant important de licences de télédiffusion qui présente un risque important de dépréciation dans un futur rapproché.

Par ailleurs, une fluctuation à la baisse de la juste valeur des marques de commerce de publication calculée selon le modèle d'évaluation utilisé entraîne un impact direct à l'état des résultats. En se basant sur les données et hypothèses utilisées aux fins de son dernier test de dépréciation des marques de commerce de publication, la Compagnie est d'avis qu'il n'y a actuellement dans ses livres aucun montant important de marques de commerce de publication qui présente un risque important de dépréciation dans un futur rapproché.

Au 31 décembre 2009, la valeur aux livres nette des actifs incorporels avec durée de vie indéfinie était de 144,4 M\$.

Dépréciation des actifs à long terme

La Compagnie révise les valeurs comptables de ses actifs à long terme en comparant la valeur comptable de l'actif ou du groupe d'actifs avec les flux monétaires futurs non actualisés prévus qui seront générés par cet actif ou ce groupe d'actifs lorsqu'un événement indique que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. De tels actifs comprennent des propriétés et des équipements, des relations clients et des ententes de non-concurrence. De tels

événements ou changements comprennent notamment une diminution importante du prix d'un actif sur le marché, la mise hors service d'un actif, l'inactivité d'un actif après la fermeture d'un atelier, les coûts qui excèdent considérablement le montant initialement prévu pour l'acquisition ou la construction d'une immobilisation, et les pertes d'exploitation ou de flux de trésorerie générés par cet actif. Conformément au chapitre 3063 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (« *Manuel de l'ICCA* »), *Dépréciation d'actifs à long terme*, un test de dépréciation doit être effectué lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs détenu pour utilisation est supérieure à la somme des flux de trésorerie non actualisés qui devraient provenir de son utilisation ou de sa cession éventuelle. La perte de valeur est évaluée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur. La Compagnie estime les flux de trésorerie en fonction de leur rendement historique et des hypothèses sur le contexte économique, les prix et les volumes futurs. Les prix en vigueur sur le marché sont utilisés pour calculer la juste valeur.

En 2009, une charge pour dépréciation de 0,4 M\$ liée à certains bâtiments, matériel et outillage a été inscrite dans le secteur Médias d'information. Au cours du quatrième trimestre 2008, la Compagnie a conclu que des tests de dépréciation ont été déclenchés à la suite des mesures de restructuration instaurées en décembre 2008 et de la perte d'un important contrat d'impression. La Compagnie a également conclu que certains actifs à long terme étaient dépréciés. Par conséquent, une charge de dépréciation de 19,1 M\$ liée à certains bâtiments, matériel et outillage a été enregistrée.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La Compagnie utilise divers instruments financiers dérivés pour gérer son risque lié aux variations des taux de change et d'intérêt. La Compagnie ne détient pas et n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Selon la comptabilité de couverture, la Compagnie documente toutes les relations de couverture entre les instruments de couverture et les éléments couverts ainsi que la stratégie qui sous-tendent l'utilisation des divers instruments de couverture et l'objectif de gestion du risque. De plus, la Compagnie désigne ses instruments financiers dérivés comme couvertures de juste valeur ou couvertures de flux de trésorerie. La Compagnie évalue l'efficacité des instruments financiers dérivés au moment de la mise en place de la relation de couverture et de façon continue par la suite.

La Compagnie a recours aux divers instruments financiers dérivés suivants :

- La Compagnie utilise des contrats de change à terme pour couvrir le risque de change lié à i) des achats de stocks et d'équipements qu'elle prévoit faire en devises, et à ii) des remboursements de capital sur la dette à long terme en devises. Ces derniers contrats de change sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie.
- La Compagnie a conclu des swaps sur devises et de taux d'intérêt pour couvrir i) le risque de change lié aux paiements d'intérêt et de capital de ses dettes libellées en devises et (ou) ii) le risque de variation de la juste valeur sur certaines dettes découlant de la variation des taux d'intérêt. Les swaps sur devises et de taux d'intérêt en vertu desquels la totalité des versements d'intérêt et de capital sur des dettes libellés en dollars américains a été fixée en dollars canadiens sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie. Les swaps sur devises et de taux d'intérêt en vertu desquels la totalité des versements d'intérêt et de capital sur des dettes libellés en dollars américains a été fixée en dollars canadiens tout en convertissant le taux d'intérêt d'un taux fixe à un taux variable ou en convertissant un index de taux variables vers un autre index de taux variables, sont désignés comme couvertures de la juste valeur.
- La Compagnie conclut des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque d'écarts sur certaines dettes découlant de la variation des taux d'intérêt. Ces contrats de swaps exigent l'échange périodique de paiements d'intérêts sans échange du montant nominal de référence sur lequel les paiements sont calculés. Ces swaps de taux d'intérêt sont désignés comme couvertures de la juste valeur lorsqu'ils convertissent le taux d'intérêt d'un taux fixe à un taux variable ou comme couvertures des flux de trésorerie lorsqu'ils convertissent le taux d'intérêt d'un taux variable à un taux fixe.

Conformément à la comptabilité de couverture, la Compagnie applique les conventions comptables suivantes :

- Pour les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de la juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé de couverture inscrites aux résultats sont compensées en bonne partie par les variations de la juste valeur de l'élément couvert dans la mesure où la relation de couverture est efficace. Lorsque la couverture de la juste valeur cesse, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements cumulatifs à la juste valeur de la valeur comptable de l'élément couvert sont amortis aux résultats sur la durée de vie restante de la relation de couverture initiale.

- Pour les instruments financiers dérivés classés comme couvertures de flux de trésorerie, la tranche efficace de la relation de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu et la tranche inefficace est comptabilisée à l'état consolidé des résultats. La tranche efficace de la relation de couverture reportée dans le cumul des autres éléments du résultat étendu est comptabilisée aux résultats au cours de la même période durant laquelle l'élément couvert influe sur les résultats. Lorsqu'une couverture de flux de trésorerie cesse, les montants comptabilisés précédemment dans le cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans les résultats au cours des périodes où la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur les résultats.

Les variations de la juste valeur liées à ces instruments financiers dérivés qui sont comptabilisées aux résultats sont présentées dans les gains ou pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers. Les frais d'intérêts sur la dette à long terme couverte sont inscrites aux taux d'intérêt et de change de la couverture.

Les instruments financiers dérivés inefficaces ou non désignés à titre de couvertures, y compris les dérivés incorporés dans des instruments financiers ou d'autres contrats non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes, sont présentés sur une base de juste valeur dans les bilans consolidés. Les variations de la juste valeur liées à ces instruments sont comptabilisées dans les états consolidés des résultats et sont présentées dans les gains ou pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers.

L'exercice du jugement dans l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés et du risque de non-exécution, au moyen de modèles d'évaluation, peut influencer sur le montant du gain ou de la perte sur évaluation et de conversion des instruments financiers constaté dans les états des résultats, de même que sur le montant du gain ou de la perte sur instruments financiers dérivés présenté dans les états des autres éléments du résultat étendu.

Régimes de retraite et avantages complémentaires à la retraite

Quebecor Media offre à ses employés des régimes de retraite à cotisations déterminées et à prestations déterminées. La politique de Quebecor Media est de maintenir ses cotisations à un niveau permettant de pourvoir aux prestations. Les différents régimes de retraite de Quebecor Media ont fait l'objet d'évaluations actuarielles au cours des trois dernières années et les évaluations requises seront effectuées à différentes périodes au cours des trois prochaines années. L'actif des régimes est calculé à la juste valeur et se compose de titres de participation ainsi que de titres à revenu fixe de sociétés et de gouvernements.

Les obligations de Quebecor Media en matière de retraite et d'avantages complémentaires à la retraite sont évaluées selon plusieurs hypothèses économiques et démographiques établies avec la collaboration des actuaires de Quebecor Media. Parmi les hypothèses clés, on retrouve le taux d'actualisation, le rendement prévu sur l'actif du régime, le taux d'augmentation de la rémunération et le coût des soins de santé.

Quebecor Media considère que les hypothèses utilisées sont raisonnables selon l'information présentement disponible. Cependant, des variations à ces hypothèses pourraient avoir une incidence importante sur les coûts et obligations des régimes de retraite et avantages complémentaires à la retraite au cours des prochains exercices.

Provision pour créances douteuses

La Compagnie maintient une provision pour créances douteuses afin de couvrir les pertes prévues de la part de clients qui ne peuvent assumer leurs obligations. Cette provision fait l'objet d'une révision périodique et est fondée sur l'analyse de comptes impayés importants, l'âge des comptes clients, la solvabilité des clients et l'historique du recouvrement.

Regroupement d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, le prix d'achat est attribué à tous les éléments d'actif acquis et le passif pris en charge, en fonction de la juste valeur estimée de ces éléments à la date d'acquisition. L'excédent du coût d'acquisition sur le montant net des valeurs attribuées aux éléments d'actif acquis et le passif pris en charge doit être constaté à titre d'écart d'acquisition. L'utilisation du jugement qui est requis pour déterminer l'estimation de la juste valeur et de la durée de vie utile de l'actif acquis et l'estimation de la juste valeur des éléments de passif pris en charge peut fortement affecter le bénéfice net. Cela peut se produire étant donné, entre autres, l'impact de la durée de vie utile des différents actifs acquis puisque des éléments d'actif pourraient avoir des durées de vie utile différentes de celles estimées. De plus, les impôts futurs calculés sur les écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale de la plupart des actifs acquis sont comptabilisés dans la répartition du prix d'achat, tandis qu'aucun impôt futur n'est comptabilisé sur l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale de l'écart d'acquisition. En conséquence, dans la mesure où une valeur plus considérable est allouée aux actifs ayant une vie utile

plus longue que celle accordée aux éléments d'actif ayant une vie utile plus courte, une dépense d'amortissement moindre pourrait être enregistrée pour une période donnée.

L'évaluation de la juste valeur des éléments d'actif acquis et de passif pris en charge requiert du jugement et se base exclusivement sur des estimations et des hypothèses. La Compagnie utilise principalement la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour estimer la valeur des actifs incorporels acquis.

Les estimations et hypothèses utilisées dans la répartition du prix d'achat à la date d'acquisition peuvent aussi avoir une incidence sur le montant de la perte de valeur de l'écart d'acquisition et des licences de télédiffusion comptabilisée après la date d'acquisition, tel que décrit ci-dessus sous les rubriques « Écart d'acquisition » et « Actifs incorporels avec durée de vie utile indéfinie ».

Impôts futurs

La Compagnie doit évaluer la probabilité que les actifs d'impôts futurs découlant des écarts temporaires entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs, passifs et reports de pertes prospectifs soient ultérieurement recouverts. Cette évaluation est de nature subjective et repose sur des hypothèses et des estimations à l'égard des perspectives et de la nature des bénéfices imposables futurs. Le montant des actifs d'impôts futurs qui sera finalement recouvert pourrait varier légèrement de la valeur comptable puisqu'il dépend des résultats d'exploitation futurs de la Compagnie.

La Compagnie fait à tout moment l'objet de vérifications de la part des autorités fiscales dans les différents territoires où elle exerce des activités. Il peut s'écouler plusieurs années avant qu'une question à l'égard de laquelle la direction a établi une provision soit visée par une vérification et résolue. Le nombre d'années qui s'écoulent entre chaque vérification par les autorités fiscales varie selon les territoires. La direction est d'avis que ses estimations sont raisonnables et qu'elles reflètent l'issue probable des éventualités fiscales connues, bien que l'issue définitive soit difficile à prévoir.

Modifications aux conventions et aux estimations comptables

Développements récents dans les conventions comptables selon les PCGR du Canada

Le 1^{er} janvier 2009, la Compagnie a adopté le chapitre 3064 du *Manuel de l'ICCA, Écarts d'acquisition et actifs incorporels*, qui a remplacé le chapitre 3062, *Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels* et a entraîné le retrait du chapitre 3450, *Frais de recherche et de développement*, et de l'Abrégé des délibérations 27 du Comité sur les problèmes nouveaux (« CPN »), *Produits et charges au cours de la période de préexploitation*, et qui a aussi modifié la note d'orientation concernant la comptabilité (« NOC ») 11, *Entreprises en phase de démarrage*. Le nouveau chapitre établit des normes relatives à la comptabilisation des actifs incorporels au sens de la définition d'actifs fondée sur des principes pour la constatation des coûts à titre d'actifs, pour les actifs incorporels acquis ou développés en interne, et à la clarification de l'application du concept de rapprochement des revenus et des charges. L'adoption du chapitre 3064 a entraîné l'élimination du report des frais de démarrage qui sont désormais reconnus comme une dépense lorsqu'ils sont engagés. La Compagnie a ajusté le solde de début des bénéfices non répartis comme si les nouvelles normes avaient toujours été utilisées dans le passé et les chiffres comparatifs de la période précédente ont été retraités. De plus, la Compagnie a effectué des reclassements dans le but de présenter certains actifs, surtout des logiciels, comme des actifs incorporels plutôt que comme des immobilisations.

En juin 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 3862, *Instruments financiers – informations à fournir*. Ce chapitre a été modifié afin d'adopter de nouvelles exigences en matière de divulgation d'informations financières, particulièrement en ce qui a trait à l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers et à l'exposition des entités au risque de liquidité. Le 31 décembre 2009, la Compagnie a adopté les modifications de ce chapitre. Ces modifications n'ont pas eu d'incidence sur les résultats financiers consolidés.

À la suite de l'adoption de ces nouvelles normes, les ajustements ont été enregistrés dans les états financiers consolidés (cf. la note 2 des états financiers consolidés pour plus de détails sur ces ajustements.)

Développement récent en comptabilité au Canada

En janvier 2009, l'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables, soit le chapitre 1582, *Regroupements d'entreprises*, le chapitre 1601, *États financiers consolidés* et le chapitre 1602, *Participations sans contrôle*, afin d'harmoniser la comptabilisation des regroupements d'entreprises et la présentation de la participation sans contrôle aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Le chapitre 1582, *Regroupements d'entreprises*, remplace le chapitre 1581, *Regroupements d'entreprises*, et établit de nouvelles directives sur la comptabilisation et l'évaluation à la juste valeur de tous les actifs et passifs de l'entreprise acquise. Les participations sans contrôle sont évaluées à leur juste valeur ou à leur part proportionnelle de la juste valeur des actifs et passifs identifiables. L'évaluation de la contrepartie transférée comprend dorénavant la juste valeur de toute contrepartie conditionnelle à la date d'acquisition et les variations subséquentes de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle classée comme passif sont comptabilisés dans les résultats. Les frais connexes liés à l'acquisition sont exclus du prix d'acquisition et sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés. De plus, les coûts de restructuration liés à un regroupement d'entreprises ne font plus partie de la répartition du prix d'acquisition et sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés. Le chapitre 1582 s'applique prospectivement aux regroupements d'entreprises réalisés dans un exercice ouvert le 1^{er} janvier 2011 ou à une date ultérieure.

Le chapitre 1601, *États financiers consolidés*, et le chapitre 1602, *Participations sans contrôle*, remplacent le chapitre 1600, *États financiers consolidés*. Ces chapitres établissent de nouvelles directives pour la comptabilisation des participations sans contrôle et pour les transactions avec une participation sans contrôle. En vertu de ces nouveaux chapitres, la participation sans contrôle doit être présentée comme une composante distincte de l'avoire des actionnaires. Le bénéfice net est calculé avant la participation sans contrôle dans l'état des résultats pour être ensuite attribué aux actionnaires et à la participation sans contrôle. De plus, les changements dans la participation de la Compagnie dans une filiale qui n'entraînent pas la perte du contrôle de cette dernière sont comptabilisés comme des opérations sur capitaux propres. Ces chapitres s'appliquent aux états financiers consolidés intermédiaires et annuels des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2011 ou à une date ultérieure, et doivent être adoptés simultanément avec le chapitre 1582.

Le 24 décembre 2009, le CPN de l'ICCA a publié l'Abrégé des délibérations 175 (« CPN-175 »), *Accords de prestations multiples générateurs de produits*, qui sera applicable de façon prospective (avec l'application rétroactive permise) à des accords de prestations multiples générateurs de produits conclus ou sensiblement modifiés dans un exercice ouvert le 1^{er} janvier 2011. Le CPN-175 modifie les directives contenues dans le CPN-142, *Accords de prestations multiples générateurs de produits*, et établit des exigences supplémentaires en matière de constatation des revenus liés à des prestations multiples. De même, le CPN fournit des exigences de divulgations d'informations additionnelles. La Compagnie évalue l'impact potentiel de l'adoption du CPN-175 sur ses états financiers consolidés.

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les PCGR du Canada, tels qu'ils sont utilisés par les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, seront entièrement alignés sur les IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). La Compagnie devra présenter ses états financiers intermédiaires et annuels de 2011 selon les IFRS et fournir de l'information comparative conforme aux IFRS pour l'exercice financier 2010.

Les IFRS utilisent un cadre conceptuel semblable à celui des PCGR du Canada, mais comportent des différences importantes au chapitre de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et de l'information à fournir. Aux fins de l'adoption des IFRS, la Compagnie a constitué une équipe d'implantation, faisant intervenir un chef de projet, des membres de la direction des services et des filiales concernés, un comité de pilotage pour la gouvernance et la surveillance du projet, et a également retenu les services d'experts-conseils externes.

Un suivi à la haute direction et au comité de vérification sur l'avancement du projet de conversion des IFRS est effectué sur une base régulière.

Le projet de conversion consiste en quatre phases.

Phase « Diagnostic » – Cette étape comprend un examen détaillé et une identification initiale des différences entre les PCGR du Canada et les IFRS, une évaluation préliminaire de la norme IFRS 1 sur les exemptions pour la première adoption des IFRS, et une évaluation à haut niveau des conséquences potentielles sur les rapports financiers, processus d'entreprise, contrôles internes et systèmes d'information.

Phase « Conception et élaboration de solutions » – Cette étape établit la priorité aux questions comptables et à la préparation d'un plan de conversion, à la quantification de l'impact de la conversion aux normes IFRS, à l'examen et à l'approbation des choix de conventions comptables, à la réalisation d'une étude détaillée des impacts et des modifications à la conception des systèmes et des processus d'entreprise, au développement de matériel de formation IFRS et à la rédaction des états financiers IFRS.

Phase « Mise en œuvre » – Cette étape comprend l'implantation des changements aux systèmes, aux processus d'entreprise et aux contrôles internes, la détermination du bilan d'ouverture des IFRS et des incidences fiscales, le

maintien d'une comptabilité en parallèle selon les PCGR du Canada et les IFRS, et la préparation de rapprochements détaillés entre les états financiers selon les PCGR du Canada et les états financiers IFRS.

Phase « Post mise en œuvre » – Cette étape comprend l'évaluation du processus de conversion, l'évaluation des améliorations nécessaires pour un modèle IFRS opérationnel durable, et les tests de contrôles internes.

La Compagnie a terminé la phase Diagnostic et la conception du projet. Elle a développé des solutions pour la plupart des sujets importants et continue le développement et l'exécution de ses stratégies de mise en œuvre du projet. La Compagnie a offert une formation complète à ses employés clés et un investissement additionnel dans la formation et les ressources durant la période d'implantation sera fait afin de favoriser une conversion efficace dans le délai prévu.

La direction a évalué les exemptions au principe d'application rétrospective disponibles sous IFRS 1, *Première adoption des Normes internationales d'information financière*, ainsi que leur incidence potentielle sur la situation financière future de la Compagnie.

Lors de l'adoption des IFRS, les exemptions susceptibles d'avoir un impact important, considérées par la Compagnie, sont les suivantes

Exemption	Application de l'exemption
Regroupements d'entreprises	La Compagnie prévoit appliquer l'exemption de ne pas redresser rétrospectivement les acquisitions d'entreprises conclues avant le 1 ^{er} janvier 2010.
Avantages sociaux	La Compagnie prévoit appliquer l'exemption permettant de comptabiliser tous les écarts actuariels cumulés liés à ses régimes de retraite à prestation déterminées dans les bénéfices non répartis d'ouverture à la date de transition aux IFRS.

La direction quantifie présentement l'incidence prévue des écarts importants entre les normes comptables IFRS et le traitement comptable actuel selon les PCGR du Canada. Des écarts au niveau de la constatation, de la mesure, de la présentation et de la divulgation de l'information financière sont prévus pour les sujets importants suivants :

Sujets importants	Différences pouvant avoir un impact potentiel pour la Compagnie
Présentation des états financiers (IAS 1)	<ul style="list-style-type: none"> Divulgations additionnelles aux notes aux états financiers.
Immobilisations corporelles (IAS 16)	<ul style="list-style-type: none"> Comptabilisation distincte des composantes liées aux immeubles importants et amortissement des composantes sur des durées de vie utile plus courtes. Aucune capitalisation de pertes de démarrage encourues avant que certaines immobilisations corporelles construites à l'interne n'aient atteint le stade de quasi-achèvement.
Dépréciation d'actifs (IAS 36)	<ul style="list-style-type: none"> Regroupement des actifs en unités génératrices de trésorerie (UGT) sur la base d'entrées de trésorerie largement indépendantes aux fins des tests de dépréciation, lesquels sont effectués en une seule étape en utilisant la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Les écarts d'acquisition sont alloués et testés sur la base de l'UGT, ou le groupe d'UGT profitant de synergies collectives, auquel ils se rapportent. En certaines occasions, la dépréciation constatée antérieurement sur des actifs autres que l'écart d'acquisition doit être renversée.
Impôts sur les résultats (IAS 12)	<ul style="list-style-type: none"> La constatation et la mesure des actifs et des passifs d'impôts différés peuvent diverger.
Avantages sociaux (IAS 19)	<ul style="list-style-type: none"> Constatation immédiate du coût des services passés, pour lesquels les droits aux prestations sont acquis, dans les bénéfices non répartis d'ouverture en date de transition, et aux résultats pour les périodes subséquentes. Subséquemment à la transition aux IFRS, une entité peut constater les gains et les pertes actuariels aux résultats étendus lorsqu'ils se produisent, sans impact à l'état des résultats. La limite à laquelle un actif au titre des prestations définies peut être constaté diffère en IFRS et pourrait potentiellement créer un écart important lorsqu'une évaluation actuarielle est effectuée.
Regroupements d'entreprises et participation ne donnant pas le contrôle (IFRS 3R)	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de transaction liés à l'acquisition et les frais de restructuration sont comptabilisés aux résultats lorsqu'encourus. Une contrepartie conditionnelle est évaluée à sa juste valeur en date d'acquisition et les variations subséquentes de la juste valeur sont constatées aux résultats. Les changements dans les participations dans une filiale qui n'entraînent pas de perte de contrôle sont comptabilisés comme des opérations sur les capitaux propres. Les participations sans contrôle sont présentées comme un élément distinct des capitaux propres.
Opérations entre apparentées.	<ul style="list-style-type: none"> La comptabilisation et l'évaluation de certaines opérations entre apparentés pourraient différer selon les normes IFRS.

Sujets importants	Différences pouvant avoir un impact potentiel pour la Compagnie
Paiement fondé sur les actions (IFRS 2)	<ul style="list-style-type: none"> Le passif découlant d'un paiement fondé sur les actions à des employés, devant être réglé en espèces, est évalué initialement et à chaque date de fin de période à la juste valeur. Lors d'attributions comportant des dates multiples pour l'acquisition des droits, chaque tranche est évaluée de manière indépendante
Provisions et passifs éventuels (IAS 37)	<ul style="list-style-type: none"> Un seuil de probabilité différent est utilisé pour la constatation des passifs éventuels, pouvant affecter le moment auquel une provision est comptabilisée. À la date de transition, les passifs liés à des indemnités de départs ainsi qu'à des pénalités sur contrats pourraient être modifiés et l'ajustement requis sera porté aux bénéfices non répartis d'ouverture.

Ceci ne constitue pas une liste exhaustive de tous les impacts importants qui pourraient survenir au cours de la transition vers les IFRS.

En outre, la Compagnie a préparé des états financiers préliminaires en format IFRS tel que requis par IAS 1, *Présentation des états financiers*, et analyse présentement les implications contractuelles des nouvelles conventions comptables sur les arrangements financiers et autres obligations. Les impacts sur les systèmes d'information et de divulgation, ainsi que sur les contrôles internes sont aussi étudiés. La Compagnie n'anticipe pas que des changements majeurs seront requis lors de la transition.

À l'heure actuelle, l'incidence du changement sur la situation financière et sur les résultats d'exploitation futurs de la Compagnie ne peut pas être déterminée. La direction prévoit compléter cette évaluation suffisamment tôt afin de permettre une comptabilisation parallèle de l'information financière en accord avec les IFRS à compter de 2010.

La Compagnie suit de près l'évolution des différences importantes entre les PCGR du Canada et les IFRS. Il est prévu que l'IASB continuera d'émettre de nouvelles normes comptables au cours de la période de transition. Par conséquent, l'impact final des normes IFRS sur les états financiers consolidés de la Compagnie peut être mesuré seulement lorsque toutes les normes IFRS applicables à la date de conversion sont connues.

Le projet de conversion vers les IFRS de la Compagnie progresse selon l'échéancier prévu. Au fur et à mesure que le projet évolue, la Compagnie pourrait réviser ses intentions ou les niveaux de réalisation communiqués en fin de période, en réaction à des changements apportés aux normes internationales présentement en développement, ou à la lumière de facteurs externes pouvant se produire d'ici la transition.

Contrôles et procédures

Conformément au règlement 52-109 sur *L'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, l'évaluation de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information (« CPCI ») et du contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF ») de la Compagnie a été effectuée. En se fondant sur cette évaluation, le président et chef de la direction et le vice-président, Finances, ont conclu que les CPCI et le CIIF étaient efficaces à la fin de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2009. Par conséquent, la conception des CPCI fournit une assurance raisonnable que l'information importante relative à la Compagnie, y compris ses filiales consolidées, leur est communiquée par d'autres personnes au sein de ces entités, en particulier pendant la période où les documents annuels sont établis et que l'information qui doit être présentée par la Compagnie dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres documents qu'elle dépose ou transmet en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée, et présentée dans les délais prescrits par cette législation. De plus, la conception du CIIF fournit une assurance raisonnable que l'information financière de la Compagnie est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux PCGR de la Compagnie.

Enfin, aucune modification concernant le CIIF qui aurait eu ou qui est raisonnablement susceptible d'avoir sur ce dernier une incidence importante n'a été identifiée par la direction au cours de la période comptable commençant le 1^{er} octobre 2009 et se terminant le 31 décembre 2009.

Renseignements supplémentaires

La Compagnie est un émetteur assujéti en vertu des lois sur les valeurs mobilières de toutes les provinces canadiennes ; par conséquent, elle est tenue de déposer des états financiers, une circulaire de sollicitation de procurations et une notice annuelle auprès des divers organismes de réglementation de valeurs mobilières. On peut obtenir, sans frais, une copie desdits documents, sur demande adressée à la Compagnie ou sur le site Internet à l'adresse <www.sedar.com>.

Mise en garde concernant l'information prospective

Les énoncés figurant dans le présent rapport de gestion qui ne sont pas des faits historiques constituent des énoncés prospectifs assujétis à des risques, à des incertitudes et à des hypothèses importants connus et inconnus qui sont susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels de la Compagnie dans des périodes futures et ceux qui figurent dans les énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables à l'utilisation du conditionnel, d'expressions prospectives comme « proposer », « s'attendre », « pouvoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer que », « prévoir », « désirer », ou « croire » ou de la tournure négative de ces expressions ou de leurs variantes ou toute terminologie similaire. Certains facteurs importants qui pourraient occasionner des écarts significatifs entre les résultats réels et ceux mentionnés dans ces énoncés prospectifs comprennent les suivants, bien qu'ils ne soient pas limités à ces derniers :

- la capacité de Quebecor Media de construire et de déployer son nouveau réseau SSFE selon l'échéancier prévu, ou de mettre en place avec succès sa stratégie visant à devenir un fournisseur de SSFE ;
- le climat économique général, les conditions des marchés financiers et économiques, de même que les fluctuations commerciales subies par les annonceurs de Quebecor Media sur le marché publicitaire local, régional et national dans les journaux et à la télévision ;
- l'intensité de l'activité concurrentielle dans les industries où Quebecor est active, y compris la concurrence provenant d'autres plateformes médias de communication et de publicité ;
- la fragmentation de l'univers des médias ;
- des investissements en capital imprévus qui seraient requis par le développement de solutions technologiques alternatives ou l'inaptitude à obtenir des capitaux dans le but de poursuivre la stratégie de développement des secteurs d'activité de Quebecor ;
- la capacité de Quebecor de mettre en œuvre avec succès ses stratégies d'affaires et de développement ou de gérer sa croissance et son expansion ;
- la capacité de Quebecor Media de restructurer avec succès les activités de son secteur Médias d'information afin d'en optimiser l'efficacité dans un contexte de bouleversement de l'industrie des journaux ;
- les interruptions de service sur le réseau de Quebecor Media par lequel sont offerts les services de télévision, d'accès Internet et de téléphonie, et la capacité de Quebecor Media de protéger son réseau contre les attaques de pirates informatiques ;
- les conflits de travail ou les grèves ;
- les changements dans la capacité de Quebecor Media d'obtenir des services et des équipements essentiels à la conduite de ses activités ;
- des changements aux lois et aux règlements, ou dans leur interprétation, qui pourraient entraîner, entre autres, la perte (ou la réduction de la valeur) des licences de Quebecor sur ses marchés, ou l'augmentation de la concurrence, des coûts de fonctionnement ou des dépenses d'investissement ;
- le niveau substantiel de l'endettement de Quebecor, le resserrement du marché du crédit ou des restrictions sur les activités commerciales de Quebecor imposées par les conditions des emprunts ; et
- les fluctuations des taux d'intérêt pouvant avoir des effets sur les exigences de remboursement des intérêts sur la dette à long terme de Quebecor.

Les énoncés prospectifs décrits dans ce document afin de permettre aux investisseurs et au public de mieux comprendre l'environnement dans lequel la Compagnie évolue sont fondés sur des hypothèses qu'elle croit être raisonnables au

moment où elle a émis les énoncés prospectifs. Les investisseurs et autres personnes devraient noter que la liste des facteurs mentionnés ci-dessus qui sont susceptibles d'influer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive et éviter de se fier indûment à tout énoncé prospectif. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses susceptibles d'entraîner un écart entre les résultats réels de la Compagnie et les attentes actuelles, veuillez vous reporter aux documents publics déposés par la Compagnie qui sont disponibles à <www.sedar.com> et à <www.quebecor.com>, y compris, en particulier, la rubrique « Risques et incertitudes » du présent rapport de gestion.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion reflètent les attentes de la Compagnie au 10 mars 2010 et sont sous réserve des changements pouvant se produire après cette date. La Compagnie décline expressément toute obligation ou tout engagement de mettre à jour ces énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables le requièrent.

Montréal (Québec)

Le 10 mars 2010

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES

Exercices terminés les 31 décembre 2009, 2008 et 2007
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux données par action)

	2009	2008 (redressé)	2007 (redressé)
EXPLOITATION			
Revenus	3 781,0 \$	3 730,1 \$	3 365,9 \$
Bénéfice tiré des activités poursuivies avant amortissement, frais financiers, gain sur évaluation et conversion des instruments financiers, restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux, dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels, impôts sur le bénéfice et part des actionnaires sans contrôle	1 276,7	1 121,1	948,8
Contribution au bénéfice net (à la perte nette) :			
Activités d'exploitation poursuivies	236,3	179,4	134,4
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers	45,9	2,5	122,7
Éléments inhabituels et dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels	(6,1)	(377,2)	16,2
Activités abandonnées	1,6	383,3	(1 241,8)
Bénéfice net (perte nette)	277,7	188,0	(968,5)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation poursuivies	925,3 \$	755,3 \$	732,0
DONNÉES PAR ACTION DE BASE			
Contribution au bénéfice net (à la perte nette) :			
Activités d'exploitation poursuivies	3,68 \$	2,79 \$	2,09 \$
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers	0,72	0,04	1,91
Éléments inhabituels et dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels	(0,10)	(5,87)	0,25
Activités abandonnées	0,02	5,96	(19,31)
Bénéfice net (perte nette)	4,32	2,92	(15,06)
Dividendes	0,20	0,20	0,20
Avoir des actionnaires	18,20	13,75	6,45
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions)	64,3	64,3	64,3
DONNÉES PAR ACTION DILUÉE			
Contribution au bénéfice net (à la perte nette) :			
Activités d'exploitation poursuivies	3,64 \$	2,79 \$	2,04 \$
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers	0,72	0,04	1,91
Éléments inhabituels et dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels	(0,10)	(5,87)	0,25
Activités abandonnées	0,02	5,96	(19,31)
Bénéfice net (perte nette)	4,28	2,92	(15,11)
Nombre moyen pondéré d'actions diluées (en millions)	64,7	64,4	64,3
SITUATION FINANCIÈRE			
Fonds de roulement ¹	(4,6) \$	(227,5) \$	(107,4) \$
Dettes à long terme ¹	3 811,9	4 407,1	3 105,8
Avoir des actionnaires	1 170,4	884,4	415,0
Capitalisation ²	2 387,2	1 869,4	1 977,3
Total de l'actif	8 352,8	8 056,9	11 770,2

¹ Liés aux activités poursuivies.

² La capitalisation comprend l'avoir des actionnaires et la part des actionnaires sans contrôle

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action)

	2009				2008			
	31 décembre	30 septembre	30 juin	31 mars	31 décembre (redressé)	30 septembre (redressé)	30 juin (redressé)	31 mars (redressé)
Exploitation								
Revenus	1 027,0 \$	918,4 \$	939,4 \$	896,2 \$	1 002,6 \$	908,1 \$	942,3 \$	877,1 \$
Bénéfice tiré des activités d'exploitation poursuivies avant amortissement, frais financiers, gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers, restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux, dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels, impôts sur le bénéfice et part des actionnaires sans contrôle	387,6	301,0	315,9	272,2	310,1	277,4	276,9	256,7
Contribution au bénéfice net (à la perte nette) :								
Activités d'exploitation poursuivies	84,0	52,9	56,3	43,1	60,8	42,5	41,5	34,6
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers	2,0	16,2	11,3	16,4	(23,8)	4,0	11,2	11,1
Éléments inhabituels et dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels	(12,2)	(1,3)	9,2	(1,8)	(380,6)	(0,8)	4,8	(0,6)
Activités abandonnées	-	1,6	-	-	-	-	-	383,3
Bénéfice net (perte nette)	73,8	69,4	76,8	57,7	(343,6)	45,7	57,5	428,4
Données par action de base								
Contribution au bénéfice net (à la perte nette) :								
Activités d'exploitation poursuivies	1,31 \$	0,82 \$	0,88 \$	0,67 \$	0,95 \$	0,66 \$	0,65 \$	0,54 \$
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers	0,03	0,26	0,17	0,26	(0,37)	0,06	0,17	0,17
Éléments inhabituels et dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels	(0,19)	(0,02)	0,14	(0,03)	(5,92)	(0,01)	0,08	(0,01)
Activités abandonnées	-	0,02	-	-	-	-	-	5,96
Bénéfice net (perte nette)	1,15	1,08	1,19	0,90	(5,34)	0,71	0,90	6,66
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions)	64,3	64,3	64,3	64,3	64,3	64,3	64,3	64,3
Données par action diluée								
Contribution au bénéfice net (à la perte nette) :								
Activités d'exploitation poursuivies	1,28 \$	0,81 \$	0,88 \$	0,67 \$	0,95 \$	0,66 \$	0,64 \$	0,54 \$
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers	0,03	0,26	0,17	0,26	(0,37)	0,06	0,17	0,17
Éléments inhabituels et dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels	(0,19)	(0,02)	0,14	(0,03)	(5,92)	(0,01)	0,08	(0,01)
Activités abandonnées	-	0,02	-	-	-	-	-	5,96
Bénéfice net (perte nette)	1,12	1,07	1,19	0,90	(5,34)	0,71	0,89	6,66
Nombre moyen pondéré d'actions diluées en circulation (en millions)	64,7	64,6	64,3	64,3	64,3	64,4	64,4	64,3